



FICHE TECHNIQUE n°1

Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets

Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

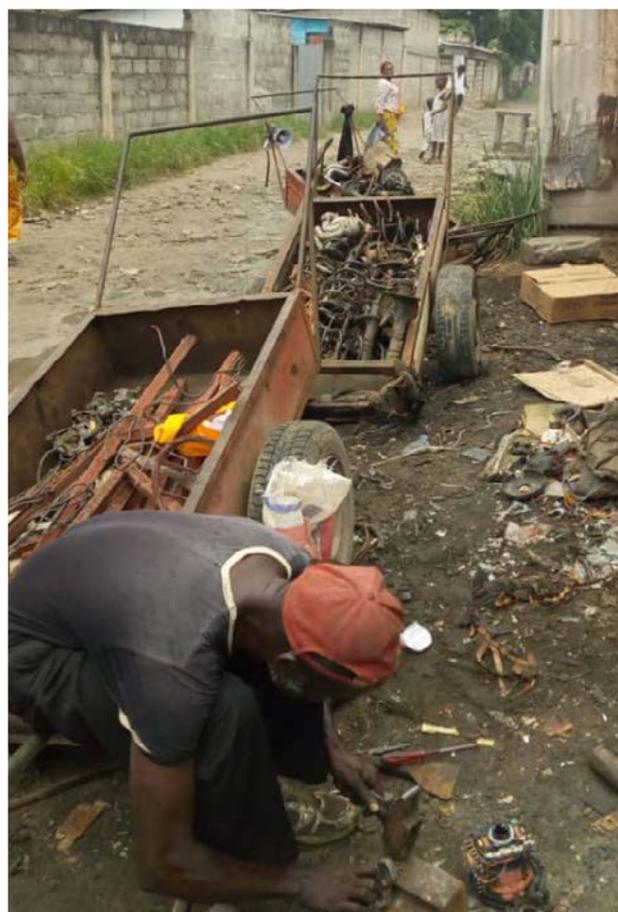
Pourquoi se focaliser sur le secteur informel ?

Lorsque l'on mène un travail dans le secteur des déchets solides dans les villes du Sud, l'une des premières actions consiste à prendre connaissance du territoire et des acteurs du secteur en réalisant un **diagnostic sur la gestion des déchets ménagers**.

Or, dans ces villes, plusieurs activités liées à la gestion des déchets sont réalisées par des **opérateurs informels**, très peu connus par les autorités locales. Il s'agit notamment du **service de pré-collecte** des déchets (au domicile des ménages) et des **activités de valorisation** (recyclage, réutilisation, etc.). Ces opérateurs sont souvent difficiles à connaître et à identifier, car ils se rendent peu visibles pour éviter les humiliations par la population ou des « *redressements* » par les autorités.

Ainsi, une **méthodologie particulière** est nécessaire pour intégrer le secteur informel dans le diagnostic de gestion des déchets. Cela permet de mettre en lumière des acteurs qui sont généralement beaucoup plus nombreux que les acteurs formels (CWG, GiZ-2010), de comprendre leurs fonctionnements, leurs interactions avec les autres acteurs et mesurer leur rôle dans la filière, notamment en termes de flux de déchets détournés et valorisés.

Ce diagnostic pourra permettre ensuite de mettre en place des actions d'accompagnement de ces acteurs, de faciliter leur intégration dans le service formel de gestion des déchets, voire de s'inspirer de certaines de leurs méthodes pour mettre en place des services de pré-collecte, transfert, tri et de valorisation résilients.



Récupérateur de ferraille chez un grossiste à Pointe-Noire © Gret, 2019

Objectifs du diagnostic

L'objectif principal du diagnostic est de **tenter d'analyser et de comprendre** la situation du secteur de la pré-collecte et de la valorisation à un instant T, appelé **To**.

Qui sont les opérateurs informels ? Où travaillent-ils ? Quelles sont leurs sources de revenus ? Quel lien entretiennent-ils avec la population et avec les autorités ? Comment perçoivent-ils leur métier ?

La réponse à ces questions permettra d'élaborer, dans un deuxième temps, une **stratégie d'intervention** qui propose des solutions techniques, organisationnelles, économiques et financières pour la pré-collecte et la valorisation, ainsi que pour la reconnaissance voire la formalisation des opérateurs informels.

D'une manière générale, la démarche consiste à :

- › Identifier les **acteurs** existants, leurs pratiques et les modes de fonctionnement de leurs activités.
- › Identifier et comprendre les **habitudes et pratiques** en termes de recyclage des producteurs de déchets, opérateurs de pré-collecte et habitants.
- › Cartographier les activités et établir une **typologie des différentes zones de pré-collecte et de valorisation** à l'échelle de la ville afin de définir des zones prioritaires d'intervention.
- › Apprécier le **potentiel** (flux, volume de déchets à valoriser) et les **débouchés** en termes de produits de valorisation envisageables et/ou de renforcement de filières existantes.

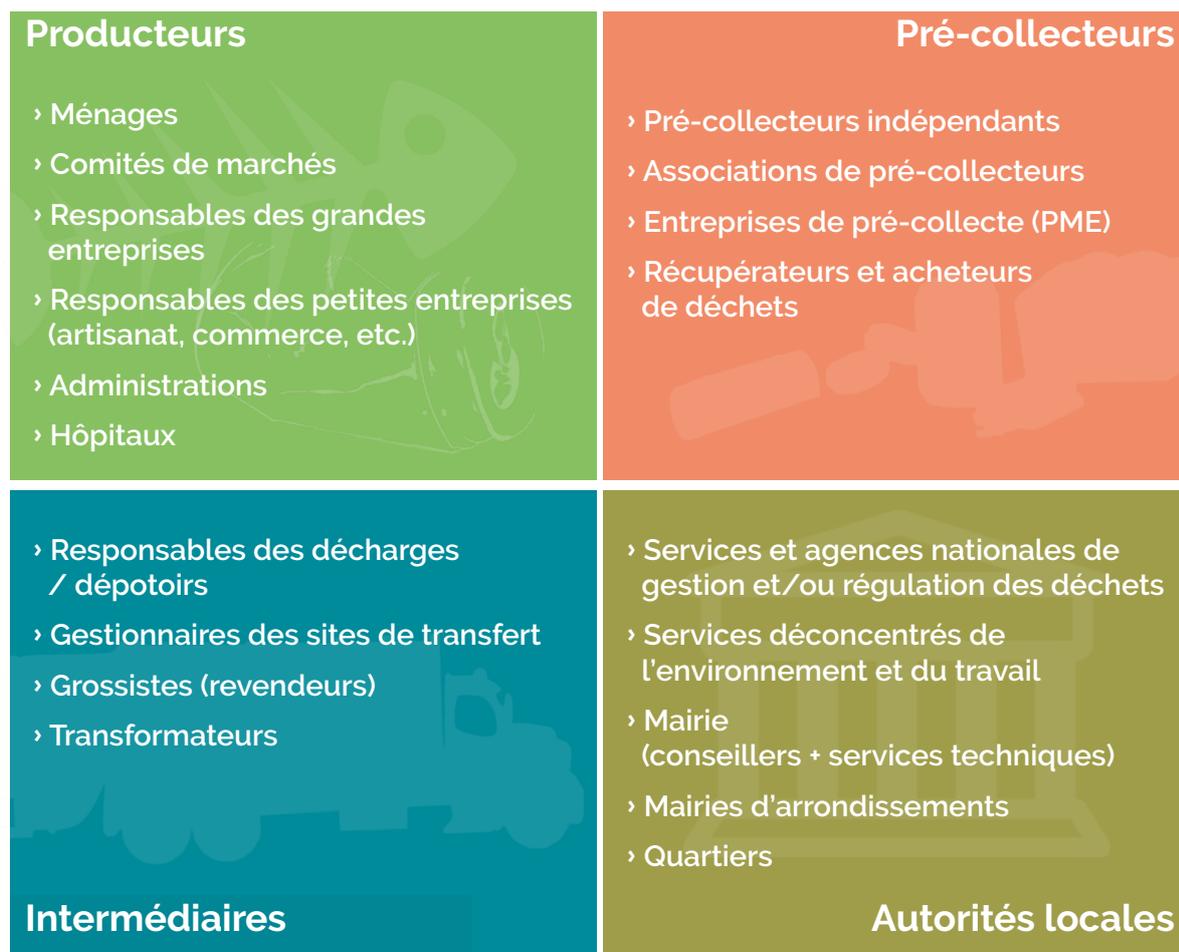
Un secteur très mouvant

Il faut noter qu'en plus d'être difficile à pénétrer, le secteur informel de la pré-collecte et de la valorisation est **particulièrement flexible et mouvant**. En effet, il évolue dans un cadre normatif et formel restreint, et doit donc s'adapter très rapidement à de nombreux paramètres (non exhaustifs) :

- › Fluctuations du marché des matières (ex : matières premières, métaux rares, plastique) ;
- › Arrivée ou retrait d'opérateurs formels ;
- › Opérateurs informels de plus en plus spécialisés
- › Pression foncière forte (qui impacte sur la fermeture ou l'ouverture de sites de dépôt) ;
- › Mesures de régulation publiques (ex : régularisation des travailleurs immigrés) qui contraignent certains opérateurs à changer d'emploi, se cacher, ou même fuir le pays.

Acteurs de la pré-collecte et de la valorisation

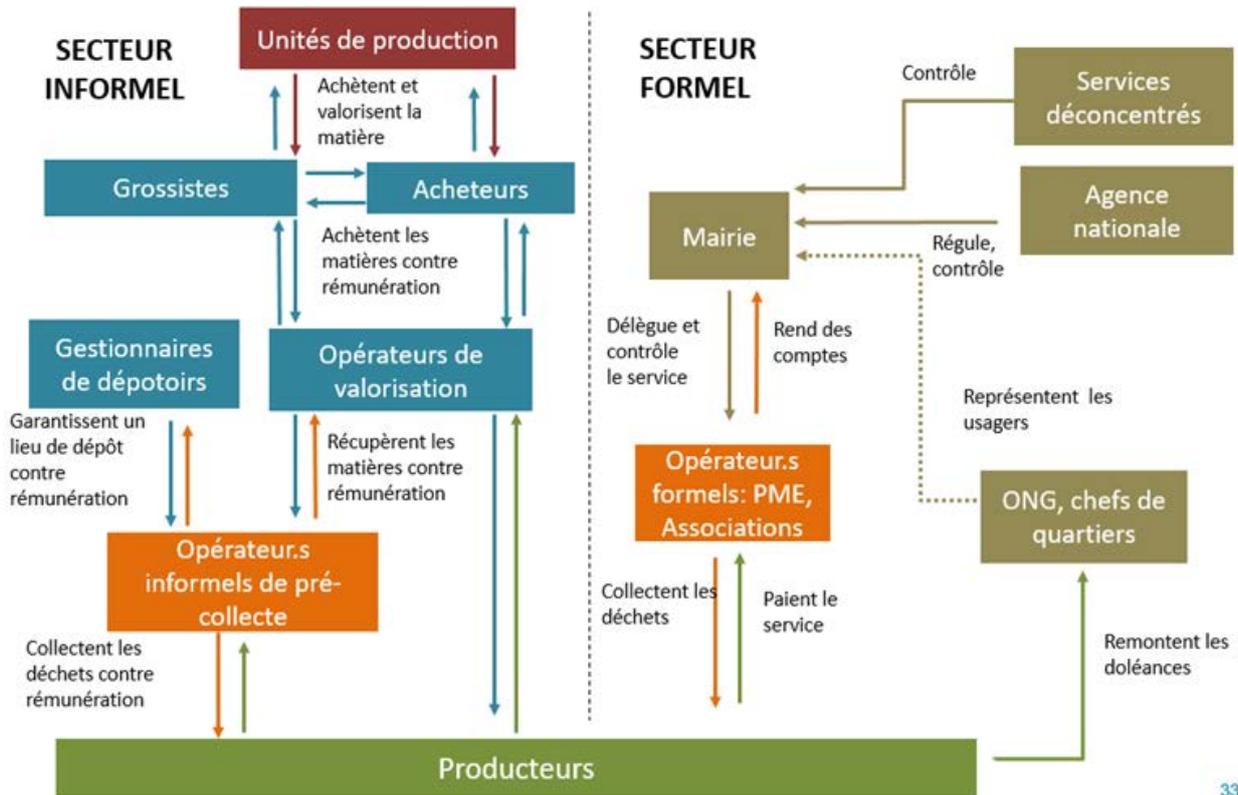
Afin de comprendre le secteur de la pré-collecte et de la valorisation, il est important de rencontrer un certains nombres d'acteurs et de comprendre la chaîne du déchet. Ces acteurs peuvent être répartis en 4 catégories :



Ces acteurs appartiennent au secteur formel ou informel, avec des relations plus ou moins établies entre eux, qu'il convient d'étudier lors de la phase de diagnostic. Ainsi un responsable de dépotoir pourra être connu des services municipaux, voire leur verser une taxe, pendant que d'autres n'auront jamais eu aucune relation avec l'autorité municipale.

Les approches seront différentes entre les acteurs du secteur formel et informel. Le secteur informel implique une approche plus subtile, avec un temps de compréhension souvent plus long et des outils adaptés (ex: cartographie numérique participative). Elle permettra de comprendre le fonctionnement général de la filière informelle et de produire un schéma fonctionnel, tel que proposé à titre indicatif ci-après.

Le secteur de la pré-collecte et de la valorisation peuvent être représentés conjointement ou séparément, en fonction de la complexité générale de la filière. Ainsi dans les capitales, il est probable qu'il faille réaliser un diagnostic particulier sur les filières de valorisation, qui sont très complexes et structurées.



A titre indicatif, afin de comprendre le fonctionnement de la filière de valorisation informelle, **une catégorisation peut être réalisée par type de déchet** : métaux, plastiques, verre, D3E, matière organique, telle que présentée dans le tableau ci-après. Cette catégorisation permet de mieux comprendre les filières de valorisation.

Chaque filière peut ensuite être analysée plus spécifiquement à travers la recherche des informations suivantes :

- › historique de la filière,
- › flux de déchets actuels (quantités produites, valorisées, puis vendues),
- › lieux de la valorisation,
- › tarifs pratiqués,
- › niveau de stabilité économique de la filière,
- › fonctionnement des acteurs et interactions entre eux,
- › etc.

La recherche de ces informations implique une méthodologie particulière, qui est décrite dans la partie suivante (4. Méthodologie).

Filières formelles et informelles	Producteurs	Récupérateurs / Acheteurs	Unités de production / débouchés	Types de valorisation (recyclage, revente...)
Ferraille et acier	Garages, particuliers, etc.	Récupérateurs individuels ou collectifs Acheteurs : grossistes	Fonderies (pour locale ou export)	Recyclage (fers à béton, etc.)
Aluminium léger (canettes, boîtes, etc.)	Ménages, boutiques, bars, restaurants, etc.	Récupérateurs individuels Acheteurs : grossistes	Fonderies (pour local ou export), Ferblantiers,	Recyclage (fonte puis fabrication de matériel domestique ou BTP)
Plastiques légers : bouteilles (PET)	Ménages, boutiques, bars, restaurants, etc.	Récupérateurs individuels		Réutilisation et revente
	Ménages, boutiques, bars, restaurants, etc.	Récupérateurs individuels Acheteurs : grossistes	Sociétés de recyclage/ Plasturgistes/ Cimenteries	Recyclage puis transformation locale et/ou exportation (en balles)
Plastiques durs : casiers (PE), chaises (PP), bidons (PEHD)	Ménages, boutiques, bars, restaurants, commerçants, etc.	Récupérateurs individuels		Réutilisation et revente
	Ménages, boutiques, bars, restaurants, commerçants, etc.	Récupérateurs individuels Acheteurs : grossistes	Sociétés de recyclage/ Plasturgistes/ Cimenteries	Recyclage
Verre (bouteilles, bocaux)	Ménages, boutiques, bars, restaurants, commerçants, etc.	Récupérateurs individuels Acheteurs : unités de recyclage	Fonderies / Brasseries	Réutilisation et revente
Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques (D3E)	Ménages, sociétés	Petits récupérateurs Acheteurs : unités de recyclage des D3E	Fonderies (filère des métaux rares, cuivre, plomb, etc.) / plasturgistes	Reconditionnement Recyclage
Matière organique	Ménages, marchés, espaces verts	Opérateurs de pré-collecte, société espaces verts Acheteurs : association/ GIE de tri et valorisation	Maraîchers, agriculteurs périurbains, particuliers	Tri et/ou compostage (production compost, brut de tri, terreau)

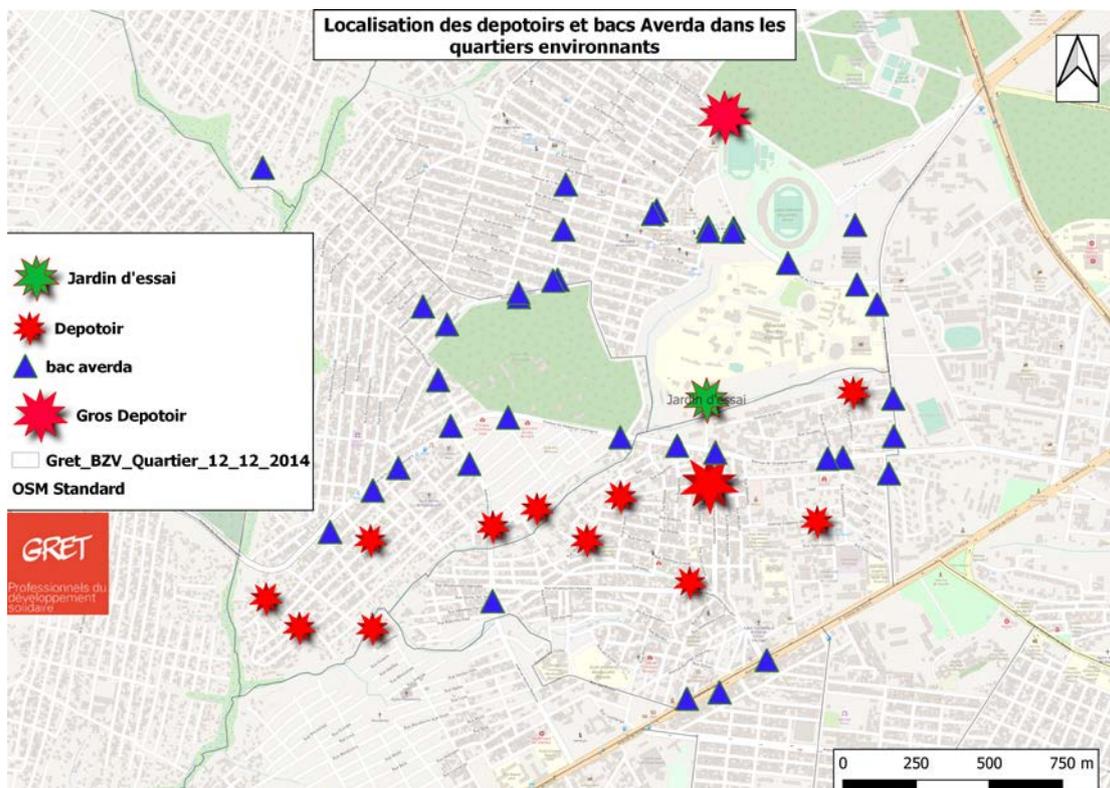
Méthodologie du diagnostic

Les éléments méthodologiques présentés permettent d'intégrer le secteur informel et les acteurs de la valorisation dans le diagnostic. Nous les avons proposés en 4 étapes qui doivent amener ensuite à la restitution des résultats (objet de la partie 5).

Recherche bibliographique

1

Avant toute action de terrain, un travail bibliographique préalable doit être mené afin de connaître les informations existantes sur le secteur et s'assurer que les données recherchées n'existent pas déjà. Il convient ainsi de se renseigner sur l'existence du cadre institutionnel (loi, décrets, arrêtés, etc.), d'un schéma directeur des déchets, de projets précédents menés par des ONG, etc.



Carte réalisée via la géolocalisation OSM Tracker : depotoirs et bacs de collecte à Brazzaville, © GRE, 2020

Collecte de données

Logiciels libres pour la collecte des données

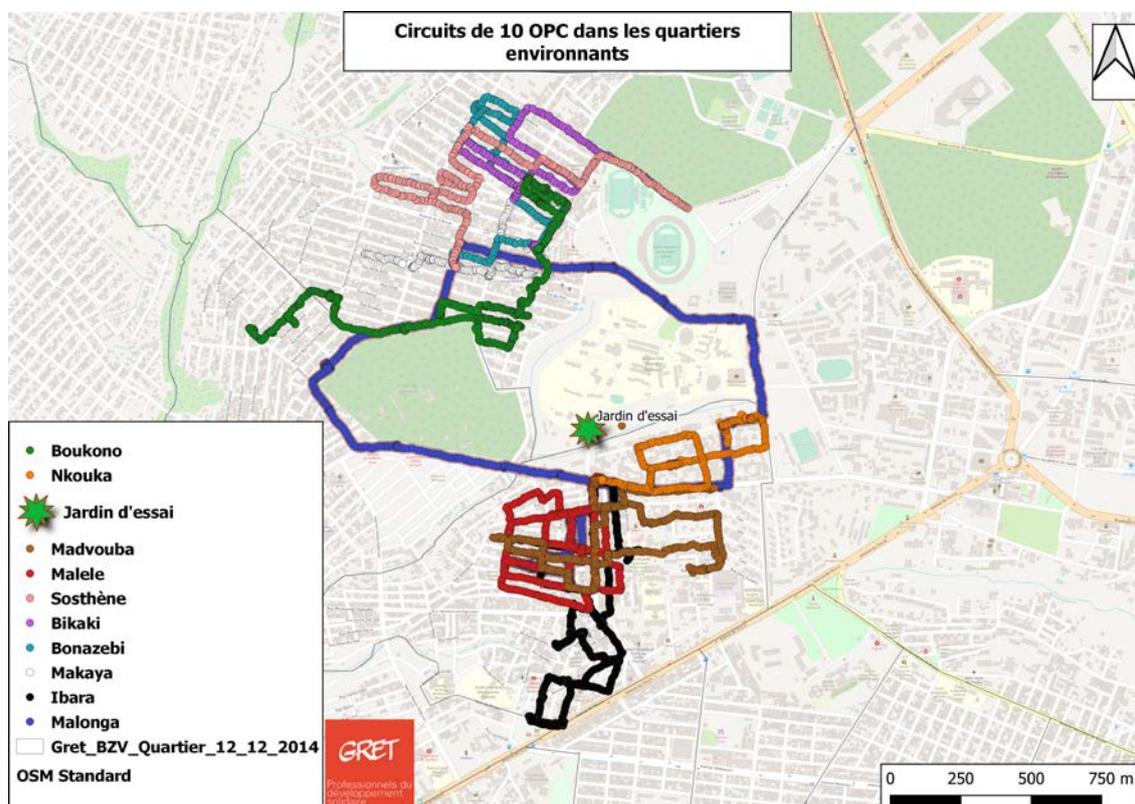
Afin de collecter les données, il est vivement recommandé d'utiliser des smartphones sur lesquels sont installées les applications de logiciels libres suivants :

- 2 › **Kobocollect**, qui permet de concevoir des questionnaires, réaliser des enquêtes simples et rapides, transférer et compiler des données très simplement.
- › **OpenstreetMap** et ses applications OSM tracker ou OSM And qui permettent de géolocaliser très simplement des sites non cartographiés et les mettre ensuite en ligne (ex : dépotoirs, sites de recyclage, etc.).

Recrutement et formation des enquêteurs

En fonction du nombre d'enquêtes à réaliser, un recrutement local peut être envisagé. Il est important que les personnes recrutées soient dynamiques, avec à minima un niveau baccalauréat et une certaine empathie envers les personnes marginalisées.

Une formation est ensuite requise, notamment pour l'utilisation des applications ou logiciels libres, les techniques d'enquêtes, la compréhension du questionnaire ainsi que l'approche à avoir auprès des acteurs informels (tenue vestimentaire simple, aspect décontracté, etc.). Une demi-journée à une journée peuvent être nécessaires, en fonction du nombre d'enquêteurs et de la taille des questionnaires.



Carte réalisée via la géolocalisation OSM Tracker : circuits des opérateurs de précollecte à Brazzaville, © GRET, 2020

Réaliser des enquêtes

L'objectif de ces enquêtes et entretiens est de produire une cartographie des acteurs pour mettre en évidence :

1. Les types et diversité d'acteurs,
2. leurs rôles respectifs dans la filière,
3. les relations qui les unissent,
4. les points de blocage, de tension (compétition, hiérarchie, prise de décisions, contradictions)

3

Ces interactions peuvent ensuite être représentées sous la forme d'un schéma fonctionnel (*voir exemple en page 4*).

Les enquêtes quantitatives

Les enquêtes quantitatives auprès des ménages et des pôles de production des déchets sont généralement réalisées au domicile de ceux-ci et sur les sites de l'activité en ce qui concerne les pôles. En fonction des moyens à disposition, l'échantillon utilisé peut être représentatif (ex : 2400 personnes environ pour une ville secondaire de 100 000 habitants environ) ou non. Dans ce dernier cas, l'échantillon décrit plutôt une tendance (en choisissant par exemple des quartiers différenciés) plutôt qu'une donnée scientifique fiable. Les données recherchées généralement lors de ces enquêtes sont les suivantes :

- *Pratiques en matière de gestion des déchets*
- *Perception et image du service informel*
- *Connaissances sur les problèmes liés aux déchets (maladies, pollution, etc.)*
- *Historique du secteur informel, évolutions récentes*
- *Modalités de fonctionnement du service informel (abonnement, tarifs, etc.)*
- *Capacité à payer et acceptabilité*
- *Recommandations pour améliorer le service*

Dans les zones urbaines, les enquêtes quantitatives auprès des opérateurs de pré-collecte sont généralement réalisées, et des entretiens pour les structures. Elles sont généralement réalisées sur leur site de décharge. Les enquêtes durent au maximum 20 minutes pour ne pas les perturber dans leur travail. Certaines questions sont renseignées grâce à des observations des enquêteurs. Les données à obtenir lors de ces enquêtes sont les suivantes :

- *Âge et Nationalité*
- *Durée dans l'activité*
- *Zones de desserte et distances parcourues*
- *Zones de dépôt*

- *Utilisation sites de transfert (Aires de transit, bacs, etc.)*
- *Nombre de clients moyen (abonnement et au passage)*
- *Volume moyen transporté par jour (calcul à faire sur le terrain)*
- *Tarifs appliqués pour la pré-collecte*
- *Tarifs pour le dépôt ou la valorisation*

Les entretiens auprès des acteurs informels du recyclage. En fonction des objectifs du diagnostic, il sera intéressant de rencontrer les acteurs suivants :

1. Les récupérateurs

Des entretiens peuvent être réalisés chez les récupérateurs identifiés par les acheteurs, revendeurs, ateliers et chefs de quartier. Ces entretiens sont généralement menés au niveau de leurs lieux de travail et/ou de récupération des déchets.

2. Les unités de production

Il s'agit d'entretiens comprenant autant que possible des données quantitatives et qui sont réalisés par filière de valorisation (cf tableau précédent).

3. Les opérateurs de la valorisation

En complément des enquêtes et entretiens, il est généralement demandé aux enquêteurs d'identifier lors de leur présence dans les différents quartiers (ou arrondissements) des activités liées au recyclage/ valorisation des déchets, notamment dans les marchés (où il existe souvent des zones réservées à la valorisation).

4. Les maraîchers

Etant donné l'importance de la partie fermentescible des déchets ménagers dans les villes du Sud, il est important de mener des entretiens auprès des maraîchers de la ville, afin de connaître leurs usages et leurs pratiques, leurs besoins en termes de fertilisants, leurs connaissances sur l'utilisation des amendements organiques (compostage, terreau, brut de tri etc.) et leur capacité à payer ces amendements. Une étude de marché plus précise peut également être réalisée. Cela permet d'identifier ensuite le potentiel de valorisation de ces déchets, en vue de mettre en place des modalités de valorisation (ex : plateforme de compostage).



Focus group au marché Tchiniambi à Pointe-Noire, © GRET, 2019

Les focus group

Des focus group peuvent être organisés auprès des habitants des quartiers (chefs de quartiers, ménages, etc.) ou avec les comités de marché (responsable comité, agent d'assainissement, vendeuses, etc.) afin de recueillir l'avis de ces acteurs sur la gestion des déchets dans ces zones généralement très fréquentées par les opérateurs informels. Les données à obtenir lors de ces focus peuvent être les suivantes :

- Modalités d'organisation du comité et de gestion des déchets de marché : matériel, ressources humaines, tarifs, etc.)
- Informations sur le travail informel : nbre et type d'opérateurs, fréquence de passage, etc.
- Perception des informels
- Principaux problèmes rencontrés
- Recommandations

Atelier de cartographie participative organisé avec les chefs de quartier à Dolisie, Congo, © GRET, 2018

Cartographie participative

Afin d'identifier les zones de pré-collecte, les dépotoirs sauvages et autres, il peut être intéressant d'utiliser la cartographie participative. Cela peut se réaliser sous forme d'atelier en mobilisant principalement les chefs de quartier (qui connaissent le mieux les quartiers) ou en procédant par des marches déambulatoires avec smartphone (et les applications OSM citées précédemment) qui permettent de géolocaliser les dépotoirs ou les zones de collecte instantanément.

Pour les ateliers dans les quartiers, un premier temps peut être réservé à un focus group pour collecter des données générales sur l'assainissement dans les quartiers (avec les mêmes questions que dans les focus group des marchés) et un deuxième temps consacré à la réalisation des ateliers à proprement parler, en petit groupes sur la base de cartes imprimées, où le travail consistera à localiser :

- Dépotoirs existants
- Zones inaccessibles/non desservies par les informels
- Sites de tri et de valorisation des déchets
- Sites de maraîchage
- Sites disponibles pour construire des sites de transfert (en cas de projet d'investissement)



Analyser les données

La phase d'analyse des données est généralement pensée en amont de la collecte, afin d'anticiper sur les données à traiter. Plusieurs modalités d'analyse existent :

- › Pour les enquêtes avec questionnaire papier, l'analyse des données peut se réaliser avec le logiciel *Le Sphinx*¹, puis une mise en forme finale sous *Word*.
- › Pour les enquêtes dématérialisées (via *Kobocollect* ou *Open Street Map*), les résultats sont téléchargeables instantanément après l'enquête. Il suffit juste à l'enquêteur et au superviseur de disposer d'une bonne connexion internet, et ce dernier peut obtenir directement les données sur son ordinateur, où qu'il soit. Les résultats apparaissent sous forme de tableur ou graphique, qu'il est néanmoins parfois nécessaire de retravailler sous un autre tableur (*Excel*) pour obtenir une mise en forme diffusable.

Il est à noter que dans la plupart des cas, il n'est pas nécessaire d'être trop exhaustif sur la production de données, au risque de se perdre dans la qualité de l'analyse. Les analyses croisées peuvent parfois être nécessaires, notamment lorsqu'on travaille sur plusieurs arrondissements/quartiers différents.

Cette analyse nous permettra ensuite de rédiger le rapport de diagnostic.

¹ Ce logiciel nécessite une licence payante : <https://www.lesphinx-developpement.fr/>



Restitution et diffusion du diagnostic

Bien qu'elle soit souvent un peu négligée, **la restitution du rapport de diagnostic est toute aussi importante que sa rédaction**. Elle permet en effet de mettre en débat les sujets qui posent problèmes ou soulèvent des tensions (ex : tarifs, formalisation des opérateurs informels, etc.) tout en impulsant le processus de reconnaissance des opérateurs informels de pré-collecte.

Ainsi, l'organisation d'une (ou plusieurs) restitution(s) publique(s) peu(ven)t être réalisée(s), en invitant les autorités locales (Maire et son équipe exécutive, conseillers municipaux, services techniques, chefs de quartier, etc.) mais également des opérateurs informels « leaders » ayant été identifiés lors des enquêtes, des représentants de la société civile (associations, mouvements religieux, etc.) tout en facilitant la prise de parole de ces parties prenantes (via des ateliers par exemple).



La reconnaissance des opérateurs informels de pré-collecte et de valorisation et l'amélioration de leurs conditions de vie passe par la rédaction d'un diagnostic bien documenté qui génère lors de sa diffusion un début de confiance et de lien avec les autorités officielles.



Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction : Florian Marchadour

Relecture : Christophe Mestre, Adeline Pierrat, Alicia Tsitsikalis

Remerciements : Equipe du projet FILIPA (Gret à Brazzaville), membres du PAGEDS

Crédit photo : Steve Moukendi, Florian Marchadour, Aristide Maya

Sources :

• Projet FILIPA
<http://opc-brazza.org/>

• Diagnostic du service de pré-collecte des déchets à Pointe-Noire (Gret, 2019)

Pour aller plus loin...

- › **Fiche technique 1 :** *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › **Fiche technique 2 :** *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › **Fiche technique 3 :** *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › **Fiche technique 4 :** *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › **Fiche technique 5 :** *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › **Fiche technique 6 :** *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › **Fiche technique 7 :** *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › **Fiche technique 8 :** *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › **Fiche technique 9 :** *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › **Fiche technique 10 :** *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





FICHE TECHNIQUE n°2

Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud



Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

Identifier rapidement les différents acteurs du secteur informel des déchets

De par son opacité, son poids dans l'économie des villes du Sud et l'image de l'espèce humaine qu'il nous renvoie, le secteur informel des déchets fait depuis une vingtaine d'années l'objet d'un grand intérêt de la part des acteurs travaillant dans le secteur des déchets, tout en entretenant une certaine mystification. Une myriade d'études a été réalisée sur ce secteur, permettant aujourd'hui de mieux le comprendre et l'analyser (cf. dernière page).

L'objectif de cette fiche n'est donc pas de redire ce qui a été dit, mais bien de **présenter succinctement des points de repères synthétiques sur la typologie des travailleurs informels des déchets, pour les acteurs qui veulent s'impliquer dans leur accompagnement** (organisations internationales, collectivités décentralisées, bailleurs) afin de disposer d'un outil d'analyse rapidement opérationnel.

SECTEUR INFORMEL DES DÉCHETS : DÉFINITION

Le secteur informel des déchets dans les pays du Sud se réfère aux travailleurs indépendants, microentreprises de moins de 10 travailleurs (en moyenne) qui génèrent leurs revenus d'une manière ou d'une autre à partir des déchets solides. Ils ne sont pas formellement chargés de la fourniture des services qu'ils rendent. Aucun contrat n'existe entre eux et les entreprises formelles et/ou autorités locales. Ces opérateurs ne sont pas enregistrés et travaillent sans licence ; leurs activités se situent en dehors du cadre législatif, que ce soit sur l'emploi ou la protection de l'environnement.





1

Les enjeux

On peut estimer la taille du secteur informel à 41% de l'économie des pays en développement (Schneider ; 2007). Les travailleurs informels sont même généralement plus nombreux que les travailleurs formels : ils sont 3,7 fois plus nombreux au Caire, 1,3 fois à Lima, 1,9 fois à Pune et 1,8 fois à Quezon (CWG, GIZ-2010).

Ils récupèrent des tonnages très élevés de déchets dans les villes du Sud. Au Caire (Egypte) par exemple, ce sont près de 980.000 tonnes de déchets collectées annuellement par les travailleurs de déchets (les Zabbaleen, estimés entre 50 et 80.000 personnes), et près de 530.000 tonnes à Lima (Pérou).

Ce secteur permet donc de collecter et recycler des quantités très importantes de déchets, et éviter ainsi leur mise en décharge, pour un coût très faible. Leur rôle est primordial dans le métabolisme des villes du Sud.

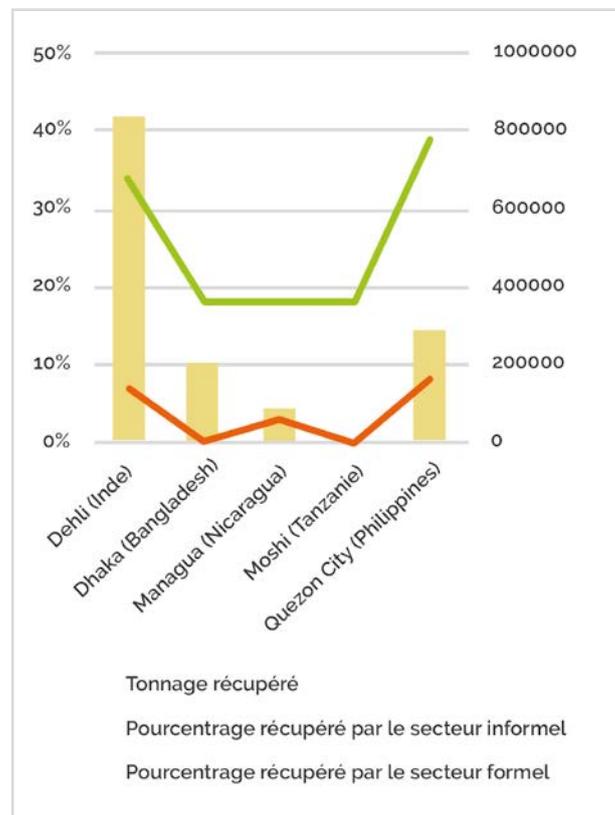


Figure 1: Contribution du secteur informel dans la valorisation des déchets de 5 villes du Sud
© CWG-GIZ, 2010

Les fonctions / métiers des travailleurs informels dans la gestion des déchets

Les principales fonctions/métiers des acteurs informels dans la gestion et le recyclage des déchets peuvent être répartis en 4 principaux maillons :



Les collecteurs et récupérateurs



Les acheteurs



Les grossistes



Les unités de production

Les activités spécifiques à chaque maillon sont décrites dans le tableau suivant :

1er maillon : récupérateurs et collecteurs des déchets entre les zones de production des déchets et les acheteurs

2ème maillon : acheteurs entre le collecteur et le grossiste (en général multi-flux)

3ème maillon : grossistes entre l'acheteur et l'unité de production (mono flux)

4ème maillon : unité de production

Activité de service de ramassage des déchets	Précollecteurs <ul style="list-style-type: none"> collectent les déchets auprès des ménages se rémunèrent auprès des ménages pour la collecte réalisée 			
	Précollecteurs et collecteurs directs <p>en plus de leur activité de ramassage, peuvent réaliser un tri des déchets collectés pour augmenter leurs revenus</p>	Acheteurs de proximité <ul style="list-style-type: none"> rachètent les déchets aux récupérateurs ambulants pour les revendre aux grossistes peuvent préparer les déchets (tri, conditionnement, pré-traitement, valorisation) 	Grossistes <p>rachètent et peuvent préparer les déchets (tri, conditionnement, pré-traitement, valorisation)</p>	Industries étrangères <p>rachètent les déchets triés et préparés pour leurs procédés de fabrication</p>
Activité commerciale de vente des déchets	Récupérateurs - acheteurs <p>rachètent auprès des ménages, entreprises et administrations des déchets de valeur</p>			Industries nationales <p>rachètent les déchets triés et préparés pour leurs procédés de fabrication</p>
	Récupérateurs <ul style="list-style-type: none"> Récupérateurs des rues collectent les déchets dans les poubelles, bennes et autres lieux de dépôts dans les rues Récupérateurs de points de regroupement collectent les déchets au niveau des points de regroupement (dépotoirs intermédiaires) Récupérateurs de décharges finales collectent les déchets sur les décharges finales 	Acheteurs ambulants <ul style="list-style-type: none"> rachètent les déchets aux récupérateurs fixes pour les revendre aux grossistes peuvent préparer les déchets (tri, conditionnement, pré-traitement, valorisation) 		

Figure 2: Métiers et fonctions des acteurs informels des déchets

© ORVA2D; 2018

Chaque catégorisation n'est pas homogène et il existe de nombreuses distinctions entre les travailleurs. Ainsi, au sein du maillon des collecteurs et récupérateurs, les travailleurs ont des fonctions et activités diverses :

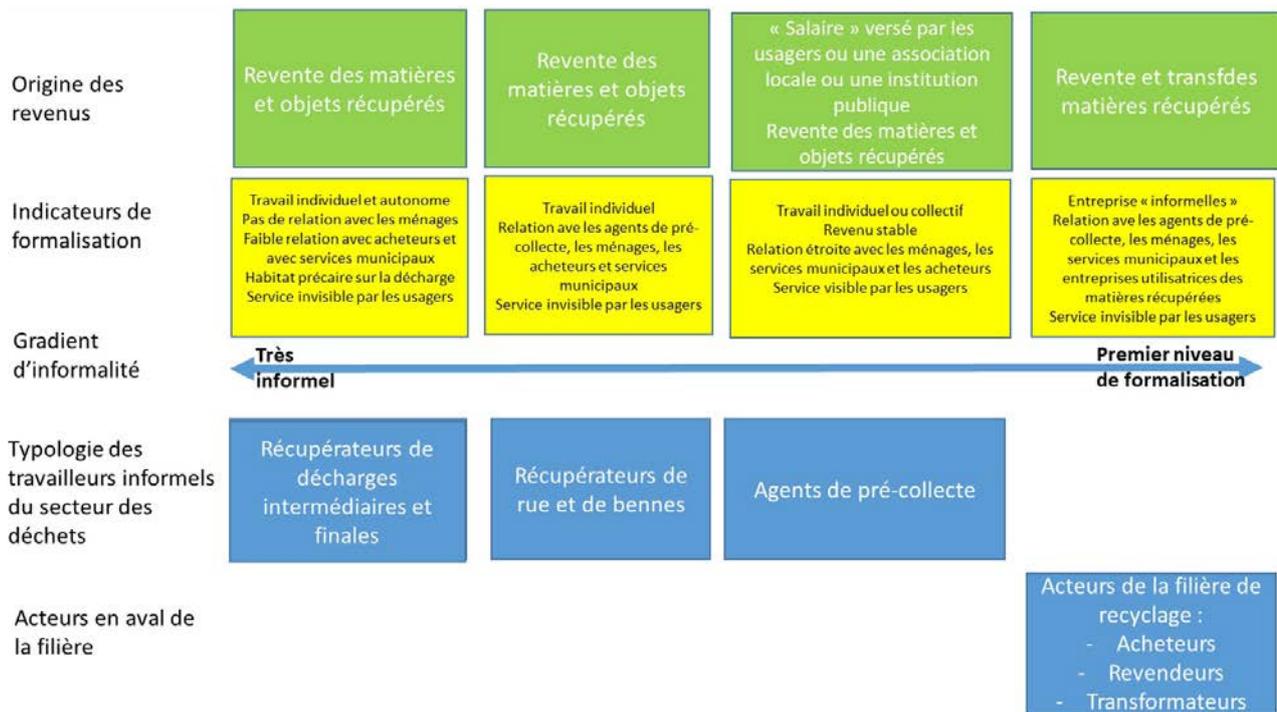
- 1 Pré-collecteurs en porte à porte :**
effectuent le service de ramassage des déchets en mélange auprès des ménages, commerces, etc.
- 2 Collecteurs itinérants :**
passent de rue en rue, dans les maisons ou commerces, pour récupérer ponctuellement certains déchets valorisables. Ils récupèrent généralement ces déchets gratuitement mais ils peuvent aussi les acheter en espèces ou les troquer. Les acheteurs sont souvent spécialisés dans un ou deux types de matériaux (ex : fer, aluminium, bouteilles plastiques, etc.).
- 3 Collecteurs de rue :**
récupèrent les déchets rejetés directement dans la rue par les ménages ou commerces, tels que les canettes, les bouteilles usagées, etc. Ce ramassage est souvent une activité occasionnelle des adolescents, des personnes âgées et des chômeurs, mais rarement une activité à part entière.
- 4 Collecteurs de camions :**
récupèrent les déchets directement dans les camions du service de ramassage. Ils ont obtenu le droit de travailler aux côtés de l'équipe officielle de ramassage, souvent car ils ont des parents dans cette équipe.
- 5 Collecteurs des décharges ou des sites de transfert,**
qui trient et récupèrent les déchets déchargés par les véhicules de collecte ; ils sont généralement très spécialisés sur un ou plusieurs matériaux. Cette collecte est compétitive et socialement stratifiée, avec des "patrons de décharge" et des "coordinateurs" qui contrôlent les récupérations. La vente se fait généralement à des grossistes qui vivent à la sortie des décharges. De nombreux ramasseurs de déchets vivent à proximité ou sur la décharge. Dans certains pays, la collecte des déchets est une activité familiale ou/et saisonnière.

Les réalités de chaque type d'acteur sont donc bien à prendre en compte avant de travailler à leur accompagnement.



Le degré d'informalité et de précarité des travailleurs

Le degré d'informalité des travailleurs, est lié à de nombreux éléments :



Le gradient d'informalité et de précarité des travailleurs informels est souvent fonction de plusieurs critères :

- › **Positionnement dans la chaîne de la valorisation** : l'amont de la filière est généralement moins bien rémunéré et plus informel (ex : collecte et récupération) que l'aval de la filière (grossiste, unité de production) ;
- › **Positionnement dans la chaîne de valeur des produits** : les déchets récupérés au domicile des ménages (ex : fer, bouteilles, etc.) ont généralement plus de valeur ajoutée que les déchets récupérés dans les camions, au niveau des sites de transfert, puis dans les décharges. Les déchets des décharges ont généralement connu un tri préalable en amont et ont donc la plus faible valeur.
- › **Lieu de l'activité** : les décharges, situées à la périphérie des villes, sont généralement des lieux de forte relégation sociale (faible accès aux services urbains, à l'éducation, à la santé, etc.). Les déchets collectés sur ces lieux ont également la plus faible valeur ajoutée (cf ci-dessus). C'est donc sur ces lieux que l'on trouve les récupérateurs les plus précaires.
- › **Valeur marchande de la ressource** : le recyclage des métaux (ou des D3E) génère plus de bénéfice que le recyclage du plastique, du carton ou de l'aluminium. Les ressources avec le moins de valeur ajoutée sont les déchets alimentaires, qui sont appelé le « ventre mou » des poubelles. Les textiles abîmés ont également très peu de valeur et ont donné leur nom aux chiffonniers. Le type de ressource valorisée a donc un impact sur les revenus des travailleurs.

- › **L'appartenance sociale ou ethnique** : les travailleurs informels sont généralement issus de classes sociales inférieures (exemple des intouchables en Inde ou des Zabbaleen au Caire, qui étaient initialement des paysans sans terre) ou d'un pays voisin (ex : à Brazzaville, la plupart des opérateurs de pré-collecte étaient des ressortissants de RDC¹ avant 2014). Cette appartenance sociale ou ethnique conditionne ainsi le niveau d'informalité de ces travailleurs, qui cherchent à cacher leur activité pour rester dans le domaine de « l'invisible ».
- › **Le niveau d'individualisation de l'activité** : plus les opérateurs travaillent de manière individuelle, plus la tendance à la précarité et l'informalité est forte. Ainsi, la très grande majorité des informels sont des entreprises de moins de 10 travailleurs.
- › **Le niveau d'alphabétisme** : plus les travailleurs informels sont alphabétisés, plus ils disposent de moyens de développer leur activité, et donc de sortir de l'informalité. L'analphabétisme peut expliquer en partie la méfiance des informels vis-à-vis de l'institution, qui constitue la représentation même de l'instruction (toute formalisation implique un document écrit).
- › **Le sexe et l'âge des travailleurs** : les enfants sont moins bien rémunérés que les adultes, le rapport est de 25% à 65% entre les deux ; les femmes sont généralement moins bien payées que les hommes, le rapport est de 55% à 100% entre les deux (GIZ ; 2009).

L'ensemble de ces paramètres est donc à prendre en compte afin d'analyser au mieux le niveau d'informalité et de précarité de ces acteurs, avant de les accompagner. Cela permet de mieux prévenir les limites de l'accompagnement et d'adapter l'approche et/ou les outils d'accompagnement en conséquence.

La catégorisation des opérateurs informels

Différentes catégories peuvent être utilisées, en fonction de chaque terrain d'intervention, afin de mettre en place un accompagnement lorsque nécessaire. Ainsi par exemple, **la majorité des pré-collecteurs affiche généralement peu de volonté à développer leur activité**, notamment pour les raisons évoquées ci-dessus (relégation, marginalisation, méfiance, analphabétisme, etc.) et se contentent généralement d'un salaire faible et d'une technique très simple, qui leur permet juste de (sur)vivre le jour même. Ils considèrent généralement leur activité comme ponctuelle et ne se représentent pas nécessairement d'avenir dedans. La mise en place de formation ou d'outils élaborés (ex : épargne, amortissement du matériel, etc.) a généralement donc peu de sens auprès de ces acteurs.

A titre d'exemple, voici la catégorisation utilisée à Brazzaville (Congo) dans le cadre du projet FILIPA¹ pour accompagner les opérateurs de pré-collecte des déchets :

¹ République Démocratique du Congo

¹ Projet d'appui au secteur informel de la pré-collecte à Brazzaville, mis en œuvre par le Gret et financé par l'AFD (2014-2019)

(Niveau)

Très fragile



59 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Peu de motivation / volonté à développer son activité (activité considérée comme ponctuelle) ;
- › Faiblesse du nombre d'abonnés (0 à 5), recouvrement au passage ;
- › Location de son système de transport (traction manuelle) ;
- › Ne dispose pas d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) complets / port de vêtements usagés ;
- › Sentiment d'incapacité à travailler avec des abonnés ;
- › Pas de pratique d'épargne ;
- › Pas de projet d'amélioration des conditions de travail ;
- › Pas de connaissance de son chiffre d'affaire.

Fragile



24 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Certaine motivation / volonté à développer son activité ;
- › Faiblesse du nombre d'abonnés (5 à 35) ;
- › Location de son système de transport (traction manuelle) ;
- › Ne dispose pas d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) complets/ port de vêtements usagés ;
- › Tentative de mise en place d'un système de gestion des abonnés (mais infructueuse) ;
- › Tentative de mise en place d'un système de gestion financière (infructueux) ;
- › Incapacité à identifier un projet en adéquation avec ses capacités financières ;
- › Inadéquation de l'épargne envisagée par rapport à son bénéfice ;
- › Pratique existante d'épargne mais absence de maîtrise de sa capacité d'épargne.

Moyen



11 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Nombre relativement important d'abonnés (35 à 100) ;
- › Propriétaire de son équipement de transport (traction manuelle), voire en passe d'acquérir un système de transport motorisé ou locataire d'un système de transport motorisé* ("considéré comme "moyen" s'il remplit la majorité des autres critères cités dans cette catégorie) ;
- › Equipements de protection individuelle (EPI) appropriés (voire plusieurs kits d'EPI) ;
- › Pratique d'épargne régulière et maîtrisée (connaît le montant et réussit à épargner ce montant) ;
- › Mise en place d'un plan d'épargne (délai et coûts d'épargne) pour un projet identifié ;

Fort



6 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Nombre d'abonnés très élevé (100 abonnés ou plus) ;
- › Chiffre d'affaire stable ou en croissance ;
- › Propriétaire de son système de transport (traction motorisée) ;
- › Utilisation d'un compte bancaire ;
- › Utilisation d'EPI ou de tenues appropriées ;
- › Pratique d'épargne régulière et maîtrisée (connaît le montant et réussit à épargner ce montant) ;
- › Mise en place d'un plan d'épargne (délai et coûts d'épargne) pour un projet identifié ;
- › Intervention dans plusieurs quartiers.

Avec quels informels travailler et comment ?

En fonction de chaque « catégorie » d'informels, les modalités et outils d'accompagnement peuvent varier¹. En effet, l'un des premiers éléments consiste généralement à se poser la question du sens de l'accompagnement : pourquoi accompagner ces acteurs ? Quels objectifs ? Quel(s) intérêt(s) pour l(es) travailleurs(s) ?

Généralement, le postulat initial des organismes d'accompagnement est de vouloir travailler sur 1) le renforcement des capacités (matérielles et immatérielles), 2) la formalisation et 3) la structuration des travailleurs, afin d'améliorer leurs conditions de travail. Néanmoins, certaines limites peuvent être rencontrées dans la mise en œuvre de ces activités, qui peuvent conduire à privilégier certaines catégories de travailleurs, accentuer les différences entre les travailleurs, etc. Face à ces écueils, quelques solutions peuvent être préconisées :

Activité	Limites/écueils	Propositions d'alternatives
Renforcement des capacités (matérielles et immatérielles)	<ul style="list-style-type: none"> › Renforcement des travailleurs plus forts aux dépens des plus fragiles, car ils intègrent les concepts d'épargne, d'amortissement du matériel et comprennent bien l'ensemble des formations › Vouloir renforcer des travailleurs à tout prix, alors que c'est parfois contre leur propre volonté 	<ul style="list-style-type: none"> › Différencier le type de formations et modalités d'acquisition du matériel entre les différentes catégories de travailleurs (ex : ne pas demander de contrepartie financière pour acquisition de chariot pour travailleurs fragiles ; prévoir des formations orales en langue locale) › Bien identifier la volonté des travailleurs à vouloir évoluer et développer leur activité en amont, via des enquêtes/entretiens
Formalisation	<ul style="list-style-type: none"> › Déstructuration des liens entre acteurs (ex : organisation professionnelle qui joue déjà un rôle de régulation) › Racket/chantage des services techniques municipaux et autorités (police) auprès des opérateurs pour mettre à jour les autorisations/contrats › Détournement des recettes liées aux autorisations/contrats par les services techniques municipaux 	<ul style="list-style-type: none"> › Bien identifier en amont les acteurs intervenant dans le secteur et adapter les modalités de formalisation (voire les abandonner si nécessaire) en fonction du contexte › Accompagner les services techniques et autorités, autant que les opérateurs, dans la mise en place du processus de formalisation, pour éviter qu'ils ne le considèrent juste comme une recette, mais qu'ils en perçoivent le sens.
Structuration	<ul style="list-style-type: none"> › Domination de certains leaders sur les autres, après mise en place d'une structure › Lourdeur dans la gouvernance de la structure, lorsqu'elle est trop formalisée (ex : statuts, règlement intérieur, etc.) 	<ul style="list-style-type: none"> › Accompagner les leaders dans une démarche de « management participatif » et de « gouvernance inclusive » qui laisse la parole aux autres › Adapter le niveau de formalisation aux acteurs, et privilégier des modalités d'organisations progressives, avec une certaine souplesse au départ (ex : tontines, opérations communautaires de propreté, etc.).

¹ cf. fiche technique « *outils de gestion technique et financière des opérateurs de pré-collecte* » et Capitalisation « *Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle* »).

Identifier rapidement les différents acteurs du secteur informel des déchets

L'accompagnement des travailleurs informels des déchets fait l'objet d'une grande attention auprès des organismes internationaux (bailleurs, ONG, collectivités, etc.) et elle génère parfois des malentendus et mécompréhensions.

Il n'y a pas de « *modèle* » ou de « *recette miracle* » en matière d'accompagnement. Cela nécessite avant tout de bien connaître et analyser le secteur en amont, en tentant au mieux de comprendre l'ensemble des acteurs présents sur l'ensemble de la chaîne de valorisation du déchet, d'amont en aval (lorsqu'il s'agit de valorisation). Le passage par une « *catégorisation* » des acteurs peut être utile en cela, car cela permet de les accompagner en entrant dans une démarche de « *sur-mesure* », adaptée à chaque catégorie/public. La phase de diagnostic et d'analyse est donc fondamentale en amont de toute démarche.

L'accompagnement portant sur le renforcement de capacités, la formalisation et la structuration des acteurs peut présenter des limites et/ou écueils, qu'il convient d'anticiper au mieux pour éviter de dégrader une situation souvent déjà très précaire. Il convient ainsi de bien penser en amont le sens de ces actions d'accompagnement, notamment en pré-identifiant bien la réelle volonté des acteurs à être accompagnés : développer leur activité, être formellement reconnus par les autorités, se structurer entre eux, etc. Cette démarche peut naître parfois d'un certain « *fantasme* » des organismes d'accompagnement, qu'il convient de démystifier avant toute intervention.



Sources

- › Integrating the Informal Sector in Solid Waste Management Systems, *Agnès Gerold* ; GIZ ; 2009
- › Etats des lieux du secteur informel des déchets en Afrique et dans les Caraïbes : pour une gestion inclusive et sociale, *Albin Lazare et Fabricia Devigne*, 2014, Plateforme Re-Sources
- › Fiche synthétique « Prise en compte des travailleurs du secteur informel des déchets en Afrique et dans les Caraïbes » *Bassaï Magnoudéwa BODJONA- Héléne BROMBLET - Lankondjoa KOLANI - Adeline PIERRAT*, 2014, Plateforme Re-Sources
- › Du rebut à la Ressource – Valorisation des déchets dans les villes du Sud, *AFD*, 2014, Programme de recherche ORVA2D
- › Accompagner les Acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle, *Aurélié Cerisot, Christophe MESTRE*, 2019, Programme PAGEDS

Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction :
Florian Marchadour

Relecture :
Pascale Martel-Naquin

Remerciements :
Equipe du projet FILIPA (Gret à Brazzaville), membres du PAGEDS

Crédit photo :
Cefrepade, CIEDEL, Gret

Pour aller plus loin...

- › Fiche technique 1 : *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › Fiche technique 2 : *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › Fiche technique 3 : *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 4 : *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › Fiche technique 5 : *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 6 : *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › Fiche technique 7 : *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › Fiche technique 8 : *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › Fiche technique 9 : *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › Fiche technique 10 : *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par



Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets



Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

Des opérateurs de pré-collecte souvent exclus socialement

Le secteur de la pré-collecte des déchets dans les pays du sud est un secteur difficile à appréhender de l'extérieur. Il est réalisé par une multitude de travailleurs indépendants atomisés, travaillant généralement dans l'informalité, sans reconnaissance de la part des autorités locales, si ce n'est par les échelons les plus locaux (ex : chefs de quartier). De plus, l'objet au cœur de leur métier, le déchet, leurs conditions de vie, en général très mauvaises, et souvent leur apparence, se conjuguent pour entraîner **une exclusion sociale particulièrement forte, voire une marginalisation.**

Néanmoins, dans de très nombreuses villes du sud et depuis plusieurs décennies, ils fournissent un service que les municipalités, états et entreprises ne sont pas en mesure de remplir, c'est-à-dire un service de pré-collecte des déchets à domicile dans des quartiers souvent difficiles d'accès et à des conditions tarifaires abordables pour la population. A Brazzaville par exemple, ces opérateurs couvrent jusqu'à 30% des ménages¹.

Les ignorer serait donc rejeter une réalité concrète et un service qui est aujourd'hui nécessaire et apprécié par les populations. Les reconnaître, les considérer, les intégrer dans le circuit formel de gestion des déchets constitue ainsi un enjeu de taille, qui demande un dépassement des préjugés et un travail de reconnaissance et de réglementation. Cette fiche présente des éléments du processus partant **de l'identification jusqu'à la formalisation de ces opérateurs.**

Les personnes ayant participé à la rédaction de cette fiche prennent comme parti pris le fait que l'amélioration du service de gestion des déchets doit passer par un processus de formalisation et de reconnaissance, aussi léger soit-il. Cela nous semble être la voie humainement la plus acceptable car elle permet de renforcer la dignité de ces opérateurs et leurs offrir un accès à d'autres services (ex : état civil, santé, etc.) qui ne serait probablement pas envisageable autrement.

La formalisation peut présenter certains écueils (ex : déstructuration de liens entre acteurs, racket/chantage des services techniques municipaux et autorités (police), détournement des recettes liées aux autorisations/contrats, etc.). Néanmoins les systèmes hybrides qui intègrent les acteurs informels au Sud sont aujourd'hui bien plus satisfaisants tant humainement qu'en termes de services.

La démarche présentée ici - qui s'inspire beaucoup du projet FILIPA mené par l'ONG Gret à Brazzaville - n'est qu'une illustration et non un modèle à suivre. A titre d'exemple, le principe des autorisations n'est pas toujours le plus pertinent : parfois une organisation professionnelle peut jouer le rôle de suivi pour l'ensemble de la profession et sanctionner si les règles ne sont pas respectées.

Ce qui semble le plus important dans la démarche, c'est la reconnaissance du travail effectué, l'amélioration de la dignité du travailleur et la mise en place de règles et obligations acceptées par toutes les parties prenantes.

¹ Diagnostic sur la pré-collecte des déchets à Brazzaville (Gret, 2015)

Entre précarité et insécurité

En l'absence de régulation de la part des pouvoirs publics (Etat, mairies) ou d'autres acteurs (ONG, société civile), les opérateurs informels travaillent dans des **conditions particulièrement précaires et inégalitaires, soumises aux lois du marché**. Ils travaillent également dans des conditions de **très forte insécurité professionnelle**, caractérisée par une absence d'existence juridique ou administrative, notamment vis-à-vis des :

- › Clients : Absence de contrats ou d'abonnement
- › Services municipaux : Absence d'autorisation
- › Services de l'immigration ou de la police : Absence de papiers d'identité
- › Services des impôts : Absence de paiement de taxes et impôts

Ces situations amènent les opérateurs à travailler dans un climat général de méfiance vis-à-vis des autorités et acteurs susmentionnés. De nombreux opérateurs travaillent dans cette situation afin d'éviter les pouvoirs publics, notamment parce qu'ils ne sont pas en règle vis-à-vis de l'administration (ex : étrangers), les rendant **peu enclins à rechercher la formalisation de leur activité**.

Enfin, l'absence de papiers en règle empêche de nombreux opérateurs d'accéder à des opportunités économiques qui permettraient le développement leur activité (ex : souscription à des microcrédits).

Les enjeux de la formalisation

Les enjeux sont donc pour les opérateurs de :



Réduire leur marginalisation



Construire un dialogue social avec les différentes parties prenantes (opérateurs de préc-collecte, élus locaux, services techniques, police, chefs de quartiers, clients...)



Sécuriser leurs conditions de travail



Permettre de nouvelles opportunités économiques, via notamment l'accès au micro-crédit



Reconnaitre le métier de travailleur des déchets

Une longue démarche de formalisation

Le travail de formalisation des opérateurs de pré-collecte est un travail de longue haleine (plusieurs années), généralement réalisé par les structures d'accompagnement (ONG) ou les Mairies elles-mêmes. Ce processus peut être résumé en 5 étapes :



1

Recensement et mise en confiance des opérateurs informels

Un premier travail en amont consiste à **recenser les opérateurs informels existants sur le territoire concerné**. Les données disponibles sur le secteur informel de la pré-collecte sont rares, partielles et souvent peu fiables. Elles le sont d'autant plus que le secteur est en constante évolution, du fait notamment de sa précarité. **Ce recensement s'effectue généralement au niveau des dépotoirs**, qui sont les lieux de tri, échange et regroupement pour ces opérateurs.

Une fois le recensement effectué, une démarche de **mise en confiance** se met en place, afin de rassurer les opérateurs sur le bien-fondé de la formalisation en leur présentant les avantages que la réglementation implique, notamment en termes d'amélioration des conditions de travail :

- › Moins de confrontation avec la police
- › Une meilleure relation avec les chefs de quartier, les entreprises de collecte ou la Mairie,
- › Une possibilité d'accéder à des microcrédits
- › Un professionnalisme reconnu vis-à-vis des clients

Cela peut passer préalablement par un **accompagnement à la mise en règle des opérateurs vis-à-vis de l'administration** : obtention de carte d'identité par la préfecture (pour les ressortissants du pays), ou obtention d'un titre de séjour ou d'un passeport au niveau du consulat (pour les étrangers).

A titre d'exemple, à Brazzaville une grande partie des OPC est originaire de la République Démocratique du Congo, les animateurs les ont donc accompagnés à de nombreuses reprises auprès de leur consulat pour obtenir des pièces d'identité en bonne et due forme, leur permettant ensuite d'obtenir une autorisation d'exercer.

2

Définition des rôles et règles du service de pré-collecte

En amont de toute formalisation du service, la définition des rôles de chacun dans le service, ainsi que de règles communément partagées du service de pré-collecte est généralement nécessaire.

A



Atelier d'échanges avec les associations de pré-collecte de Brazzaville sur les autorisations d'exercer © Gret 2015

Construire une relation de confiance à travers la concertation

Une série d'échanges avec différents groupes d'acteurs (chefs des quartiers, Opérateurs de Pré-Collecte (OPC), mairies, population, société civile, etc.) **est très utile en amont du processus** afin de collecter les points de vue des différents acteurs sur les modalités d'encadrement/régulation de la filière. Cette participation préalable permettra ensuite de construire une relation de confiance et une communication récurrente entre les différents acteurs à toutes les étapes de mise en place du processus.

B

Définir les règles et principes de base

Une fois la concertation établie, **il est important de définir rapidement les règles et principes d'exercice du service ainsi que les droits et devoirs des opérateurs informels**. La notion des droits et devoirs sous-entend la définition de cahiers des charges pour l'exercice des opérateurs : fréquence du service, respect de tarifs, modalités de tarification (au poids ou à la taille du ménage), lieu de dépôt des déchets, respect des usagers, lieu pour l'obtention d'une autorisation, etc.

Afin de ne pas tomber dans un corpus réglementaire trop lourd et exhaustif, il semble préférable de partir sur la mise en place de règles concrètes, rapidement applicables dans le cadre du service. A ce titre, **l'une des premières interventions consiste à mettre en place des solutions pour intégrer le travail des opérateurs qui assurent la pré-collecte des déchets (OPC) au sein de la filière en place.**

Dans le cadre du projet Filipa par exemple, il a été question de trouver une articulation entre la société en charge de la collecte des déchets (Averda) et les OPC. A travers le projet, ces derniers ont pu obtenir l'autorisation d'utiliser les bacs placés le long des voies goudronnées comme lieux de transfert des déchets collectés dans les ménages. Des échanges également avec les agents de la police sont importants pour commencer à les reconnaître et faciliter ensuite leur circulation dans la ville.

C

Définir les rôles, responsabilités et circuits de transmission des dossiers d'autorisation

En s'appuyant sur les règles et principes de l'activité de pré-collecte établis en amont, il est possible de **définir les rôles et responsabilités des acteurs à impliquer dans le processus de formalisation** : chefs de quartiers, mairie centrale, mairie d'arrondissement, police, etc. Il est important de bien prendre en compte les réalités du terrain, en proposant des règles et procédures qui n'alourdissent pas le fonctionnement des institutions ou administrations concernées.



Dans le cadre de Filipa, il a été mis en place des cellules d'exécution communales (CEC) dans les neuf Mairies d'arrondissements. Il s'agit de 3 agents municipaux et/ou membres du cabinet de l'Administrateur-Maire d'arrondissement qui assurent l'interface entre les OPC et l'arrondissement. Les CEC sont chargées de recevoir les OPC, renseigner leur fiche d'enregistrement et transmettre le dossier d'autorisation à la Direction de l'Environnement et de la Propreté de la Ville.

D

Définir les indicateurs de qualité et de performance du service

Les OPC doivent pouvoir s'engager à accomplir des résultats en termes de qualité de service et de performance. Cependant, au regard parfois du nombre important d'OPC, il s'avère difficile de suivre chaque OPC individuellement. Ce sont plutôt des évaluations globales qui peuvent être effectuées.



Dans le cadre de Filipa, les indicateurs de qualité ont été définis de la manière ci-après :

- (i) respect des quartiers d'exercice,
- (ii) respect des tarifs du service,
- (iii) respect des sites des dépôts,
- (iv) respect des fréquences contractuelles de ramassage.

En ce qui concerne les indicateurs de performance du service, nous pouvons citer :

- (i) part d'OPC ayant des autorisations,
- (ii) part d'OPC ayant renouvelé leurs autorisations,
- (iii) volumes des déchets ramassés,
- (iv) nombre d'usagers desservis,
- (v) part des quartiers couverts par le service.

E

Faire valider l'autorisation par les acteurs du secteur

Toutes ces propositions de solutions et procédures peuvent ensuite faire l'objet d'une validation avec l'ensemble des acteurs impliqués dans le secteur à l'issue d'un atelier de validation qui peut être convoqué par le Maître d'ouvrage, afin de marquer son implication dans le processus.

3 La conception d'outils adaptés

Les outils peuvent être conçus dans l'objectif de faciliter le fonctionnement du dispositif de formalisation mis en place. Ils sont généralement simples et adaptés au plus grand nombre d'acteurs concernés, en tenant compte du niveau de compréhension et d'alphabétisation de chacun. Ces outils peuvent être :

- › *Fiche de demande d'autorisation (à remplir par l'OPC)*
- › *Autorisation d'exercer (à remplir par l'autorité)*
- › *Charte d'exercice du service (à signer par l'OPC et l'autorité)*
- › *Contrat de prestation de service (à signer par l'OPC et l'autorité)*
- › *Fiche de suivi du fonctionnement du service (à remplir par les services techniques)*

Les outils développés dans certains projets sont annexés à cette fiche (Cf annexes). Ces outils peuvent faire l'objet d'une validation avec la Mairie centrale qui se chargera de les transmettre officiellement aux responsables concernés (mairies d'arrondissement, chef de quartier, etc.) pour qu'ils soient utilisés dans le cadre des activités liées au service de pré-collecte.

Un coaching personnalisé au niveau de chaque lieu d'octroi des autorisations (ou contrats) permettra ensuite d'accompagner les agents en charge de l'enregistrement des OPC dans l'utilisation de ces outils : mairies d'arrondissement, chefs de quartier, services techniques, etc.

4 La mise en place d'un test de formalisation

Afin d'expérimenter les outils conçus, un test pourra être réalisé sur un territoire restreint (ex : arrondissement, quartier) avant d'être étendu à l'ensemble de la ville. Le choix de la zone test répond à des critères de présence d'OPC et de proximité des sites de regroupement des déchets, afin de permettre une bonne évacuation des déchets.

La durée du test peut être déterminée en fonction du niveau d'avancement du projet et du personnel disponible pour suivre les OPC concernés durant un temps d'appropriation (plusieurs mois). **Il peut être lancé en présence des autorités locales, des comités de quartiers, des représentants de la force publique pour permettre de renforcer la reconnaissance des acteurs informels.**



Remise des cartes d'autorisation d'exercer aux OPC de Talangai à Brazzaville
© Gret 2017

Dans le cadre du projet Filipa, le choix a été porté sur l'arrondissement 4-Talangaï qui compte le plus grand nombre d'OPC et où la société de collecte Averda est déployée. La durée du test a été de 4 mois et plusieurs dizaines d'OPC sont venus chercher leur autorisation durant cette période.

Avant le lancement du test, **les autorités concernées participent à une formation initiale sur le dispositif des autorisations.** Cette formation initiale porte essentiellement sur les enjeux de la mise en place d'un tel dispositif et sur l'utilisation des outils de suivi d'enregistrement des autorisations d'exercer.

Après le lancement du test, le suivi de l'utilisation des outils et du respect des procédures se fait essentiellement sur le terrain, via des animateurs de projet qui connaissent bien les acteurs. Ces animateurs disposent de fiches de suivi pour vérifier que les outils sont bien utilisés et les procédures respectées durant le test. Au terme de ce test, un bilan est réalisé sur la base des fiches de suivi.



Remise de la carte d'autorisation d'exercer à un agent de pré-collecte de Talangaï à Brazzaville

© Gret 2017

5

Mobiliser, former et accompagner les opérateurs

La formation des OPC porte sur l'intérêt d'obtenir les autorisations, les droits et devoirs, les pièces à fournir en vue de l'obtention de l'autorisation ainsi que le circuit de transmission du dossier d'autorisation. Elle peut être co-animée par l'intervenant externe (prestataire, ONG, etc.) et la Mairie d'arrondissement concernée. La formation peut être organisée au siège de la Mairie d'arrondissement pour amorcer le changement de perception des OPC sur les autorités locales et faciliter progressivement la fréquentation de la Mairie au sein de laquelle l'enregistrement en vue des autorisations sera réalisé.

Compte tenu du profil des OPC, qui pour la plupart n'ont pas un haut niveau d'instruction et qui vivent depuis de nombreuses années dans l'informalité, l'accompagnement doit s'inscrire dans la durée. Ainsi, l'intervenant peut accompagner physiquement les OPC au niveau de la Mairie d'arrondissement pour réaliser les démarches, faciliter les démarches d'obtention des papiers d'identité ou à défaut d'une déclaration sur l'honneur contresignée par le chef de quartier. Cette approche facilite leur mise en confiance et permet aux autorités locales de réaliser efficacement l'enregistrement des opérateurs de pré-collecte.



Un agent de pré-collecte en uniforme à Dschang (Cameroun).
© Barthélémy Ndongsong



BIBLIOGRAPHIE

- › « *Etats des lieux du secteur informel des déchets en Afrique et dans les Caraïbes : pour une gestion inclusive et sociale* » Albin Lazare ; Jocelyne Delarue ; 2014
- › Fiche synthétique « *Prise en compte des travailleurs du secteur informel des déchets en Afrique et dans les Caraïbes* » Bassaï Magnoudéwa Bodjona - Hélène Bromblet - Lankondjoa Kolani - Adeline Pierrat ; Plateforme Re-Sources ; 2014
- › « *Du rebut à la Ressource* » Programme de recherche ORVA2D ; 2014
- › « *Guide de procédure du projet FILIPA à Brazzaville* » Steve Moukendi, Florian Marchadour, Gret ; 2019
- › « *Diagnostic de la pré-collecte des déchets à Brazzaville* » Marie Guillaume, Adeline Pierrat ; Gret, 2016
- › Webdocumentaire sur les Opérateurs de Pré-collecte (OPC) à Brazzaville : <http://opc-brazza.org/>

ANNEXES

Annexe 1 : documents d'homologation des pré-collecteurs

Fiche de demande d'autorisation Opérateur de Pré-Collecte

Case en gris à remplir par les Mairies

Etat de validation / transmission de la fiche ***
 Dépôt de dossier à Mairie de dépôt le
 Transmis à Mairie Centrale le
 Validé à Mairie Centrale le
 Transmis à Mairie de dépôt le
 Retiré par l'OPC le
 Archivé le

Mairie de dépôt du dossier : _____
 Date de dépôt du dossier : _____
 Personne chargée de l'enregistrement : _____
 Numéro de dossier : _____
 Code attribué pour l'OPC : _____

Contact
 Statut* individuel association établissement entreprise autre

Nom de la structure* : _____
 Nom* : _____ Adresse* : _____
 Prénom* : _____
 Fonction* : _____
 Date de naissance* : _____
 Lieu de naissance* : _____
 N° identité* : _____ Prises* domicile siège (le cas échéant)

Si association, préciser le type de document* : récepissé agrément autre, préciser : _____
 Numéro de document de l'association* : _____ Date d'émission du document légal de l'association* : _____
 Tel 1 : _____ Tel 2 : _____

Date de démarrage de l'activité : _____
 Type de demande 3 mois 6 mois 1 an

Systèmes de transport (lister tous les équipements même ceux non concernés par autorisation)

	Type* (P : Pousse-Pousset, MB : Motobrosse, CD : Cassin/Dyna, BM : Autre Collecteur)	Nombre*	Volume	Consommation (l/100 km)	Locataire (L) ou Propriétaire (P)*	Etat* (en panne ou fonctionnel)	Immatriculation (le cas échéant)*
ST - Type 1							
ST - Type 2							
ST - Type 3							
ST - Type 4							
ST - Type 5							

Equipements pour lequel l'autorisation est demandée* : _____

Quartiers souhaités de couverture (code quartier) : _____
 Choix 1 : _____
 Choix 2 : _____
 Choix 3 : _____

Dépôts de rattachement (max 3) (code dépôts) : _____

Nombre d'employés le cas échéant : _____
 Ménages Boutiques Administration Autres

Nombre de clients abonnés : _____
 Nombre de clients non abonnés : _____
 Nombre de clients totaux : _____

CATEGORIE SERVICE : _____

RESUME
 Identifiant opérateur : _____ Quartiers : _____ Avis Mairie d'Arrondissement : _____
 Debut de début de validité : _____ Dépotoirs : _____ Accepté Refusé
 Date de fin de validité : _____ Avis CSNGD (à la DEP) : _____
 Catégorie service : _____ Accepté Refusé

MAIRIE DE BRAZZAVILLE

Coller ici photo d'identité

Nom personne / nom entreprise :

Prénom (si individuel) :

Date de naissance :

Adresse :

Statut : individuel association entreprise autre

Immatriculation système transport :

Code OPC :

Catégorie	Observations	Date renouvellement	Date fin validité	Quartiers	Sites de regroupement	Signature
A 						
B 						
C 						
D 						
Quartiers	Arrodissements	Délivré le : / Par le Directeur de la DEP : 				
Sites de regroupement	Arrodissements	Valable jusqu'au : Signature du titulaire :				

Annexe 2 : Charte d'exercice du service de pré-collecte



Charte d'exercice du service de pré-collecte Test des autorisations à Mougali

Article 1 – Objet de la charte

La présente charte encadre la réalisation du service de pré-collecte des déchets ménagers et assimilés et fixe les conditions d'exercice dans le cadre de l'obtention d'une autorisation. L'autorisation est une condition nécessaire pour l'exercice du service de pré-collecte à Brazzaville. Cette charte explicite les droits et les devoirs des Opérateurs de Pré-Collecte (OPC) en matière de ramassage (pré-collecte) et de dépôt de déchets.

Article 2 – Périmètre d'exercice du service

Le service sera exercé exclusivement dans les quartiers de dénominations administratives validées par les autorités décisionnaires et figurant sur la carte d'autorisation. Tout changement ou évolution devra faire l'objet d'une demande auprès des autorités décisionnaires.

Article 3 – Type de service fourni

Le service fourni sera de la catégorie :

- A- pousse-pousse ;
- B- motobenne ;
- C- camion de type Dyna ;
- D- camion benne tasseuse / camion multibenne.

Si l'OPC dispose de plusieurs types d'équipement, il devra alors se soumettre aux devoirs de l'autorisation correspondant à chacun de ses équipements.

Il lui est recommandé un service pour les équivalents-ménages dont le tarif oscillera dans une fourchette de :

A	B	C	D
2 000 à 6 000 FCFA/ mois	5 000 à 10 000 FCFA/ mois	7 500 à 12 000 FCFA/ mois	7 500 à 12 000 FCFA/ mois

pour une famille d'environ 7 personnes, avec 3 passages / semaine. En fonction du nombre de passages, cette fourchette pourra être revue proportionnellement.

Article 4 – Sites de dépôt des déchets

L'OPC se voit le droit de déposer gratuitement les déchets dans les bacs Averda, en indiquant à la Mairie, la zone où se trouvent les bacs qu'il utilise. Il ne peut en revanche n'y déposer que des déchets ménagers et assimilés.

Son autorisation pourra être contrôlée avant chaque dépôt.

Ce dépôt est gratuit et ne peut donc faire l'objet d'aucun paiement.

Article 5 – Qualité et continuité du service

L'OPC grâce à cette autorisation se doit d'assurer un service de qualité auprès des ménages. Ainsi, il doit respecter ses contrats d'abonnement, qu'ils soient écrits ou oraux, que ce soit pour la qualité et la continuité du service. Ces éléments seront évalués sur plaintes des usagers et grâce au suivi du nombre de dépôt dans les sites de dépôts indiqués dans l'article 4. Les OPC s'engagent à respecter ces différents critères.

Types de critères	Principaux critères
Critères de qualité	Respect des quartiers d'exercice Respect du tarif Respect des sites de dépôts Respect des fréquences contractuelles de ramassage / pré-collecte

L'OPC a le droit de se plaindre auprès de la Mairie d'Arrondissement et / ou la DEPV en cas d'en-trave aux droits précisés dans le cadre de cette autorisation. La Mairie d'Arrondissement et / ou la DEPV ont la responsabilité de protection qui ont reçu une autorisation.

Article 6 – Respect de la loi

Cette autorisation n'exempte aucunement l'OPC à respecter les autres lois et codes en vigueur en République du Congo.

Article 7 – Durée de validité et montant de l'autorisation

L'autorisation est délivrée pour une durée de trois mois, pour la durée du test. Elle est gratuite et ne peut être soumise à aucune forme de paiement.

L'autorisation est matérialisée par une carte, remise par la Mairie Centrale ou par la Mairie d'Arrondissement, en fonction du site où s'est fait enregistré l'Opérateur de Pré-Collecte.

L'Opérateur de Pré-Collecte devra demander un renouvellement de son autorisation, quand elle arrivera à échéance. Durant les 3 mois du test des autorisations, elle ne pourra pas être renouvelée.

Article 8 – Évolution de la catégorisation

L'OPC peut demander une évolution de sa catégorisation et des zones d'intervention en remplissant un formulaire de demande d'évolution et de changements de catégorie auprès de l'autorité délivrante. Ces changements ne seront effectifs qu'une fois la validation par l'autorité délivrante et la remise d'une nouvelle autorisation (donc une nouvelle carte) spécifiant le changement.

Article 9 – Évolution du nombre d'équipements

L'OPC doit indiquer à l'autorité délivrante toute évolution de son parc d'équipements dans les plus brefs délais. L'autorité délivrante pourra l'autoriser éventuellement à exercer dans d'autres quartiers.

Article 10 – Clauses de retrait de l'autorisation

L'autorisation sera retirée en cas de non-respect de ses engagements par l'OPC et si celui-ci ne les a pas justifiés. Ainsi elle pourra être retirée suite à l'observation du non-respect des divers engagements à trois reprises. Le non-respect des engagements donnera lieu à des avertissements écrits, envoyés à l'adresse de l'OPC. Celui-ci devra ensuite se présenter auprès de l'autorité délivrante pour se justifier le cas échéant.

Article 11 – Modifications de la Charte

En cas de modification de la Charte, les autorités décisionnaires s'engagent à communiquer deux (2) mois avant tout changement, auprès des OPC par voie d'affichage et/ou par appel téléphonique. Les modifications ne prendront effet qu'au terme de ce délai.

Fait à Brazzaville, le 2016

Pour la Mairie de Brazzaville, le Directeur de l'Environnement et de la Propreté de la Ville (DEPV)

Annexe 3 : exemple de contrat

COMMUNE DE.....
SECRETARIAT GENERAL
SERVICE TECHNIQUE MUNICIPAL

BURKINA FASO
Unité – Progrès – Justice

CONTRAT POUR LA COLLECTE, LE TRAITEMENT, ET L'EVACUATION DES DECHETS

Entre la commune de Pô, représentée par le désigné comme

« Le Maître d'Ouvrage »

D'une part

Et

L'association..... représentée par Mr/Mme désigné comme

« Le Prestataire »

D'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Le Maître d'Ouvrage confie à, les opérations de collecte, de traitement, et d'évacuation des déchets solides à partir des centres de transit spécifiés pour les zones de collecte correspondantes, ainsi que les opérations de vidange des bacs disposés sur les espaces publics. Cette prestation comprend également le transport des déchets non valorisables sur le site stabilisé défini par le MO.

ARTICLE 2 : Obligations générales des parties

Le Prestataire s'engage à :

- Réaliser la collecte, le tri et le traitement des déchets dans le respect des directives spécifiées dans le cahier des charges établi par le MO, et les réglementations en vigueur au Burkina Faso.
- Mettre à disposition du MO tous les documents et informations requis pour le suivi des activités définies dans le présent contrat. (Bordereau de Suivi des Déchets et Bordereau de Retour d'Intervention).

Le Maître d'Ouvrage s'engage à :

- Confier au prestataire, l'ensemble des déchets objet du contrat pour le(s) site(s) listé(s) dans le règlement annexé.
- Veiller à une bonne exécution des opérations de pré-collecte, objet d'une convention spécifique, en vue d'éviter le dépôt de déchets non conformes.

ARTICLE 3 : Définition des opérations

- **Collecte** : Cette opération consiste à récolter les déchets ménagers regroupés dans les centres de transit définis par l'organisation du MO, ainsi que les déchets entreposés dans les bacs installés par la Mairie, sur les espaces publics et services (écoles, police, marché, etc.) et à les acheminer au centre de Traitement défini par la commune.
- **Traitement** : Ce terme englobe toutes les opérations de tri, de compostage et de mise en valeur des déchets ménagers, selon les directives du MO. Les avantages financiers retirés de ces opérations feront l'objet d'un arrangement particulier entre les parties, précisé dans le règlement d'exploitation.
- **Evacuation** : A l'issue des opérations de traitement, en référence au règlement, tous les déchets non valorisables seront acheminés et mis en place par le Prestataire sur le site de dépôt stabilisé, selon les directives du MO. Les déchets toxiques seront traités à part et acheminés sur un centre officiel défini par le MO.

ARTICLE 4 : Rémunération des prestations

Les différentes prestations énumérées ci-dessus seront rétribuées selon un forfait qui tiendra compte des volumes traités par benne, et conformément au règlement d'exploitation.

Les factures du Prestataire sont payables sur décomptes certifiés par l'Agent technique et transmis au MO. Leur paiement sera exécuté dans les 45 jours, à compter de la date de dépôt.

ARTICLE 5 : Définition de la/des zone(s) de collecte

Les prestations objet du présent contrat, sont assurées dans le périmètre des zones définies telles quezone N°Secteur.....

ARTICLE 6 : Cession à tiers et sous-traitance

Le présent contrat ne peut faire, en tout ou en partie, l'objet de cession à un tiers.

Cependant, le Prestataire peut, avec l'accord préalable du Maître d'Ouvrage, passer des accords de sous-traitance pour une partie des services qu'il doit assurer.

Cette sous-traitance éventuelle ne le dégage pas de ses obligations contractuelles.

ARTICLE 7 : Fréquence des opérations

Le Prestataire assurera un enlèvement régulier des ordures ménagères, selon une périodicité en relation avec la pré-collecte, ceci pour respecter la logique mise en place.

Les opérations de collecte, de tri et de traitement seront exécutées conformément aux spécifications réglementairement définies par le MO.

ARTICLE 8 : Centre de transit

Le(s) centre(s) de transit sont ceux indiqués sur les cartes de zone de collecte et définis dans le règlement. Ils permettent le transfert des déchets pré-collectés auprès des ménages par un moyen de transport à un autre. Sauf cas de force majeure, les déchets ne sont pas stockés dans les centres de transit.

ARTICLE 9 : Centre de traitement

Le centre de traitement référent est celui désigné dans le règlement. Ce site permet la valorisation des déchets récoltés selon les directives du MO et sous le contrôle du STM.

Les déchets toxiques tels que définis par la loi seront stockés dans des conditions préservant l'environnement et la santé humaine. Ils seront évacués de façon régulière en fonction des quantités. Leur facturation est définie dans le règlement.

ARTICLE 10 : Site de mise en dépôt

Au terme des opérations de traitement, les déchets non valorisables seront mis en dépôt sur le site stabilisé, défini et approuvé par le MO, sous le contrôle du STM. Le Prestataire devra se conformer aux exigences d'exploitation définies dans le règlement.

ARTICLE 11 : Matériel et équipement

Le matériel et les équipements affectés à la collecte, au traitement et à l'évacuation des déchets seront conformes aux exigences fixées par le MO. Ils seront mis à disposition du Prestataire selon les conditions fixées par le MO dans le règlement.

En outre il en assurera à sa charge un entretien régulier.

ARTICLE 12 : Obligations générales du Prestataire**A) Personnel :**

Le Prestataire rémunère le personnel qu'il aura recruté. Dans l'exercice de ses fonctions, le personnel du Prestataire devra porter une tenue appropriée.

Le Prestataire est responsable de la sécurité de son personnel quant aux dommages corporels subis suite à un accident de travail, ainsi que la responsabilité civile face aux tiers. Il prendra donc toutes les dispositions requises.

Le Prestataire est de ce fait responsable de la qualité du travail fourni par ses employés.

B) Suivi administratif

Le Prestataire s'engage à fournir au MO tous les documents jugés nécessaires à la parfaite conduite des activités à sa charge, ceux-ci étant définis dans le règlement.

ARTICLE 13 : Réalisation des prestations

Le Prestataire garantit la qualité et la conformité réglementaire des prestations dont il a la charge. Cette garantie s'étend à tout Prestataire pouvant intervenir pour son compte.

ARTICLE 14 : Cas de force majeure

Tout arrêt d'activité, même temporaire doit être signalé par écrit au MO dans les 48 heures qui suivent. Dans ces circonstances, il proposera toute solution de remplacement dont les conditions seront réglées de cas en cas.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable de l'inexécution, du retard ou de la mauvaise exécution du présent contrat résultant de la survenance d'un événement de force majeure. Si cet événement devait durer plus de trois (3) mois, chacune des parties pourra mettre fin au présent contrat par lettre recommandée avec accusé de réception, ceci sans indemnité ni préavis

ARTICLE 15 : Durée

Le contrat entre en vigueur à sa date de signature pour une durée de trois (3) ans

Il sera renouvelé tacitement et annuellement chaque 31 décembre, sauf avis de dénonciation donné par l'une ou l'autre des parties, 3 mois avant l'échéance.

ARTICLE 16 : Impôts et taxes

Le Prestataire est soumis aux taxes et impôts, ceci conformément aux règles en vigueur au Burkina Faso. La mise en vigueur pourra tenir compte d'une période test à définir.

ARTICLE 17 : Supervision

Le suivi et le contrôle des prestations en charge du Prestataire seront assurés par le Service Technique Municipal de la commune.

Il sera chargé de veiller au respect du règlement applicable au présent contrat.

ARTICLE 18 : Modification

D'entente entre les parties, le présent contrat pourra faire l'objet de modifications sur le fond et la forme.

ARTICLE 19 : Règlement de conflits

Si un différend intervient entre le MO et le Prestataire, les deux parties s'efforceront de trouver un règlement à l'amiable.

A défaut de solution, la partie plaignante pourra saisir la juridiction compétente au Burkina Faso.

ARTICLE 20 : Résiliation

Chacune des parties peut résilier le présent contrat dans l'un des cas suivants :

- Si l'une des parties désire ne pas renouveler le présent contrat à son échéance, elle devra le notifier à l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception, en respectant un délai de préavis de trois (3) mois.
- En cas de manquement de l'une ou l'autre des parties aux obligations qui lui incombent au titre du présent contrat, la partie s'estimant lésée se réserve la possibilité de résilier le présent contrat, après mise en demeure restée sans effet pendant un (1) mois à compter de sa réception par lettre recommandée et accusé de réception.

Le Maître d'ouvrage pourra résilier le présent contrat en cas d'insuffisances ou de négligences graves telles que :

- Non- respect des dispositions contractuelles
- Inexécution des directives réglementaires

ARTICLE 22 : juridique

Tout différend entre les parties relatif à la validité, l'interprétation, l'exécution et la résiliation du présent contrat, que les parties n'auraient pu résoudre à l'amiable, sera porté auprès de la juridiction compétente en la matière au Burkina Faso.

Fait à

le

Pour le Maître d'Ouvrage
(Date, cachet et signature)

Pour le Prestataire
(Date, cachet et signature)

Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de GEstion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction :

Florian Marchadour,
Steve Moukendi

Relecture :

Christophe Mestre,
Adeline Pierrat,
Alicia Tsitsikalís

Remerciements :

partenaires des projets PAGEDS
et FILIPA

Crédit photo : Gret

Pour aller plus loin...

- › Fiche technique 1 : *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › Fiche technique 2 : *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › Fiche technique 3 : *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 4 : *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › Fiche technique 5 : *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 6 : *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › Fiche technique 7 : *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › Fiche technique 8 : *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › Fiche technique 9 : *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › Fiche technique 10 : *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





FICHE TECHNIQUE n°4

Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs



Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

Le service de précollecte : un service de proximité assuré le plus souvent par de petits opérateurs

Dans les villes du Sud, le ramassage des déchets chez les ménages est généralement réalisé par des opérateurs de pré-collecte. La pré-collecte se définit comme le transport préliminaire des déchets des lieux de production (ménages ou entreprises) vers des zones de collecte (sites de transfert, caissons ou bacs de collecte, plateforme de tri et de valorisation) ou vers des zones non aménagées (marais, rivières, terrains vagues). C'est une activité très disparate d'une ville à l'autre, d'une région à l'autre, d'un opérateur à l'autre.

Elle est généralement réalisée par des petits opérateurs travaillant selon différentes modalités d'organisation : individuels, associations, comités d'assainissement, Groupements d'Intérêt Economique (GIE), Petites ou Moyennes Entreprise (PME). Ces opérateurs peuvent être reconnus par les autorités locales, ou travailler dans l'informalité. Ils peuvent disposer d'une vision entrepreneuriale forte du service, ou ne travailler que pour leurs besoins minimums.

La pré-collecte s'effectue avec des brouettes, charrettes à traction manuelle ou animale, tricycles motorisés. L'objectif n'étant pas de déposer les déchets dans des lieux éloignés, la

motorisation est donc assez rare à ce stade (*Lazare, Devignes ; 2014*). Certains opérateurs utilisent des équipements de protection individuelle entretenus, d'autres n'ont qu'une paire de sandales et des guenilles comme tenues de travail.



Brouettes pour la pré-collecte de déchets à Madagascar
© Enda 2019

La rémunération du service

Le service peut se réaliser en porte-à-porte, dans la rue avec des passages prévus à l'avance, ou au niveau de poubelles partagées entre ménages. **Les pré-collecteurs se rémunèrent principalement sur le service d'enlèvement des déchets, à la tâche ou sur un système d'abonnement** (organisé avec les autorités ou sur une base communautaire), et de façon occasionnelle sur la revente de déchets réutilisables ou recyclables (métaux, bouteilles PET, etc.) ou la vente des déchets comme remblais (sur des parcelles de particuliers).

Les revenus issus du service d'enlèvement des déchets tendent à être assez stables, bien que limités, quand ceux issus de la revente sont très irréguliers, affectés fortement par les évolutions des cours des matières premières récupérées. Dans l'essentiel des pays étudiés par la Banque Mondiale et la GIZ, les revenus moyens des travailleurs de déchets se situent donc autour du seuil de pauvreté, soit entre 1 et 2\$ par jour pour les pays les moins avancés (Lazare, Devignes, 2014).

Au vu de la faiblesse des revenus, de nombreux opérateurs de pré-collecte ont une activité secondaire. Par exemple, à Antananarivo (Madagascar) où la pré-collecte est organisée sur une base communautaire et ne s'effectue qu'à mi-temps, 84 % des collecteurs avaient une activité secondaire (Enda, 2012) : il pouvait s'agir de tri et revente des déchets collectés (41 %) ou de petits métiers annexes (59 %).

La catégorisation des opérateurs

Les opérateurs de pré-collecte sont en charge de la gestion des recettes qu'ils réalisent (abonnements, revente de déchets réutilisables ou recyclables), ainsi que des dépenses nécessaires à la réalisation de leur activité (entretien du matériel, renouvellement des tenues, taxes, etc.). **Les différences de revenus et de dépenses sont notables entre les opérateurs**, par exemple entre PME ou opérateurs individuels (OPC).

Ces différences impliquent la nécessité de **catégoriser les opérateurs en amont de toute démarche d'accompagnement**. En effet, les modalités de gestion sont bien distinctes en fonction des capacités de l'opérateur, de son niveau d'étude ou du niveau de développement de l'activité (nombre d'abonnés), ce qui implique ensuite **des outils bien différents en fonction de chaque opérateur**.

Différentes catégories peuvent être utilisées.

A titre d'exemple, voici la catégorisation utilisée dans le cadre du projet FILIPA¹ à Brazzaville :

Catégories de pré-collecteurs

(Niveau)

Très fragile



59 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Peu de motivation / volonté à développer son activité (activité considérée comme ponctuelle) ;
- › Faiblesse du nombre d'abonnés (0 à 5), recouvrement au passage ;
- › Location de son système de transport (traction manuelle) ;
- › Ne dispose pas d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) complets / port de vêtements usagés ;
- › Sentiment d'incapacité à travailler avec des abonnés ;
- › Pas de pratique d'épargne ;
- › Pas de projet d'amélioration des conditions de travail ;
- › Pas de connaissance de son chiffre d'affaire.

Fragile



24 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › Certain motivation / volonté à développer son activité ;
- › Faiblesse du nombre d'abonnés (5 à 35) ;
- › Location de son système de transport (traction manuelle) ;
- › Ne dispose pas d'Equipements de Protection Individuelle (EPI) complets/ port de vêtements usagés ;
- › Tentative de mise en place d'un système de gestion des abonnés (mais infructueuse) ;
- › Tentative de mise en place d'un système de gestion financière (infructueux) ;
- › Incapacité à identifier un projet en adéquation avec ses capacités financières ;
- › Inadéquation de l'épargne envisagée par rapport à son bénéfice ;
- › Pratique existante d'épargne mais absence de maîtrise de sa capacité d'épargne.

¹ Le projet FILIPA (2014-2019) mené par le Gret à Brazzaville et financé par l'Agence Française de Développement (AFD) visait à accompagner les opérateurs de pré-collecte dans leur reconnaissance, leur formalisation et leur structuration.

Moyen



11 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › **Nombre relativement important d'abonnés (35 à 100) ;**
- › **Propriétaire de son équipement de transport (traction manuelle),** voire en passe d'acquérir un système de transport motorisé ou locataire d'un système de transport motorisé* (*considéré comme "moyen" s'il remplit la majorité des autres critères cités dans cette catégorie) ;
- › **Equipements de protection individuelle (EPI) appropriés (voire plusieurs kits d'EPI) ;**
- › **Pratique d'épargne régulière et maîtrisée** (connaît le montant et réussit à épargner ce montant) ;
- › Mise en place d'un plan d'épargne (délai et coûts d'épargne) pour un projet identifié ;

Fort



6 % des opérateurs concernés à Brazzaville



- › **Nombre d'abonnés très élevé (100 abonnés ou plus) ;**
- › **Chiffre d'affaire stable ou en croissance ;**
- › **Propriétaire de son système de transport (traction motorisée) ;**
- › **Utilisation d'un compte bancaire ;**
- › Utilisation d'EPI ou de tenues appropriées ;
- › Pratique d'épargne régulière et maîtrisée (connaît le montant et réussit à épargner ce montant) ;
- › Mise en place d'un plan d'épargne (délai et coûts d'épargne) pour un projet identifié ;
- › Intervention dans plusieurs quartiers.

Cette distinction en 4 catégories peut être adaptée en fonction de chaque territoire d'intervention. En fonction de leur catégorie, les opérateurs gèrent différents budgets, peuvent aller jusqu'à réaliser une épargne, voire souscrire à une agence de microcrédit (pour la catégorie « fort »).

Les outils et l'accompagnement

Comme pour toute activité, l'utilisation d'outils est nécessaire, même s'ils sont minimes et très simplifiés. Ces outils permettent en effet d'avoir une vision sur le service réalisé, de planifier ses dépenses et d'anticiper les prochaines recettes, afin de permettre notamment, de financer l'amortissement du matériel (véhicules, EPI, matériel aratoire, etc.). Ces outils sont parfois conçus par les opérateurs eux-mêmes, ou par les structures d'accompagnement qui travaillent avec eux.

Les outils sont donc nécessaires, mais le plus important reste toujours celui (celle) qui le(s) renseigne... C'est pourquoi **un accompagnement de l'opérateur est souvent nécessaire**, sur le renforcement à la gestion économique et financière, mais également sur l'ensemble de son organisation/structuration : appui conseil stratégique, proposition de modalités de marketing social, stratégie d'implantation dans les quartiers, recherche de partenaires financiers, etc.

Le budget des opérateurs

Cette différenciation se fait aussi ressentir dans les comptes d'exploitation des opérateurs. Ainsi, pendant que certains paient des charges de structure (salariés, locations, impôts, frais bancaires), d'autres ne paient que les charges directes liées à leur activité (matériel, réparations, etc.).

Compte d'exploitation mensuel d'un OPC (hors amortissement)

Matériel	Unité	Coût unitaire (Fcfa)	Nombre d'unités	Coût total (Fcfa)
Dépenses de fonctionnement mensuelles				
Réparations chariot	Forfait	3000	1	3000
Kit de protection	Kit	4167	1	4167
Autorisation d'exercer	Taxe/mois	2000	1	2000
Prime chef de quartier	Prime/mois	1000	1	1000
Taxe Vidange_ Aire Transit des Ordures ménagères (ATOM)	Taxe/vidange	300	54	16000
Cahier d'abonnement	Forfait/mois	450	1	450
Total charges de fonctionnement				26817
Recettes mensuelles				
Recettes pré-collecte	Journalier	1200	120	144 000
Total fonctionnement mensuel				115 200
Compte de résultat mensuel				117 183

Exemple de compte d'exploitation d'une PME de pré-collecte à Conakry en Guinée
Gret 2020

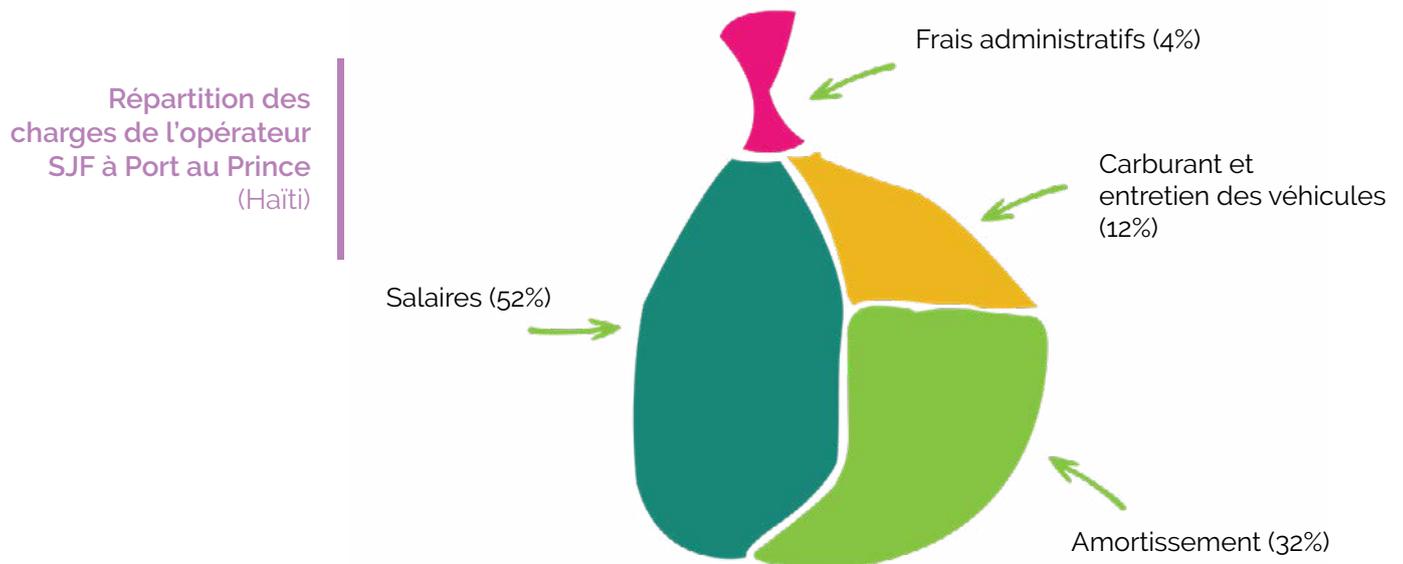
Compte d'exploitation PME pré-collecte			
Nombre de tricycles	2		
Capacité de collecte/an	2 469		
Population desservie	11 273		
Nombre de salariés moyen	16		
Taux de recouvrement	70%		
P.U. déversement ZTT/M3	15 000	GNF	
Compte charges	Total mois	Total ans	%
Masse salariale	14 536 750	174 441 000	40%
Charges de structure et locatives	3 350 000	40 200 000	9%
Impôts, taxes, frais bancaires	1 259 000	15 108 000	3%
Consommables collecte	727 950	8 735 400	2%
Équipements de protection individuel	804 965	9 659 580	2%
Entretien matériel / véhicule	742 720	8 912 640	2%
Réparations	3 027 850	36 334 200	8%
Carburant	960 050	11 520 600	3%
Immatriculation contrôle technique	269 025	3 228 300	1%
Amortissement / remboursement prêt	1582 500	18 990 000	4%
Provision pour risque 10%	2 726 081	32 712 972	8%
Paieement déversement ZTT	6 171 750	74 061 000	17%
TOTAL CHARGES	36 158 641	433 903 692	100%
TOTAL CHARGES / pop desservie	3 208	38 492	
TOTAL CHARGES / tonne collectée	14 647	175 762	
Compte recettes	PU Moyen GNF	Total GNF	solde net
Recettes attendues si 25 000 GNF/ ménage	25 000	338 178 082	- 95 725 610
Recettes attendues si 30 000 GNF/ ménage	30 000	405 813 699	- 28 089 993
Recettes attendues si 35 000 GNF/ ménage	35 000	473 449 315	39 545 623

1 GNF (franc guinéen) = 0,000087 €

Exemple de compte d'exploitation d'un opérateur de précollecte individuel à Moundou au Tchad (Gret, 2020)

Pour les opérateurs plus structurés (type PME, GIE, petit opérateur privé) la plupart des charges sont représentées par les salaires (50 % minimum), l'amortissement des véhicules (25 à 35 %), le carburant et les frais d'entretien des véhicules (10 à 25 %) et les frais administratifs (2 à 10 %). L'ensemble de ces charges nécessite un suivi régulier afin de pouvoir mettre en place une comptabilité à jour. L'utilisation d'outils papiers et informatisés est donc nécessaire.

Ainsi, les modalités d'accompagnement ne seront pas les mêmes en fonction de chaque opérateur de pré-collecte, ni les outils nécessaires au suivi de cette comptabilité. De plus, ces opérateurs ont généralement une relation directe avec l'autorité locale, qui nécessite la mise en place d'outils de contractualisation



5

Les outils de contractualisation

Les opérateurs structurés ou dits « forts » ont généralement formalisé leurs activités, à travers l'obtention **d'une autorisation ou d'un contrat** avec le maître d'ouvrage (généralement la Mairie du territoire concerné).

Les autorisations sont des outils très simples (une fiche, un badge, une carte) qui sont obtenus par les opérateurs de pré-collecte auprès du maître d'ouvrage et permettent de justifier de leur activité, auprès de ces mêmes autorités, de la police et des citoyens.

Les contrats sont généralement des outils simples qui définissent les modalités de base de l'activité pour l'opérateur : zonage, sites de dépôt/transit/traitement, tarifs, taxes, volumes, exigences de qualité, contraintes, etc. mais également pour le maître d'ouvrage : modalités de suivi, recouvrement des taxes, etc. Plusieurs outils sont présentés en annexe de cette fiche.

Les outils de suivi technique de la collecte

Les outils de suivi de la collecte permettent d'obtenir des données sur le nombre de tournées réalisées, les fréquences de passage, le nombre de ménages collectés, les quantités de déchets évacuées et/ou valorisées, etc. En fonction des catégories identifiées en amont, plusieurs outils de suivi technique sont utilisés par les opérateurs ou peuvent être mis en place par les structures d'accompagnement.

Pour les opérateurs les plus fragiles (catégories très fragile et fragile), qui représentent la majorité des opérateurs dans les villes d'Afrique sub-saharienne, la mémoire et la transmission d'information orale sont privilégiées. En effet, les opérateurs connaissent généralement tous les ménages abonnés (qui dépassent rarement 40) et l'état d'avancement des paiements de ces derniers. Ils peuvent ainsi transmettre l'information aux agents municipaux chargés de leur suivi (lorsqu'ils souhaitent fournir l'information...), même si celle-ci peut faire l'objet d'erreurs. C'est la modalité de suivi la plus usitée dans le secteur de la pré-collecte, qui dérouté souvent les observateurs extérieurs, mais qui s'avère généralement efficace pour un petit nombre d'abonnés (la mémoire a des capacités souvent insoupçonnées...). Cela démontre également la limite à laquelle sont confrontés les opérateurs les plus fragiles, qui peuvent difficilement élargir leur clientèle, par impossibilité de suivre en détail tous les abonnements.

Une autre technique employée est celle du suivi des abonnements avec des cailloux : les opérateurs ramassent un caillou à chaque abonné collecté (ceux qui ont payé dans une poche, ceux qui n'ont pas payé dans l'autre) et comptabilisent leurs cailloux à la fin de leur tournée, lorsqu'ils vont déverser leurs déchets dans le site de transfert, ce qui permet au maître d'ouvrage (Mairie) de suivre leurs résultats.

Pour les opérateurs plus robustes (catégories moyen et fort), des outils écrits peuvent être utilisés : carnets d'abonnement, fiches de suivi des abonnements, registres des ménages abonnés. Quelques modèles d'outils sont présentés en annexe de ce document.

Les outils de suivi comptable

Pour les opérateurs les plus fragiles (catégories très fragiles et fragiles), les recettes réalisées sont généralement faibles. Ces acteurs sont généralement très précarisés et vivent des situations personnelles souvent très problématiques, les rendant peu enclins à développer leur activité. Ils se maintiennent donc dans une précarité du jour le jour et réalisent très rarement d'épargne. De plus, leur relatif analphabétisme ne facilite pas la lecture d'outils écrits. **Les outils de gestion financière ou d'épargne sont peu utiles à ces opérateurs.**

Concernant les opérateurs plus robustes (catégories moyen et fort), plusieurs outils de suivi comptable peuvent être mis en place, avec un coaching personnalisé afin que les opérateurs se les approprient au mieux. Ces opérateurs suivent généralement leurs dépenses et recettes et utilisent pour cela des outils informatisés (compte d'exploitation, fichiers de suivi, etc.) qui leur permettent de suivre graphiquement l'évolution de leurs résultats mensuels et d'ajuster ensuite leur prévisionnel pour le mois suivant (cf. outil n°4 en annexe).

Quelques modèles d'outils sont présentés en annexe de ce document.

Récapitulatif des outils utilisés

En se basant sur la catégorisation réalisée dans le cadre du projet FILIPA, les outils pouvant être recommandés en fonction de chaque catégorie d'opérateur sont les suivants :

Catégories	Outils de suivi technique	Outils de suivi comptable
Très faible	Mémoire et oralité	Mémoire
Faible	Comptage des abonnés avec des cailloux	Mémoire
Moyen	Carnet d'abonnement (achat dans un commerce)	<ul style="list-style-type: none"> - Carnet simple (achat dans un commerce) - Carnet de gestion de l'épargne (à imprimer dans un 'secrétariat' - petit commerce local)
Fort	<ul style="list-style-type: none"> › Carnet d'abonnement spécifique (à imprimer dans un 'secrétariat' - petit commerce local) › Registre des abonnés › Tableau de suivi de la pré-collecte et du recouvrement 	<ul style="list-style-type: none"> › Tableau de suivi des recettes et dépenses › Tableau prévisionnel des recettes et dépenses

Outil n°1 : carnet de suivi des collectes d'un opérateur individuel de pré-collecte (OPC) à Dolisie, Congo (2018)

ABONNÉ N°...

Nom du client :

N° Circuit :

Adresse :

Montant abonnement :

Mois	Nombre de passages	Montant payé	Date	Signature client
Janvier	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Février	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Mars	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Avril	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Mai	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Juin	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Juillet	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Août	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Septembre	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Octobre	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Novembre	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			
Décembre	○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○ ○			

Outil n°2 : carnet de gestion mensuelle de l'épargne d'un opérateur individuel de pré-collecte (OPC) à Brazzaville (2018)

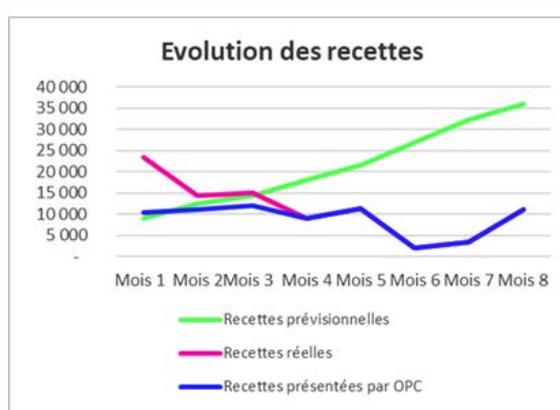
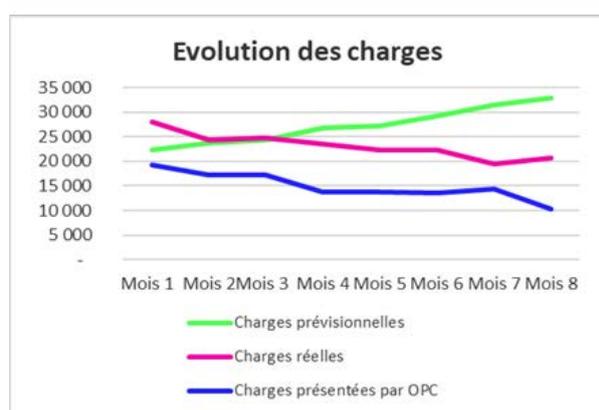
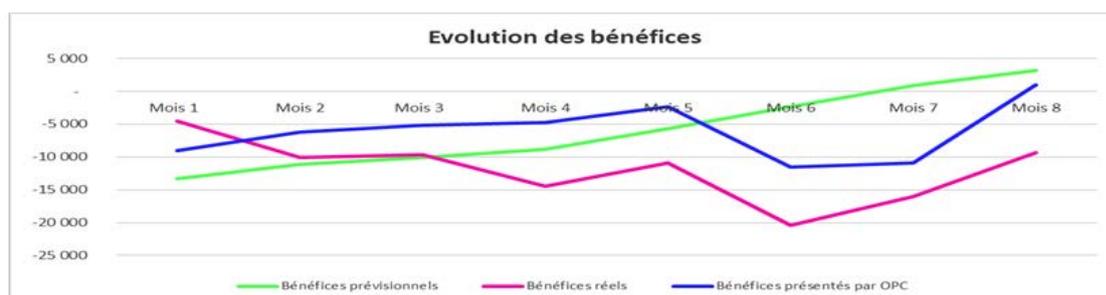
Mois de :						
Recettes attendus					Charges professionnelle et privée	
I. Abonnements					Nature de dépenses	
	Attendues	Perçues	Montant perçus			
_____ F	□□□□	□□□□	□□□□			
_____ F	□□□□	□□□□	□□□□			
_____ F	□□□□	□□□□	□□□□			
_____ F	□□□□	□□□□	□□□□			
_____ F	□□□□	□□□□	□□□□			
II. Clients ponctuels					Montant	
	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 3	Semaine 4	Montant perçus	
Montant facturé	Nbe de passage à ce tarif	Nbe de passage à ce tarif	Nbe de passage à ce tarif	Nbe de passage	□□□□	
_____ F					□□□□	
_____ F					□□□□	
_____ F					□□□□	
_____ F					□□□□	
_____ F					□□□□	
Total recettes :					Total dépenses :	
□□□□					□□□□	
Montant de l'épargne :						
□□□□						

Outil n°3 : carnet de gestion de l'épargne d'un opérateur individuel de pré-collecte (OPC) à Brazzaville (2018)

Gestion épargne	
Professionnelle	Privée
ChariotFCFA/versement 	Fond de sécurité socialeFCFA/versement 
Moto benneFCFA/versement 	SantéFCFA/versement 
Equipement de protectionFCFA/versement 	Autre activité commercialeFCFA/versement 
Fonds d'entretien d'équipementFCFA/versement 	

Outil n°4 : tableau de suivi mensuel du compte de résultat de l'opérateur SJF à Port-au-Prince, Haïti (2019)

TVFY	Mois 1 prévisionnel	Mois 1 réel	Mois 1 présenté par OCB	Mois 2 prévisionnel	Mois 2 réel	Mois 2 présenté par OCB	Mois 3 prévisionnel	Mois 3 réel	Mois 3 présenté par OCB	Mois 4 prévisionnel	Mois 4 réel	Mois 4 présenté par OCB
Investissements de démarrage (montant total)	58 030											
Objectifs de vente												
nombre de familles visées	50	130		70	80		80	84		100		
Nombre de sachets collectés	100	260	260	140	160	160	160	167	167	200	133	133
Recettes estimatives	9 000	23 400	10 308	12 600	14 400	11 000	14 400	15 030	12 040	18 000	9 000	9 000
Charges												
Salaires	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	5 250	6 250	5 250	5 250
Amortissement mensuel des investissements	10 606	2 002		10 606	2 002		10 606	2 002		10 606	2 002	
Frais administratifs	2 500	2 500		2 500	2 500		2 500	2 500		2 500	2 500	
Communication	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500	500
Achat de sachets	3 900	9 100	9 100	4 900	5 600	7 000	5 600	5 845	7 000	7 000	4 655	3 500
a. Total des charges	22 356	27 956	19 352	23 756	24 456	17 252	24 456	24 701	17 252	26 856	23 511	13 752
b. Total des recettes réelles	9 000	23 400	10 308	12 600	14 400	11 000	14 400	15 030	12 040	18 000	9 000	9 000
c. Bénéfices ou pertes (b-a)	- 13 356	556	9 044	- 11 156	- 10 056	252	- 10 056	- 9 671	- 5 212	- 8 856	- 14 511	- 4 752



Outil n°5 : tableau de suivi semestriel des structures de pré-collecte à Dschang, Cameroun (AMGED ; 2019)

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	Total
Tockem							
abonnements							
nouveaux abonnés	9	2	14	22	9	4	99
résiliation				10	2	2	49
cumul abonnés	384	386	400	412	419	421	425
tonnages							
tonnage/mois	17,69	16,76	15,88	20,94	18,53	18,43	228
cumul	18	34	50	71	90	108	228
nbre de tricycle/site	40	36	36	36	43	43	521
financier							
recettes propres	109 200	92 100	102 800	99 500	101 900	77 400	1 132 100
charges	106 250	103 850	159 800	121 825	136 525	123 825	1 666 975
solde	2 950	-11 750	-57 000	-22 325	-34 625	-46 425	-534 875
solde cumulé	2 950	-8 800	-65 800	-88 125	-122 750	-169 175	-534 875
taux de recouvrement (%)	56%	49%	51%	47%	49%	38%	46%
CEPDEL							
abonnements							
nouveaux abonnés	8	3	7	7	4	5	97
résiliation				2	0	0	43
cumul abonnés	533	536	543	548	552	557	579
tonnages							
tonnage/mois	77,66	67,23	73,82	96	73,56	52,91	838
cumul	77	144	218	314	387	440	838
nbre de tricycle/site	93	80	94	99	99	86	1 097
financier							
recettes propres	222 050	237 950	246 800	236 650	223 800	171 650	2 563 300
charges	250 800	243 000	222 500	253 950	256 600	240 200	2 985 450
solde	-28 750	-5 050	24 300	-17 300	-32 800	-68 550	-422 150
solde cumulé	-28 750	-33 800	-9 500	-26 800	-59 600	-128 150	
taux de recouvrement (%)	71%	77%	77%	74%	73%	54%	69%
ADECOTEC							
abonnements							
nouveaux abonnés	17	19	14	15	7	5	167
résiliation	15	6	5	5	3	5	79
cumul abonnés	382	395	404	414	418	418	468
tonnages							
tonnage/mois	37,46	41,75	41,12	47,20	48,75	46,02	556
cumul	37	79	120	168	216	262	556

	janv-19	févr-19	mars-19	avr-19	mai-19	juin-19	Total
nbre de tricycle/site	44	54	59	65	73	65	778
financier							
recettes propres	162 750	169 550	174 200	182 200	186 200	186 600	2 154 850
charges	132 450	101 775	169 750	145 800	137 900	144 400	1 777 025
solde	30 300	15 225	4 450	36 400	48 300	42 200	325 275
solde cumulé	30 300	45 525	49 975	86 375	134 675	176 875	
taux de recouvrement (%)	85%	83%	84%	84%	80%	64%	79%
CUMUL							
abonnements							
nouveaux abonnés	34	24	35	44	20	14	330
résiliation	15	6	5	17	5	7	171
cumul abonnés	1299	1 317	1 347	1 374	1 389	1 396	1 472
tonnages							
tonnage/mois	132	126	131	164	141	117	1622
cumul	132	258	388	553	693	811	1 622
nbre de tricycle/site	177	170	189	200	215	194	2 396
financier							
recettes propres	494 000	499 600	523 800	518 350	511 900	435 650	5 850 250
charges	498 500	448 625	552 050	521 575	531 025	508 425	6 429 450
solde	4 500	50 975	-28 250	-3 225	-19 125	-72 775	-579 200
solde cumulé	4 500	55 475	27 225	24 000	4 875	-67 900	-579 200
taux de recouvrement (%)	70%	70%	71%	68%	67%	52%	65%

Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de GEstion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction : Florian Marchadour

Relecture : Christophe Mestre,
Julien Garnier

Remerciements :
Membres du PAGEDS,
Alicia Tsitsikalis,
Aquassistance

Crédit photo : Gret

Pour aller plus loin...

- › **Fiche technique 1 :** *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › **Fiche technique 2 :** *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › **Fiche technique 3 :** *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › **Fiche technique 4 :** *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › **Fiche technique 5 :** *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › **Fiche technique 6 :** *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › **Fiche technique 7 :** *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › **Fiche technique 8 :** *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › **Fiche technique 9 :** *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › **Fiche technique 10 :** *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

Des risques professionnels mal connus et peu pris en compte

Dans les villes du Sud, la pré-collecte des déchets ménagers est généralement réalisée en porte à porte par des opérateurs informels, très peu connus et reconnus par les autorités locales. Ces opérateurs travaillent généralement dans des **conditions insalubres, avec des équipements très rudimentaires et s'exposent à des risques sanitaires importants.**

Ces risques sont souvent peu connus des opérateurs eux-mêmes, qui ont généralement une perception négative du déchet par l'aspect olfactif essentiellement. Ils sont beaucoup moins conscients des problèmes de dos, des effets de la mauvaise alimentation, de la déshydratation ou de la contamination microbienne. Ces conditions sanitaires impactent sérieusement leur santé, et entravent leurs activités au quotidien (interruption momentanée ou durable de l'activité).

De plus, les risques professionnels sont rarement pris en compte au Sud, du fait d'un manque de moyens pour les prendre en compte (achat de matériel, réalisation de formations, etc.), mais également pour des raisons culturelles, comme par exemple la faible considération accordée à la « *prévention* » dans les approches sanitaires, alors que celle-ci est omniprésente au Nord, parfois même à l'excès.



Opérateur des déchets en tenue de travail à Brazzaville, © Gret

Les constats généraux

Dans leurs activités quotidiennes, les opérateurs de pré-collecte informels sont ainsi confrontés aux situations suivantes :

- › **utilisation d'un équipement peu ou moyennement performant** : pouss', moto benne, brouette ;
- › **utilisation de postures inconfortables** pendant le ramassage des déchets (collecte auprès des ménages, traction du chariot) et opération de décharge sur le dépotoir pouvant occasionner des problèmes de dos, des crampes, courbatures, douleurs, blocage des nerfs, entorse, inflammation ;
- › **tractage de charges lourdes** (jusqu'à 300 kg) pour les opérateurs utilisant des chariots manuels, cumulé à une exposition quotidiennement à la chaleur (températures extérieures dépassant souvent les 30°) et à l'humidité ;
- › **utilisation très rare de matériels de protection** (uniformes, bottes, gants, etc.) généralement considérés inconfortables, ou utilisation d'un matériel de mauvaise qualité (vêtements usagés et pas/peu lavés) ;

› **respiration des fumées noires sur les dépotoirs** dues au brûlage des déchets ;

› **mauvaise connaissance des risques liés à la nature des déchets et leurs conséquences sur la santé** : déchets médicaux contaminés (ex : seringues, scalpels, etc.), déchets dangereux (ex : plombs des batteries, etc.), déchets plastiques (fumées, etc.), déchets coupants (verre, ferraille, etc.)

› **fréquentation de sites à forte contamination microbienne** où vivent les cochons, animaux domestiques et rongeurs

› **confrontation aux accidents de la route** lors de la circulation sur des voies goudronnées et mauvaise connaissance du code de la route (pour les opérateurs utilisant des motos-bennes).

› **absence de repos ou congés dans l'année**, sauf le jour de repos hebdomadaire (dimanche ou vendredi, selon les pays) ou en cas de maladie.



Les risques

Les risques encourus par les opérateurs de pré-collecte peuvent être répartis en plusieurs catégories (détaillées dans l'annexe jointe à cette fiche) :



Risques
musculo-squelettiques



Risques
oculaires



Risques
cutanés



Risques liés
aux dépotoirs



Risques
pneumologiques



Risques
généraux

L'ensemble de ces risques et des pathologies associées requièrent des recommandations et solutions précises, qui sont détaillées dans la fiche annexe associée.

Les recommandations à l'endroit de pré-collecteurs

Les principales recommandations à l'endroit des pré-collecteurs dans le cadre d'une journée de travail sont les suivantes :



Avant de commencer l'activité

- › **échauffement des articulations** (rotation des bras et poignets) et étirements
- › **prendre un repas consistant** (si les moyens le permettent)
- › portez les **vêtements longs** et des **équipements de protection** : gants, foulard autour du nez, chaussures fermées, lunettes de protection (même si ils sont parfois gênants)
- › **renouveler régulièrement l'achat des équipements de protection** (qui se dégradent généralement après un an d'utilisation)



Pendant l'activité

- › faire attention en soulevant les charges à **respecter les postures et les bons gestes**
- › **boire suffisamment de l'eau**, prendre un **temps de pause et manger un repas équilibré**
- › **éviter la consommation d'alcool !**
- › si possible, se doter d'une **trousse à pharmacie**



A la fin de l'activité

- › **sécher** les chaussures et gants
- › **laver** les vêtements, le foulard
- › **se doucher** impérativement



Les principales recommandations à l'endroit des pré-collecteurs **dans le cadre de leur activité en général** sont les suivantes :

- › mettre en place un **service de remplacement** en cas de maladie ou de congés : personne de confiance que l'on a préalablement formée.
- › **se faire vacciner** contre l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos, la polio, la fièvre typhoïde¹
- › En cas de douleurs persistantes et récurrentes sur le squelette, les muscles, etc., **consulter un médecin au centre de santé**².
- › Si possible, **effectuer une visite médicale annuelle** auprès d'un centre de santé ou d'un médecin

4

Les recommandations à l'endroit des autres acteurs :

Des mesures complémentaires peuvent être mises en place afin de réduire les risques sanitaires et favoriser l'entraide entre les opérateurs. Les principales recommandations à l'endroit des structures engagées dans l'accompagnement des opérateurs de pré-collecte de déchets au Nord comme au Sud sont les suivantes:

- › Inciter **les autorités** (locales comme sanitaires) à reconnaître les opérateurs informels comme des acteurs de la gestion urbaine à part entière, afin qu'ils aient une meilleure confiance pour se présenter ensuite auprès d'eux et bénéficier de leurs conseils/services (ex: centre de santé)
- › Inciter les opérateurs à se structurer entre eux, afin de mettre en place des **petites mutuelles de santé**, des **mécanismes de financement** pour l'acquisition d'équipements de protection et négocier des **contrats collectifs avec des structures de santé**.
- › **Former les opérateurs sur les risques sanitaires en matière de déchets** (contamination microbienne, déchets médicaux, déchets dangereux) et **sur le code de la route** (pour les opérateurs travaillant avec des engins motorisés)
- › Mettre à disposition des opérateurs informels **des équipements de protection individuel durables** (gants, bottes, tenue, masque) et les accompagner dans leur usage et leur renouvellement, tout en sachant que cela implique souvent un long processus de changement de mentalité

¹ Pour des raisons liées à leurs croyances, certains opérateurs refusent de se faire vacciner.

² Les opérateurs informels sont généralement peu enclins à se rendre dans les centres de santé

Il est également à noter que le fait de vivre dans des conditions insalubres **tend à renforcer l'immunité** de ces opérateurs, les rendant plus résistants à de nombreuses maladies. C'est un argument très utilisé par les opérateurs, qu'ils avancent parfois pour éviter de se faire soigner. Cet argument (qui demanderait néanmoins à être vérifié scientifiquement) n'enlève en rien l'importance d'utiliser des équipements appropriés, d'avoir des pratiques sanitaires vertueuses et de renforcer la conscience des opérateurs sur les risques encourus



ANNEXES



Annexe 1 : Tableau des risques encourus par les opérateurs de pré-collecte

Risques musculaires

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
Appareil locomoteur (OPC qui utilisent des chariots à traction humaine)	Squelette <ul style="list-style-type: none"> • Douleurs thoraciques (+++) • Lombalgies (+++) • Fractures par traumatisme, accident de la voie publique (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Hypercyphose thoracique (++) • Hyperlordose lombale (++) • Spondylolisthésis si mouvements répétés en hyperlordose (+) • Hernie discale (+++) • Raideur vertébrale (+++) <p>-> Pour tous ces risques : causes = mauvaise posture, mouvements répétés en flexion/extension, charge importante faisant pression sur le dos</p>	Prévention : <ol style="list-style-type: none"> 1) Faire attention à la posture utilisée quand on soulève des charges lourdes (mini formation pour apprendre les gestes de maintien) 2) Réaliser 5 minutes d'étirements à la fin de l'activité ou de la journée 3) Utilisation de ceintures de maintien pour soulager le dos 4) Utilisation de moto-benne à la place de chariot à traction humaine 5) Réduire la charge à porter 6) changer la forme des chariots à traction, une barre courbée au lieu d'une barre horizontale, ou utiliser un cordage 7) s'accorder des temps de pause durant la journée Traitement : Antalgiques de pallier 2 si douleur importante (ex : codéine)
	Muscles <ul style="list-style-type: none"> • Contractures, crampes (+++) <p>Cause : effort trop intense, prolongé, absence d'hydratation</p> <ul style="list-style-type: none"> • Déchirure musculaire (rhabdomyolyse) (+). Effort trop intense, accentuée par une mauvaise alimentation pauvre en protéine 		Prévention : <ul style="list-style-type: none"> • Boire de l'eau régulièrement sans attendre la sensation de soif • Faire attention à son alimentation • Traitement de la rhabdomyolyse : • Boire plus de diurétiques et limiter les efforts pendant quelques semaines. Attention à la complication du syndrome des loges qui nécrose le membre atteint
	Tendons/li-gaments Causes : mêmes mouvements répétés	<ul style="list-style-type: none"> • Tendinite (++) à cause de répétition du même mouvement 	<ul style="list-style-type: none"> • Récurrence de tendinite (+) • Tendinopathie de la coiffe des rotateurs (+) • Syndrome du canal carpien (+++)



Risques musculaires (suite)

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme	Solutions proposées
Appareil locomoteur (OPC qui utilisent des chariots à traction humaine)	Articulations <ul style="list-style-type: none"> • Arthralgies (+++) • Arthrite rhumatoïdale aiguë ici comme complication d'une tendinite (+) • Entorse (+++) • Luxations par suite d'un traumatisme (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Arthrose prématurée (++) • Luxations (par conséquence d'hyper-élasticité des membres) (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Echauffement des articulations avant l'activité : marcher, rotation des bras/poignets • Etirements en fin de journée <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Entorse : 3 semaines d'atèle jour et nuit, 3 semaine d'atèle journée. Repos. • Luxation : hôpital pour radio et réduction • Antalgiques si douleur
	Membres supérieurs ou membres inférieurs <ul style="list-style-type: none"> • Broyage partiel ou complet d'un membre (+) • Section partiel ou complet d'un membre (+) <p>-> Causes : soit par accident avec une mototricycle (écrasement sous une roue) ou accident sur la voie publique avec un chauffard (section d'un pied, d'une main). Autre possibilités, contact avec un explosif sur un dépôt.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Handicap moteur. <p>Cause = séquelle d'accident</p>	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Formation des opérateurs sur les manœuvres de mototricycles • Vigilance requise • Installer un miroir sur la barre du chariot à traction humaine pour une meilleure visibilité • Bandes réfléchissantes pour être visible des usagers de la route <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rééducation



Risques cutanés

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
<p>Coupure : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui traversent un dépotoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Plaies, lésions (+++) • Complications : Inflammation, infection par tétanos ou autres bactéries présentes, possible septicémie et gangrène -> causes : marcher pieds nus sur un bout de verre, manipuler à mains nues des objets tranchants • Contact avec du sang contaminé (attention au risque de VIH et hépatite B) (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Cicatrices chéloïdes (disgracieuses et évolutives) si mauvaise prise en charge, la peau perd de son élasticité (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavage des mains avec du savon • Faire attention aux objets coupants • Porter des gants protecteurs • Injection préventive contre le tétanos • Vaccination contre l'hépatite B, car elle se transmet par le sang • Attention à la transmission du VIH si une personne saigne, porter des gants avant de toucher la plaie <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de plaie, rincer abondamment la zone et nettoyer au savon. Si suspicion tétanos, faire une injection • Protéger avec un pansement
<p>Brûlure : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui traversent un dépotoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Brûlure (tous degrés) (+++) -> causes : déchets encore en combustion, sol brûlant, utilisation de produits caustiques (eau de javel, soude) 	<ul style="list-style-type: none"> • Gène pour le mouvement si brûlure d'une articulation (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Délimiter les endroits où un feu doit être allumé • Equipement de protection : gants, lunettes, chaussures fermées, vêtements longs • Vigilance durant le travail <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • En cas de brûlure, rester 3 minutes sous écoulement d'eau, et selon le degré de la brûlure (1er degré superficiel au 3eme degré très grave) appliquer de la pommade anti-inflammatoire type bepanthen ou aller chez un médecin (traditionnel ou moderne)
<p>Piqûres : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui habitent à proximité d'un dépotoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Insectes hématophages (fourou/simulie) (++) • Myase (+) à cause de la concentration de mouches autour des déchets • Pas de risques de paludisme car les piqûres d'anophèles se passent la nuit • Lésions de prurit par sensation de démangeaison (++) à cause d'une piqûre ou de la transpiration • Seringue dans les déchets biomédicaux (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Paludisme lié aux piqûres de moustiques (++) • Fièvre typhoïde lié aux piqûres de moustiques (++) • Onchocercose suite à piqûre de moucherons (fourou) (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Vêtements longs, chaussettes • Protéger les déchets du chariot avec un drap pour éviter la concentration de mouches <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Protection par un pansement, après application d'un antiseptique, changer le pansement régulièrement
<p>Allergies : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Allergie immédiate si terrain génétique atopique (individu prédisposé à un allergène) (+) 	<ul style="list-style-type: none"> • Dermatite de contact (= eczéma de contact) (++) Cause : à force de manipuler un objet métallique, ou autre matériel allergisant 	<p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviction de l'allergène, car pas de possibilité de désensibilisation • Application de corticoïdes locaux



Risques cutanés (suite)

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
<p>Mycoses : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Dermatophytose (+++) <p>Cause : humidité + chaleur, macération, souvent parce qu'on a marché longtemps dans les mêmes chaussures, ou porter les mêmes gants durant longtemps</p> <ul style="list-style-type: none"> • Intertrigo (++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Onychomycose (+) <p>Cause : humidité, chaleur, macération, manque d'hygiène des mains</p>	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Se doucher avec du savon et bien se sécher pour ne pas laisser d'humidité, surtout entre les orteils • Faire sécher les chaussures, les nettoyer de temps en temps <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anti-fongiques, test pour savoir si l'intertrigo est d'origine mycosique ou bactérienne
<p>Manuportage : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Contamination de la famille proche, en ramenant toutes les bactéries présentes dans les dépotoirs par les mains, par les habits, par les chaussures (+++) 		<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Laisser les chaussures du travail à part • Se laver les mains, se doucher • Laver régulièrement ses habits • Ne pas prendre directement ses enfants dans ses bras en rentrant au foyer, ils sont + fragiles que les adultes
<p>Parasites : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Pédiculose de corps (+) <p>Cause : manque d'hygiène corporelle (transpiration constante) et port d'habits pendant longtemps sans lavage</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ankylostomose (+) <p>Cause : marcher pieds nus par terre sur sol humide ou dans flaque boueuse</p>		<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre une douche, laver ses habits régulièrement, changer d'habits
<p>Œdème réactionnel : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>		<ul style="list-style-type: none"> • Erysipèle (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Traitement de l'intertrigo avant l'évolution en érysipèle • Amélioration de la circulation (boisson, s'asseoir de temps à autre) • Bonne hygiène cutanée <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Repos au lit avec la jambe surélevée • Antibiothérapie ciblée



Risques pneumologiques

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
Pneumopathie : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui habitent à proximité d'un dépotoir	<ul style="list-style-type: none"> • Pneumopathie aiguë (+++) à cause de l'inhalation de certains polluants, monoxyde de carbone quand les OPC circulent sur les voies routières, dioxyde d'azote, formaldéhydes, fumées, gaz ou produits aérosolisés : peintures, produits ménagers ou cosmétiques • Pneumopathie d'hypersensibilité (+) liées à l'inhalation d'antigènes organiques (allergènes) 	<ul style="list-style-type: none"> • Fibrose pulmonaire si pas de traitement d'une pneumopathie (+) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eviter de porter un cache nez longtemps, cela empêche une bonne filtration de l'air par le nez, qui est un filtre naturel • Porter de préférence un foulard aspergé de parfum ou non, autour du nez <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Aller voir un médecin
Troubles généraux : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui habitent à proximité d'un dépotoir	<ul style="list-style-type: none"> • Toux (+++) à cause de la poussière, de la soif non apaisée, des mauvaises odeurs • Dyspnée (++) à cause de la mauvaise qualité de l'air et des efforts physiques effectués • Nausées (++) à cause des mauvaises odeurs • Céphalées (+++) à cause des mauvaises odeurs, de la chaleur intense • Brulure des muqueuses à cause des fumées, ce qui entraîne des problèmes pour bien respirer (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> • Toux chronique (++) à cause des poussières inhalées 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Foulard ou masque autour du nez • Ne pas rester trop longtemps autour des déchets si l'odeur est trop désagréable <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Anti-émétiques si nausées importantes
		<ul style="list-style-type: none"> • Œdème pulmonaire (+) à cause de l'inhalation de corps volatils provenant de la combustion de matières plastiques 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas rester trop longtemps à côté de fumées issues de la combustion de matières plastiques. Faire attention aux gérants de dépotoirs dans lesquels ça brûle en permanence <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ne pas s'allonger en permanence car l'eau suit la pesanteur • Aller voir un médecin



Risques oculaires

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
<p>Parasite à tropisme oculaire : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>		<ul style="list-style-type: none"> • onchocercose (+) (suite à infestation cutanée par piqûre de moucherons). Donne la cécité sans traitement 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Porter des habits longs pour se protéger des piqûres <p>Traitement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Antibiothérapie ciblée
<p>Allergie/irritation : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Conjonctivite (++) • Blépharite (+) <p>-> cause : grain de sable, poussière dans les yeux, se frotter les yeux avec ses mains souillées, sécheresse de l'œil</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Toux chronique (++) à cause des poussières inhalées 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Utilisation de lunettes de protection • Ne pas se frotter les yeux avec des mains sales <p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Lavage des yeux avec sérum physiologique et puis utilisation de collyre pour arrêter l'inflammation



Risques liés aux dépotoirs

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
<p>Parasitoses intestinales : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte</p>	<ul style="list-style-type: none"> Parasitoses intestinales liées au péril fécal (++) à cause de la manipulation de couches souillées, de ramasser des déchets pour un usage personnel, des poignées de main 	<ul style="list-style-type: none"> Troubles digestifs chroniques (diarrhée, constipation, vomissement, occlusion) à cause de l'absence de traitement d'une parasitose (+) 	
<p>Animaux : risque encouru par les gérants de dépotoirs, les opérateurs de pré-collecte + les personnes qui habitent à proximité d'un dépotoir</p>	<ul style="list-style-type: none"> Transmission de maladie inter-espèce (+++). A cause des porcs (taenias) qui nagent dans la boue des déchets, des poulets qui se nourrissent dans les dépotoirs. Les mouches qui sont sur le dépotoirs peuvent transmettre des maladies aux animaux présents 		<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Chasser les animaux qui sont sur le dépotoir Construire des barrières Bien cuire les viandes importantes si nausées importantes
<p>Eau : risque encouru par toute la population</p>	<ul style="list-style-type: none"> Problème avec l'eau située à proximité d'un dépotoir, les végétaux sont contaminés, l'eau est contaminée et certains parasites peuvent traverser la peau (+++) Problème de pollution des nappes phréatiques qui ne sont pas profondes et peuvent se trouver sous un dépotoir (+++) 	<ul style="list-style-type: none"> Epidémies de Choléra (+++) 	<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> Ne pas se baigner dans de l'eau contaminée Eviter de faire sa lessive dans de l'eau contaminée



Risques généraux

	Risques à court terme (+ causes)	Risques à long terme (+ causes)	Solutions proposées
Altération de l'état général	<ul style="list-style-type: none"> • Asthénie (fatigue) (+++) • Amaigrissement à cause d'efforts intense (++) • Anorexie (perte de l'appétit) à cause des mauvaises odeurs, à cause de la fatigue (++) 		<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Bien se reposer, la santé passe aussi par le sommeil • Bien manger • Bien boire • Attention à l'auto-médication (ne pas prendre n'importe quoi n'importe où)
	<ul style="list-style-type: none"> • Stress (++) à cause du nombre de ménages à voir, du temps de parcours, des difficultés rencontrées 		<p>Prévention :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Prendre son temps, ne pas se submerger de travail • Prévoir un service de remplacement

Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction : Florian Marchadour

Relecture : Christophe Mestre,

Remerciements : Equipe du projet FILIPA (Gret à Brazzaville), membres du PAGEDS

Crédit photo : Gret

Pour aller plus loin...

- › Fiche technique 1 : *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › Fiche technique 2 : *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › Fiche technique 3 : *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 4 : *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › Fiche technique 5 : *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 6 : *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › Fiche technique 7 : *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › Fiche technique 8 : *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › Fiche technique 9 : *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › Fiche technique 10 : *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





FICHE TECHNIQUE n°6

Les modes de gestion d'un service déchet



Fiche publiée en décembre 2020

Introduction

La gestion du service public des déchets, entre cadre réglementaire et réalité opérationnelle

Dans la plupart des pays dits du Sud la compétence sur la gestion des déchets solides ménagers ou assimilés, formellement, a été transférée aux collectivités territoriales qui ont donc la responsabilité du service et la responsabilité du choix du mode de gestion du service, entre la régie, la délégation, des modes de gestion mixtes ou des modes de gestion dits « *informels* » comme la gestion « *communautaire* ».

Toutefois, en réalité, on constate que dans les grandes villes, en particulier les capitales, **l'Etat garde un rôle prééminent, même si cela rentre en contradiction avec les textes réglementaires.** C'est le cas à Brazzaville, Luanda, Yaoundé, Libreville...

En Tunisie, la collecte des déchets est une compétence des communes, mais leur transport, valorisation et stockage est de responsabilité de l'ANGED (Agence Nationale de Gestion des Déchets), ce qui limite fortement le développement de politiques municipales en la matière.

Dans le même temps, sur le terrain, que ce soit dans les quartiers des grandes villes comme dans les villes moyennes ou petites

force est de constater qu'il existe des modes de gestion « *informels* », mis en œuvre soit par de petits opérateurs économiques (GIE, opérateurs individuels...), soit suivant des modalités de gestion « *communautaire* ». Ces modes de gestion « *informels* » sont plus ou moins connectés aux modes de gestion formels des collectivités territoriales ou de l'Etat mais jouent un rôle essentiel auprès des usagers.

Dans certains quartiers périphériques de Kinshasa, la gestion et la valorisation des déchets solides est gérée et financée par les associations d'usagers de l'eau potable (ASUREP). Ces structures génèrent des bénéfices suffisants pour pouvoir assurer un service de pré-collecte et le compostage des déchets organiques.

La présente fiche dresse un panorama sinon exhaustif, du moins le plus complet possible des différents modes de gestion des déchets - à l'exclusion de la gestion des déchets par les services de l'Etat- et de leurs articulations opérationnelles.

La gestion par les collectivités territoriales : un enjeu politique, technique et financier

Les enjeux de la gestion du service public des déchets par les collectivités territoriales sont de trois ordres :

› Politiques :

En premier lieu, l'enjeu est celui de la capacité de la collectivité à assumer la responsabilité du service au regard des contraintes réglementaires, financières et institutionnelles auxquelles sont soumises les collectivités territoriales ;

En deuxième lieu, le choix du mode de gestion entre la régie et la délégation relève d'une option de fond sur le rôle des collectivités territoriales dans la gestion des services publics.

› Techniques

Le choix du mode de gestion renvoie à décider de qui, entre la collectivité territoriale et le ou les partenaires privés ou communautaires, aura la compétence et la responsabilité technique dans l'exercice de la compétence.

› Financiers

Enfin, le choix du mode de gestion renvoie à décider qui assume les bénéfices ou les pertes du service public des déchets, sachant qu'il s'agit d'un service qui est rarement équilibré entre les redevances des usagers et les charges d'exploitation, même si les pratiques de réduction à la source des volumes de déchet, de réutilisation et de recyclage permettent de réduire les coûts du service.

Dans les villes du Sud, les modalités de gestion des services ont souvent été très influencées par les orientations politiques des gouvernements et les partenaires techniques et financiers internationaux. Ainsi, des années 1960 aux années 1990, la régie était la principale modalité de gestion, car de nombreux pays étaient sous l'influence des pays communistes (bloc soviétique, Chine et Cuba). Depuis les années 1990, l'effondrement du bloc soviétique et l'avènement des politiques d'ajustements structurels, la plupart des régies ont été démantelées et des délégations de services ont été mises en place dans la plupart des capitales africaines sous l'influence directe (ou indirecte) de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire international (FMI). Le choix de modalités de gestion comporte donc une forte connotation politique et idéologique, qu'il est important de prendre en compte avant toute intervention.





1 La gestion en régie

Principales conditions pour mettre en place une régie

- › Une volonté politique affichée et soutenue.
- › Un système de management de la collectivité efficace et efficient permettant :
 - Un pilotage de proximité de la régie via sa direction technique
 - La mise en œuvre de sanctions ou d'encouragements en fonction des résultats
- › La disponibilité d'une ressource humaine qualifiée et engagée (notamment dans les directions techniques et financières)
- › La possibilité pour la régie de disposer d'une régie d'avance suffisante pour prendre en charge les dépenses imprévues et assurer ainsi la qualité et la continuité du service
- › Un dispositif de contrôle financier de la part de l'Etat souple et efficace

La définition

Il s'agit du mode de gestion où la collectivité territoriale exerce directement la compétence déchet à travers un service dédié, appelé régie qui gère techniquement et financièrement le service déchet sous l'autorité de l'exécutif de la collectivité territoriale.

La collectivité territoriale réalise toutes les installations à ses frais, soit sur ses propres financements soit sur des dons ou des prêts de partenaires techniques et financiers et les exploite à ses risques et périls.

La régie a un budget annuel qui doit être équilibré. Ce budget est généralement financé à la fois par les taxes du service (taxe d'enlèvement des ordures ménagères, taxe d'assainissement des marchés, etc.) et par une contribution de la collectivité territoriale et/ou de l'Etat.

Avantages et inconvénients

Avantages



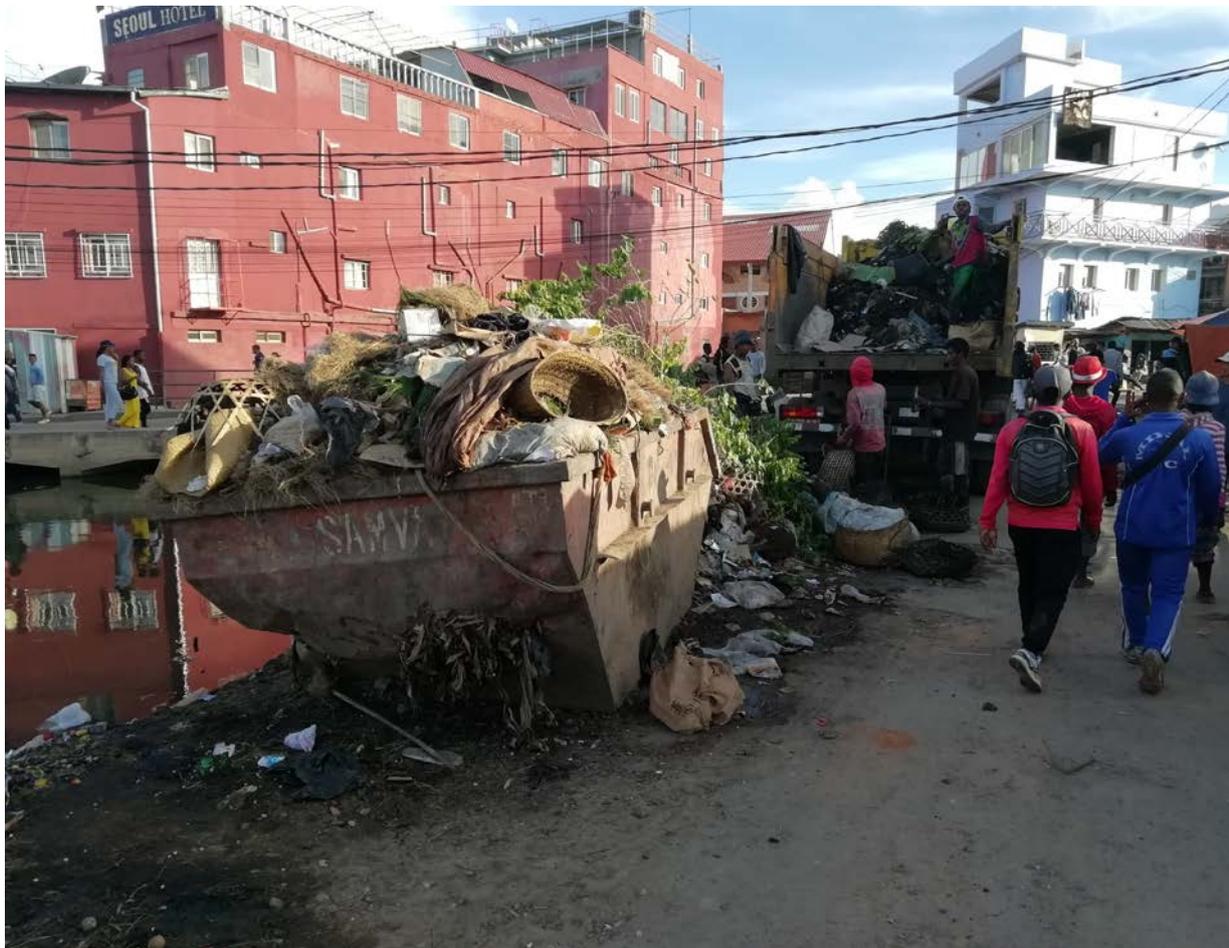
- › Maîtrise du service par la collectivité territoriale ;
- › Possibilité de l'adapter aux évolutions des besoins et des demandes ;
- › Prix du service maîtrisé par la collectivité territoriale.

Inconvénients



- › Coût politique de la responsabilité directe de la collectivité territoriale face aux usagers en cas de mauvaise qualité du service ;
- › Dépendance face :
 - Au cadre juridique de l'exercice de la régie, en particulier en terme d'autonomie financière ;
 - A l'exercice du contrôle public sur le fonctionnement de la régie ;
 - A la lourdeur des circuits administratifs et financiers de la commande et de la comptabilité publique ;
- › Impératif d'équilibre financier de la régie dans le cadre budgétaire fixé par la collectivité ;
- › Fréquente absence ou insuffisance de cadrage juridique ou réglementaire des régies.

A Antananarivo (Madagascar), la collecte, le transport et le traitement des déchets sont gérés par la SAMVA, un Etablissement Public Inter Communal (EPIC), composé du Ministère de l'Assainissement, Eau et Hydraulique (MAEH) et de la Communauté Urbaine d'Antananarivo (CUA). Le Maire est président du conseil d'administration de la SAMVA. Le service se finance par une subvention nationale du MAEH, le recouvrement de la Redevance des Ordures Ménagères (ROM) et une taxe sur les factures d'eau et d'électricité collectée par la société nationale JIRAMA. La SAMVA collecte actuellement près de 60% des déchets produits par les habitants de Antananarivo.



Vidange d'une benne de la SAMVA
© Gret 2019



La définition

La gestion déléguée consiste pour la collectivité territoriale à réaliser les investissements à ses frais (sauf dans le cas de la concession) et à confier tout ou partie de l'exploitation de ceux-ci à un ou des organismes privés à but lucratif (GIE, entreprises, opérateurs individuels...) ou non (associations...). Le délégataire exploite les équipements et met en œuvre les services à ses risques et périls.

La gestion déléguée peut prendre plusieurs formes. Les principales sont :

• La concession

Dans la concession, le concessionnaire fait son affaire des investissements nécessaires pour rendre le service demandé et en reste propriétaire jusqu'à la fin de la durée de la concession qui peut être de plusieurs dizaines d'années.

La rémunération du concessionnaire est assurée par les usagers et/ou les pouvoirs publics locaux ou nationaux. Le risque repose sur le concessionnaire.

• L'affermage

Dans l'affermage (ou délégation), la collectivité réalise les investissements, en garde la propriété et en confie la gestion au(x) fermier (s) aussi appelés délégataire(s). Le fermier est rémunéré par les usagers, mais il reverse à la collectivité une redevance destinée à contribuer à l'entretien et/ou l'amortissement des investissements qu'elle a réalisés. Le risque repose sur le fermier.

• La régie intéressée

Mode de gestion proche de la délégation de service public, mais où la collectivité territoriale et le délégataire se partagent les risques. La collectivité est chargée de la direction de ce service et rémunère le « régisseur intéressé » par un pourcentage sur les résultats d'exploitation. Cette rémunération est généralement calculée à la tonne collectée ou traitée, et recouvrée par les pouvoirs publics (Etat, collectivité territoriale) sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), voire sur les factures d'eau et d'électricité en cas de mutualisation fiscale.

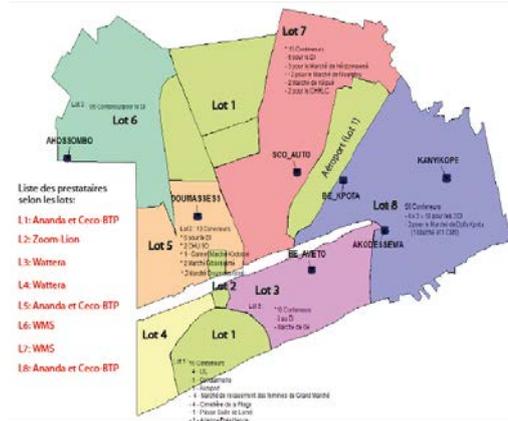
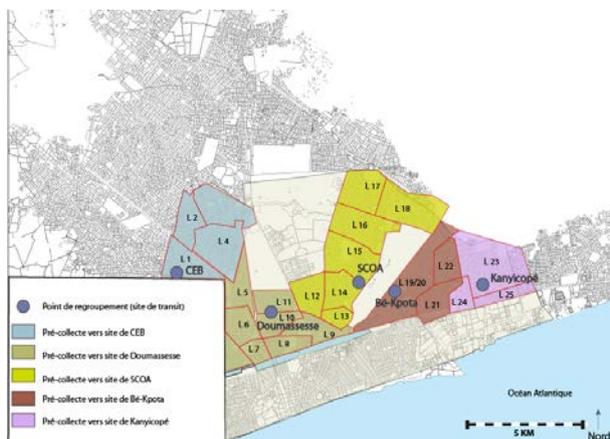
Dans la réalité des pays du Sud francophones, il est néanmoins assez rare d'entendre les termes d'affermage, de concession, ou de régie intéressée dans le secteur des déchets. La terminologie la plus fréquemment utilisée est plus globale : la délégation de service ou la régie.

Principales conditions pour mettre en place une délégation de service public

- › Compétences internes à la collectivité pour négocier, suivre et contrôler le délégataire
- › Existence de délégataire compétent et engagé
- › Bases contractuelles claires et équilibrées
- › Transparence dans la gestion financière du délégataire
- › Tarification du service compatible avec les moyens des usagers et de la collectivité territoriale

A Brazzaville et Pointe-Noire (Congo), la collecte, le transport et le traitement des déchets sont délégués à l'entreprise internationale Averda par un contrat tripartite avec l'Etat et la Mairie de Brazzaville. L'entreprise effectue elle-même les investissements (Centre d'Enfouissement Technique, centres de transfert) et l'ensemble de l'opération du service (collecte des déchets ménagers, collecte des marchés, entretien des espaces verts, curage des caniveaux, balayage des avenues, transport et enfouissement). Pour cela, elle est financée par un financement public de l'Etat, basé contractuellement sur l'atteinte de certains indicateurs (tonnes de déchets collectés et enfouis, nombre de marchés entretenus, etc.).

A Lomé (Togo), depuis 2015 la pré-collecte des déchets est déléguée à des associations et micro-entreprises en 25 lots. La collecte et le transport des déchets sont délégués à 8 opérateurs locaux qui effectuent la collecte en porte à porte par benne-tasseuse et l'évacuation des sites de transfert où les opérateurs de pré-collecte déversent leurs déchets (cf. cartes ci-dessous de la répartition des lots de pré-collecte et de collecte sur le territoire municipal). Pendant ce temps-là, la gestion du traitement des déchets via le centre d'enfouissement technique (CET) est déléguée à l'opérateur international Paprec.



Avantages et inconvénients

Avantages



- ▶ Bonne maîtrise de la compétence technique par le délégataire, si celui-ci est compétent ;
- ▶ Bonne gestion du service par le délégataire si celui-ci respecte les principes des services publics ;
- ▶ Prix du service fixé à l'avance pour la durée du contrat ;
- ▶ Peu de contraintes techniques, administratives et financières pour la collectivité territoriale.

Inconvénients



- ▶ Difficulté à négocier un contrat équilibré et à suivre sa mise en œuvre sans avoir un service technique qualifié et intégré au sein de la collectivité territoriale ;
- ▶ Risque de déresponsabilisation de la collectivité territoriale par rapport à la maîtrise d'ouvrage du service ;
- ▶ Risque de service de mauvaise qualité si le délégataire n'est pas compétent ;
- ▶ Difficulté à interrompre le contrat en cas de litige avec le délégataire ;
- ▶ Difficulté à trouver des délégataires dans certaines localités (faible perspective de rentabilité de l'affermage, risque sécuritaire, ...).



3 La gestion mixte

Principales conditions pour mettre en place un mode de gestion mixte

- › Volonté politique de la collectivité d'assumer le pilotage du service
- › Bonne articulation des rôles entre le(s) délégataire(s) et la collectivité
- › Respect des conditions contractuelles par le(s) délégataire(s) et la collectivité.
- › Service technique et administratif de la collectivité compétent et engagé
- › Bonne connaissance par la collectivité territoriale des capacités des délégataires potentiels puis contractualisés.
- › Capacité de suivi des délégataires par les services de la ville.



La ville d'Addis Abeba gère son service déchet en régie à travers une agence (Addis Ababa Sanitation Beautification and Parks Development Agency) mais elle contracte avec plus de 600 microentreprises pour la pré-collecte en porte à porte.

La définition

La gestion mixte consiste à segmenter le service public des déchets en différentes fonctions ou par géographies dont certaines sont assurées en régie et d'autres en délégation avec la possibilité d'évoluer dans le temps. La séparation peut s'effectuer sur un territoire (ex : voies goudronnées, voies non carrossables ; quartier loti, quartier non loti) ou sur un maillon (ex : pré-collecte, transport, traitement).

La pré-collecte auprès des ménages peut être déléguée à des petits opérateurs (opérateurs indépendants, associations, GIE, entreprises), sous maîtrise d'ouvrage de la mairie ou être effectuée par des acteurs privés de manière informelle, sans délégation formelle des autorités.

Le transfert, l'évacuation et le traitement peuvent être gérés en régie par la municipalité (ou via une agence municipale ou nationale).

Avantages et inconvénients

Avantages



- › Maintien de la maîtrise d'ouvrage de la collectivité territoriale ;
- › Maîtrise du service par les services de la collectivité territoriale ;
- › Adaptation de l'importance des délégations aux capacités des délégataires ;
- › Flexibilité du mode de gestion.

Inconvénients



- › Complexité du dispositif institutionnel, en particulier quand il y a plusieurs délégataires ;
- › Nécessité d'un suivi important de la part de la collectivité territoriale pour :
 - Assurer la qualité du service ;
 - Faire évoluer le service en fonction des besoins ;
- › Difficulté à assurer une bonne continuité du service entre les délégataires et les services de la ville au niveau des centres de transfert qui peuvent devenir des décharges intra-urbaines.

Les modes de gestion informels

Dans la réalité de la gestion des déchets dans les quartiers des grandes villes, dans les villes petites et moyennes, dans les gros villages, il est rare de trouver des modes de gestion institutionnels comme ceux décrits ci-dessus.

Ce sont généralement des modes de gestion que l'on peut qualifier d'« *informels* » car, d'une part, ils ne s'inscrivent pas dans les cadres réglementaires et d'autre part, ils ne résultent pas d'une décision de l'Etat ou de la collectivité mais de la volonté et de la dynamique des acteurs du territoire de pallier à une absence de service.

Ils prennent principalement deux formes :

1
La gestion
par des
opérateurs
privés
autonomes

2
La gestion
communautaire

Site de récupération de déchets plastiques
© CEFREPADE, 2019





La définition

La gestion par des opérateurs privés indépendants consiste en la fourniture d'un service de pré-collecte des déchets au porte à porte par des associations, des entrepreneurs individuels, des groupements d'intérêt économique ou des petites entreprises qui se rémunèrent directement auprès des usagers.

1

La gestion par des opérateurs privés indépendants

Principales conditions pour mettre en place un mode de gestion par des opérateurs privés autonomes

- › Identifier des opérateurs potentiels ou déjà en place et souhaitant développer leur activité
- › Assurer un accompagnement et un renforcement des capacités des opérateurs privés,
- › Accompagner ces acteurs vers une reconnaissance et une formalisation auprès des autorités locales.
- › Articuler ces opérateurs entre eux pour homogénéiser les règles du service (fréquence, tarif...)
- › Accord des services municipaux ou étatiques en charge de la compétence déchet pour :
 - la mise en place de ces modes de gestion
 - prendre en charge les fonctions qui ne sont pas assurées par les opérateurs privés (transport, stockage ultime...)

Avantages et inconvénients

Avantages



- | Service public fonctionnant sans subvention ;
- | Flexibilité et résilience du service du fait du nombre d'opérateur ;
- | Valorisation d'une partie importante des déchets via les filières de recyclage, réutilisation...

Inconvénients



- | Service généralement limité à la pré-collecte jusqu'à un lieu de transfert intra urbain qui peut se transformer en décharge si la municipalité ou les services de l'Etat n'en assurent pas l'évacuation ;
- | Service n'offrant pas de garantie de pérennité du fait de l'autonomie des opérateurs ;
- | Service limité aux quartiers les plus rentables pour les opérateurs ;
- | Absence d'uniformité de la qualité et des tarifs du service s'il y a plusieurs opérateurs.



A Brazzaville (Congo), plus de 300 opérateurs de pré-collecte indépendants effectuent la pré-collecte des déchets auprès des usagers, sans contrôle des autorités publiques. Un projet récent a permis de les identifier, de les faire reconnaître par la Mairie de Brazzaville via des autorisations d'exercer, de les mettre en lien avec l'entreprise chargée de la collecte des déchets, de les équiper avec des équipements de protection individuels et des chariots et de commencer à les structurer entre eux via la création d'une association la LIPOB (Lisanga Pona Bopeto Ya Brazzaville) réunissant 120 opérateurs de pré-collecte.



Photo d'opérateurs de collecte privés avec des élus de la collectivité territoriale de Brazzaville
© GRET, 2019



La définition

La gestion par la communauté consiste à la mise en place par une organisation représentative d'un village, d'un quartier ou d'une petite ville, d'un système de gestion des déchets basés sur des règles fixées d'un commun accord par les usagers.

2 La gestion communautaire

Principales conditions pour mettre en place un mode de gestion communautaire

- › Préexistence du dispositif communautaire sur d'autres services locaux (eau...) qui en assurent la consistance et la durabilité
- › Transparence, rigueur et redevabilité des leaders communautaires dans la gestion des fonds
- › Accord et capacité des services municipaux ou étatiques en charge de la compétence déchet pour :
 - la mise en place de ces modes de gestion
 - prendre en charge les fonctions qui ne sont pas assurées par les acteurs communautaires (transport, stockage ultime...)

Avantages et inconvénients

Avantages



- | Modalités de fonctionnement du service fixées par consensus ;
- | Tarification acceptée par les usagers.

Inconvénients



- | Risque de mauvaise gestion du service qui entraîne la désaffection des usagers et/ou des opérateurs ;
- | Dépendance vis à vis d'un ou des leaders communautaires ;
- | Service généralement limité à la pré-collecte jusqu'à un lieu de transfert intra urbain qui peut se transformer en décharge si la municipalité ou les services de l'Etat n'en assure pas le transfert.



A Antananarivo (Madagascar), la pré-collecte des déchets sur les voies publiques et l'entretien des marchés de quartier est assurée par des acteurs communautaires organisés par quartiers (Foukountany) et appelés « RF2 ». Ils se financent via des redevances perçues auprès des vendeurs/vendeuses des marchés et des habitants, ainsi que sur la vente d'eau à partir de kiosques (pour certains RF2). De nombreux RF2 ont périclité depuis leur mise en place. Le constat qui est fait est que lorsque le leader communautaire est honnête et rigoureux, les RF2 se maintiennent.



Pré-collecte communautaire dans un FR2 à Antananarivo
© Florian Marchadour

Une réalité, des modes de gestion multiformes

Dans la pratique, les modes de gestion des déchets s'articulent entre eux en fonction des maillons et des géographies. **La gestion directe en régie municipale ou la gestion déléguée à un concessionnaire ou un fermier coexistent le plus souvent avec des modes de gestion informels** (communautaires ou privés) qui assurent tout ou partie de la pré-collecte.



Dans le chef-lieu de la commune de Zorgho de 25 000 habitants au Burkina Faso, la gestion des déchets est assurée par une association de femmes qui :

- collectent les déchets du marché et de la gare routière dans le cadre d'un contrat d'affermage avec la mairie ;
- ont mis en place à leur propre initiative et sans intervention municipale un système de pré-collecte auprès des ménages qui leurs versent directement une redevance... Ce sont environ 15 % des ménages du chef-lieu qui adhèrent au système de ramassage.

Malgré l'existence d'un lieu de stockage ultime des déchets mis en place par la mairie, les déchets collectés sont généralement déversés en périphérie de la ville dans d'anciennes carrières de banco.

A cela il convient d'ajouter l'existence, et ceci dans toutes les villes du monde, d'acteurs informels du secteur des déchets qui font un tri à la source des matières recyclables (Zebellin au Caire, biffins en France, collecteurs à Istanbul...) et contribuent à la gestion de déchets en en réduisant le volume mais aussi la valeur marchande des déchets et donc les bénéfices que peuvent en retirer les acteurs des systèmes formels .

Ceci n'est pas sans générer des conflits et demande donc de **développer une approche intégrale de la gestion des déchets** pour ne pas rentrer dans des démarches d'exclusion des plus vulnérables.

Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de Gestion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction :
Christophe Mestre

Relecture :
Florian Marchadour

Remerciements :
Membres du PAGEDS,
ADEME (Alicia Tsitsikalis),
Fondation Suez

Crédit photo :
CEFREPADE, Gret

Pour aller plus loin...

- › Fiche technique 1 : *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › Fiche technique 2 : *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › Fiche technique 3 : *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 4 : *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › Fiche technique 5 : *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 6 : *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › Fiche technique 7 : *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › Fiche technique 8 : *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › Fiche technique 9 : *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › Fiche technique 10 : *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





FICHE TECHNIQUE n°7

Le suivi du fonctionnement d'un service déchet

Fiche publiée en décembre 2020

Problématique

Comment faire fonctionner un service déchet dans la durée ?

La mise en place d'un service public de gestion des déchets solides et le choix de son mode de gestion sont souvent considérés comme les phases essentielles en matière d'accès au service.

Or, la question de fond est bien celle du fonctionnement du service dans la durée, de manière à assurer l'amélioration continue :

- › du taux d'accès,
- › de la qualité du service (équité, continuité, mutabilité¹...),
- › de la rentabilité du service.

Pour les organisations d'appui au maître d'ouvrage et à ses services, le véritable défi commence donc une fois le mode de gestion choisi et le service de gestion des déchets installé. Pour cela il est nécessaire de mettre en place un dispositif de suivi du service qui permette d'en connaître la situation en temps réel, d'identifier les évolutions et donc d'en assurer le pilotage en toute transparence.

¹ La mutabilité est la capacité d'un service public à s'adapter aux évolutions de la société, comme par exemple le passage du paiement à un guichet au télépaiement ou au prélèvement automatique. Voir <https://www.vie-publique.fr/fiches/20223-la-notion-de-service-public>

Cette fiche vise à donner des repères sur :

- › les données qu'il est important de collecter et analyser,
- › les modalités de suivi,
- › les outils de suivi,
- › le financement du suivi.

Les éléments présentés sont des repères, chaque situation demandant un système de suivi spécifique en fonction de ses caractéristiques.



Suivi des Opérateurs de Pré-collecte (OPC) par le responsable d'une Aire de Transit des Ordures ménagères (ATOM) à Dolisie (Congo), © Gret, 2018



Suivi de la pré-collecte à Madagascar,
© CEFREPADE 2020

1

Les principaux champs de suivi du service

Le suivi doit être simple, facilement utilisable, peu coûteux et élaboré de manière participative avec les personnes qui auront en charge la collecte, la saisie et l'analyse des données. Il est fondamental que les acteurs impliqués dans le suivi identifient qu'ils ont intérêt à ce que le suivi soit de qualité, pour que celui-ci soit effectif.

Le système de suivi doit être mis en œuvre de manière à :

- › avoir une vision de la situation et de l'évolution du service. Les données demandent donc à être recueillies dans la durée sur des bases identiques ;
- › disposer des éléments nécessaires au pilotage et à la prise de décision. Il est donc fondamental que le choix des données à collecter ait été bien réfléchi dès le départ en fonction de leur utilité pour les différents acteurs impliqués.

Beaucoup de données peuvent être recueillies. Pourtant il convient de faire des choix, de prioriser les données qui seront réellement utiles.

Les principales catégories de données à recueillir sont des données :

- › techniques,
- › institutionnelles,
- › financières.

Ci-après un tableau synthétique qui présente, pour les organismes d'appui au maître d'ouvrage et pour chaque catégorie de données, les principales données recherchées, les indicateurs qui peuvent être recueillis, l'analyse qui peut en être faite et l'aide à la décision qui peut en être tirée.

1 Données techniques

Parmi toutes les données possibles à collecter, la priorité est aux données suivantes, qui demandent à être collectées dans la durée pour pouvoir en apprécier l'évolution.

Titre de la donnée	Indicateur	Utilisation	Aide à la décision
Couverture et qualité du service	<ul style="list-style-type: none"> • taux de collecte (nombre d'usagers sur nombre d'habitants) • taux de couverture (nombre de quartiers desservis sur nombre de quartiers total) • tonnage collecté • taux de satisfaction des usagers 	Suivi de l'évolution du service dans la localité	<p>Amélioration de la couverture du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • extension aux quartiers périphériques, etc. <p>Amélioration de la qualité du service :</p> <ul style="list-style-type: none"> • régularité des collectes, etc. <p>Nombre, nature et fréquence de manifestations à organiser :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sensibilisations dans les écoles • sensibilisations en direction des usagers potentiels • nettoyages communautaires dans les quartiers les moins couverts par le service • campagnes d'information (radio...), etc.
Pré-collecte	<ul style="list-style-type: none"> • nombre de pré-collecteurs • fréquence de la pré-collecte • nombre de tournées par pré-collecteur • nombre de dépôts intermédiaires 	Suivi de la densité du réseau de pré-collecte et de son évolution dans le temps et dans l'espace	<ul style="list-style-type: none"> • ajustement du nombre d'opérateurs ou de pré-collecteurs, • ajustement des zones et fréquences de pré-collecte pour chaque opérateur ou chaque équipe, • ouverture de nouvelles tournées, • ouverture de nouveaux dépôts intermédiaires, • investissements à prévoir (chariots, équipements de protection individuels...)
Évacuation entre les points de transfert intermédiaires et la décharge ultime	<ul style="list-style-type: none"> • fréquence des évacuations • nombre d'évacuations par point de collecte et par semaine • volume ou tonnage transféré • nombre de dépotoirs sauvages 	<p>Suivi de l'évolution des volumes ou des tonnages transférés</p> <p>Suivi de la fonctionnalité du dispositif d'évacuation des points de stockage intermédiaires</p>	<ul style="list-style-type: none"> • nombre et fréquence des évacuations des points de transfert • nombre d'évacuations des dépotoirs sauvages • investissements à prévoir (bacs, bennes, camions...)
Recyclage, récupération, valorisation	<ul style="list-style-type: none"> • nombre et stabilité des opérateurs du recyclage • volume ou poids des produits récupérés, recyclés ou valorisés • volume ou poids des déchets valorisés vendus 	Suivi des évolutions de la récupération, du recyclage et de la valorisation ¹	<ul style="list-style-type: none"> • opérateurs à accompagner ou renforcer • filières de valorisation à identifier • produits à récupérer, recycler ou valoriser • techniques de recyclage et valorisation à tester • investissements à prévoir
Traitement ultime	<ul style="list-style-type: none"> • taux de remplissage de la décharge • poids ou volume des déchets entrants • nombre et fréquence des feux sur les décharges 	Suivi de l'évolution totale de la collecte non valorisée	<ul style="list-style-type: none"> • variation des fréquences d'enfouissement, • ouverture ou non de nouveaux casiers d'enfouissement, • mesures de prévention et extinction des feux sur la décharge
Défaillance du service	<ul style="list-style-type: none"> • interruptions du service : localisation, durée, causes 	<p>Suivi de la continuité du service, qui est le facteur de base de l'adhésion des usagers à celui-ci</p> <p>Identification des causes de l'interruption de service</p>	Intervention directe dans le fonctionnement du système de gestion suivant la cause de l'interruption de service

¹ Toutefois les pratiques « informelles » de récupération, recyclage et valorisation (en particulier par les pré-collecteurs eux-mêmes) rendent difficile l'obtention de données fiables, sauf sur certains produits comme le compostage des matières organiques.

Titre de la donnée	Indicateur	Utilisation	Aide à la décision
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> • niveau d'implication des autorités • nombre de réunions de pilotage organisées • taux de participation des membres des instances de pilotage • respect des responsabilités du maître d'ouvrage (collectivité territoriale, service de l'Etat...) 	Vérification que la gouvernance du service est fonctionnelle et que c'est bien le maître d'ouvrage qui en assure la responsabilité	Renouvellement des instances de gouvernance Appui aux responsables politiques pour qu'ils soient en capacité d'assumer leurs responsabilités de maîtrise d'ouvrage : <ul style="list-style-type: none"> • prise de décision • redevabilité
Contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> • respect des clauses contractuelles par les délégués (opérateurs de pré-collecte...) • respect des clauses contractuelles par le maître d'ouvrage 	Vérification que les contrats sont bien mis en œuvre	<ul style="list-style-type: none"> • sanctions à prendre en cas de non respect des clauses contractuelles, • contrats à avenanter
Suivi du service	<ul style="list-style-type: none"> • niveau d'implication des services techniques (nombre de descentes sur le terrain, etc.) • nombre de réunions de suivi organisées 	Vérification que le maître d'ouvrage (en général la collectivité territoriale) joue bien son rôle en faisant effectuer le suivi du service par les services techniques de la commune	Inscription du suivi du service au cahier des charges des services techniques

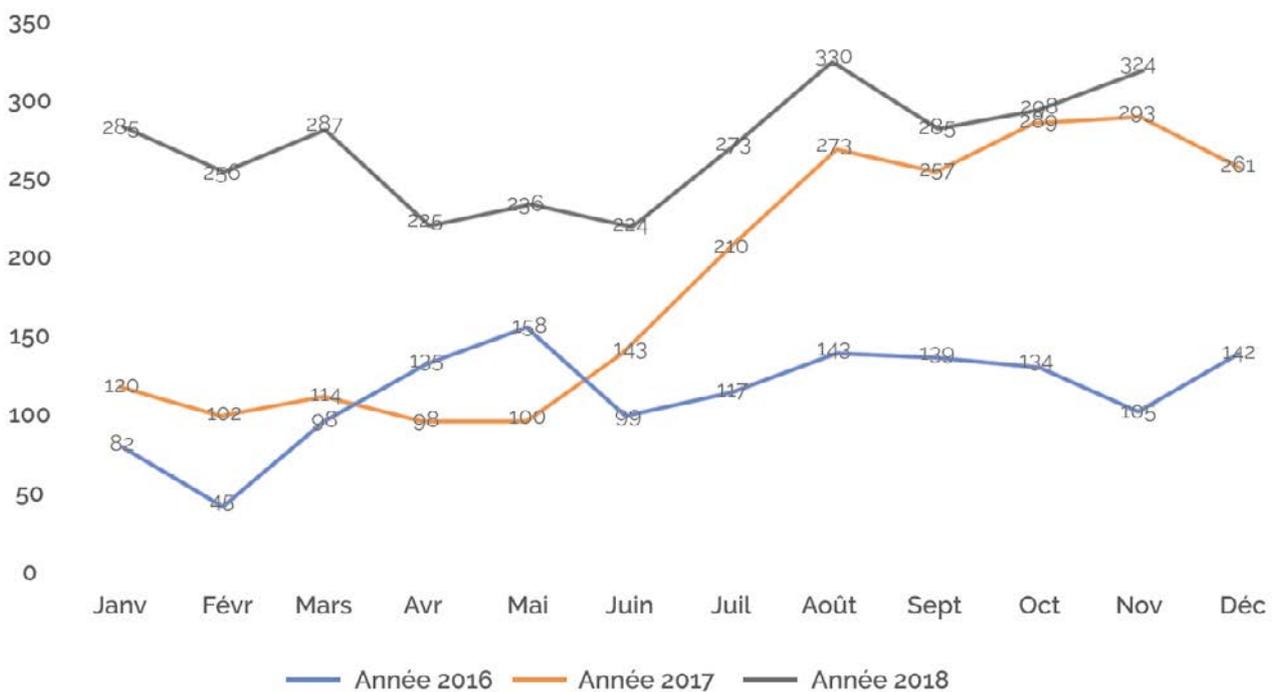
Titre de la donnée	Indicateur	Utilisation	Aide à la décision
Produits	<ul style="list-style-type: none"> • taux de recouvrement des recettes liées au service (taxe, redevance, cotisation...) • taux d'impayés • montant des contributions de l'Etat, des collectivités territoriales et/ou des partenaires techniques et financiers au fonctionnement du service • recettes de la commercialisation des produits réutilisables, recyclables ou issus de la valorisation des déchets 	Suivre les évolutions des postes de produits et donc identifier les postes qu'il sera possible de maximiser	<p>Augmentation des taux de recouvrement : rotation des agents de recouvrement et des régisseurs, contrôle des activités de recouvrement.</p> <p>Stratégie de commercialisation des produits issus de la valorisation</p> <p>Stratégie de réduction des impayés :</p> <ul style="list-style-type: none"> • sanction des usagers concernés, par exemple via un arrêté municipal et des opérations de redressement/ répression, • campagnes de sensibilisation par exemple clips vidéos, etc.
Charges	<ul style="list-style-type: none"> • suivi des investissements et amortissements • suivi des charges de fonctionnement 	Suivre les évolutions des postes de charge et donc identifier les postes qu'il sera possible de minorer	<ul style="list-style-type: none"> • investissements à prévoir • stratégie de réduction des charges
Résultat	<p>Globalement pour le service et pour ses différentes composantes (en particulier les activités de valorisation) :</p> <ul style="list-style-type: none"> • suivi du résultat d'exploitation • suivi du <i>cash flow</i> 	Suivre la viabilité du service et les possibilités d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> • tarification à revoir • extension géographique du service à prévoir



A Ndande (Sénégal), les responsables du GIE de pré-collecte des ordures ménagères organisent chaque mois une réunion de toutes les parties prenantes du service de pré-collecte (services municipaux, membres du GIE, organisations communautaires de quartier, pré-collecteurs, personnel du centre de tri et de valorisation.) pour présenter et analyser le compte d'exploitation du service.

Cet exercice est centré sur le suivi de l'évolution des impayés et leurs causes (qui sont souvent liées à des problèmes d'irrégularité de la collecte). Il permet de prendre les mesures pour corriger ces causes et améliorer ainsi le taux de recouvrement, et donc la rentabilité du service.

Évolution mensuelle des quantités des déchets évacuées à la décharge finale par année



Evolution des quantités de déchets évacuées mensuellement à la décharge finale (par année), à Dolisie (Congo)
© Gret, 2018

Les modalités de suivi et de redevabilité

Dans la réalité quotidienne, le suivi du service est généralement peu (ou mal) réalisé par le maître d'ouvrage ou les opérateurs eux-mêmes, mis à part quelques indicateurs de base tels que les produits recouverts, le nombre d'usagers, la fréquence d'évacuation des sites de transfert... Il y a donc peu d'intérêt à créer un trop grand nombre d'indicateurs, qui ne seront pas renseignés par les acteurs. Cela concerne notamment les données financières. Les données de dépenses et recettes sont souvent assez opaques pour les opérateurs informels, certains opérateurs formels ou les municipalités. Peu de personnes connaissent ces données, et souvent elles n'existent pas. Seuls certains opérateurs formels bien structurés (qui ont souvent été accompagnés pour cela) peuvent fournir ce type de données, mais ils restent rares.

Le suivi demande à être réalisé :

- › avec une fréquence suffisante pour pouvoir piloter efficacement ;
 - de manière mensuelle au début ;
 - puis en espaçant au fur et à mesure du fonctionnement du service ;
- › de manière formelle sur la base d'un compte-rendu technique et financier écrit du service, réalisé par le délégataire dans le cadre d'un affermage, par la régie dans le cadre d'une régie, par les services municipaux en lien avec les autres acteurs dans les autres cas (système de gestion mixte, système de gestion « *informel* »...);
- › de manière transparente avec les principaux acteurs concernés par la gestion du service.

A Ndande (Sénégal), les responsables du GIE de pré-collecte des ordures ménagères organisent chaque mois une réunion de toutes les parties prenantes du service de pré-collecte (services municipaux, membres du GIE, organisations communautaires de quartier, pré-collecteurs, personnel du centre de tri et de valorisation.) pour présenter et analyser le compte d'exploitation du service.

Cet exercice est centré sur le suivi de l'évolution des impayés, leurs causes (qui sont souvent liées à des problèmes d'irrégularité de la collecte) et de prendre les mesures pour corriger ces causes, améliorer ainsi le taux de recouvrement et donc la rentabilité du service.

La redevabilité demande à être assurée par une présentation de la situation du service aux usagers de manière régulière (annuelle par exemple) permettant :

- › d'expliquer le prix du service ;
- › d'expliquer les éventuels dysfonctionnements ;
- › de prendre note des propositions d'amélioration du service.

Les personnes impliquées directement dans le suivi sont :

- › suivi institutionnel : Secrétaire général de la commune ;
- › suivi financier : Directeur financier municipal avec le(s) délégataire(s) ou le responsable de la régie ;
- › suivi technique : Directeur technique municipal avec ses chefs de service, le(s) délégataire(s) ou le responsable de la régie ;
- › suivi de terrain : Délégué(s) ou agents de la régie, chefs de quartier, comités de marchés, organisations de la société civile...

Outils de suivi

Dans de nombreuses collectivités (villes petites et moyennes, mais aussi certaines capitales), les outils de suivi informatisés sont encore peu pris en main par les agents de suivi. Les principales causes sont :

1

- › manque de connaissance des outils ;
- › manque de transfert de connaissance au moment des passations de service ;
- › problèmes techniques liés aux outils (imprimantes, ordinateurs) ;
- › absence ou pannes d'alimentation électrique (délestages, etc.) ;
- › manque d'approvisionnement en consommables (encre, feuilles, etc.).

Les outils mis en place demandent donc à être simples (voire très simples) :

- › base de données (papier)
- › registres (papier)
- › cahiers de suivi (papier)



A Dolisie (République du Congo), pour effectuer le suivi du nombre de ménages desservis par les opérateurs de pré-collecte (OPC), il a été difficile d'utiliser les outils papiers (ex : carnet de suivi) car de nombreux OPC ne savaient ni lire, ni compter. Un système a été mis en place à partir de petits cailloux : à chaque ménage collecté, l'OPC prend un caillou dans sa poche et à la fin de sa tournée, il vide sa poche devant l'agent municipal, qui compte le nombre de cailloux et donc le nombre de ménages collectés.

Les outils de suivi sont véritablement utiles lorsqu'ils sont :

- › simples et compréhensibles ;
- › élaborés avec les personnes en charge de les collecter ;
- › utiles aux personnes qui les collectent ;
- › faits avec ou pour des supports disponibles localement ;
- › peu chers.

Financement du suivi

L'un des grands enjeux réside dans le financement du suivi du service. A titre indicatif, de nombreuses collectivités ne disposent pas de moyens de transport (véhicule, moto) pour effectuer le suivi sur le terrain. Ou alors ils n'ont pas le carburant pour rouler, rendant le suivi très complexe. Pour pallier à cela, quelques subterfuges peuvent être trouvés :

2

- › déléguer le suivi dans les quartiers aux échelons infra (ex : chefs de quartiers, mairies d'arrondissement) ;
- › effectuer le suivi sur les lieux stratégiques essentiellement (ex : sites de stockage intermédiaire) ;
- › mettre en place un financement du suivi par les opérateurs eux-mêmes (ex : taxe reversée aux chefs de quartiers).



A Dolisie (République du Congo), les opérateurs de pré-collecte reversent chaque mois 1000 Fcfa aux chefs de quartiers là où ils collectent les déchets. Les chefs de quartiers peuvent ainsi payer leur déplacement en taxi pour participer aux réunions mensuelles de suivi du service organisées par la Direction technique municipale. Cela permet de mobiliser (sinon ils ne le feraient pas) et donc d'avoir le retour des représentants de la population sur la qualité du service fourni et les problèmes rencontrés.

À Madagascar comme au Congo, les chefs de quartiers doivent être associés au processus , © ENDA, 2019



Cette fiche fait partie d'une série de documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de GEstion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

- › Le projet PAGEDS vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.
- › Le dispositif 1% déchets permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

Les documents de capitalisation réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-sources.

Ces deux bases de données ont été mises en œuvre / actualisées dans le cadre du projet PAGEDS.

PAGEDS

Rédaction :
Christophe Mestre

Relecture :
Florian Marchadour

Remerciements :
Membres du PAGEDS,
ADEME (Alicia Tsitsikalis),
Fondation Suez

Crédit photo :
CEFREPADE, ENDA, Gret

Pour aller plus loin...

- › Fiche technique 1 : *Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets*
- › Fiche technique 2 : *Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud*
- › Fiche technique 3 : *Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 4 : *Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs*
- › Fiche technique 5 : *Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets*
- › Fiche technique 6 : *Les modes de gestion d'un service déchets*
- › Fiche technique 7 : *Le suivi du fonctionnement d'un service déchets*
- › Fiche technique 8 : *Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement*
- › Fiche technique 9 : *Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?*
- › Fiche technique 10 : *Coopérer dans le domaine des déchets - 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI*

Documents et contact accessibles sur les bases de données suivantes :

- › Amorce : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>
- › Re-Sources : <https://www.plateforme-re-sources.org/>

Mis en oeuvre par

Financé par





Coopérer dans le
domaine des déchets

8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI

Petit argumentaire à l'usage des porteurs de projets



Sommaire

- 3 Problématique
- 4 **Idée reçue n°1** : “Les collectivités territoriales n’ont pas le droit d’agir à l’international”
- 7 **Idée reçue n°2** : “Les missions des collectivités ne concernent que leur territoire”
- 11 **Idée reçue n°3** : “Les déchets, ce n’est pas la priorité dans les pays du Sud”
- 15 **Idée reçue n°4** : “Nos savoir-faire ne sont pas adaptés aux pays du Sud”
- 19 **Idée reçue n°5** : “La coopération dans le domaine des déchets coûte trop cher au regard de nos moyens”
- 22 **Idée reçue n°6** : “La coopération, ça prend trop de temps !”
- 25 **Idée reçue n°7** : “Les usagers ne souhaitent pas payer pour la coopération internationale”
- 27 **Idée reçue n°8** : “On ne sait pas très bien où va l’argent des projets de coopération”
- 30 Pour aller plus loin

Document produit dans le cadre du PAGEDS

Promouvoir les Actions pour la Gestion des Déchets au Sud

Décembre 2020

Rédaction

Elsa Tisné-Versailles (CENTRAIDER), Julien Puissant (RESACOOOP)

Relecture :

Céline Leroux (CENTRAIDER)

Mise en page et infographie

Gaël Belsoeur (CIEDEL)

Remerciements

à l’ensemble des contributeurs et contributrices de cette fiche

Problématique

En matière de coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets, un double constat s'impose :

- les collectivités des pays du Sud font face à un accroissement exponentiel de la production de déchets dans leurs territoires, qui pose d'importantes questions d'environnement, de santé publique et de gouvernance, localement et à l'échelle mondiale ;
- une mobilisation relativement modeste des efforts de coopération internationale sur ce sujet, alors qu'en France les collectivités territoriales en charge de la gestion des déchets disposent à la fois d'une expertise et d'une légitimité fortes en la matière, et peuvent s'appuyer sur un cadre juridique clair pour s'engager : le « 1 % déchets », institué en 2014 par la loi française.

En effet, des idées reçues persistent et agissent comme autant de freins à son déploiement. Cette fiche vise précisément à accompagner les porteurs de projets de coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets, qui cherchent à associer à leurs démarches les acteurs institutionnels français de la gestion des déchets, en particulier les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) compétents.

Une fiche pour qui ?

Tout porteur de projet (collectivité, association, syndicats,...) souhaitant s'engager en coopération internationale dans le champ de la gestion des déchets en mobilisant les acteurs institutionnels compétents de son territoire et au-delà.

Une fiche pour quoi ?

Aider les porteurs de projet à sensibiliser les acteurs de leurs territoires, en recensant certaines des idées reçues les plus fréquemment rencontrées, et en apportant un éclairage sur le contexte institutionnel des acteurs français de la gestion des déchets dans le champ de la coopération internationale.

Quelques précautions d'usage

1. La sélection d'idées reçues présentée ici n'est pas exhaustive ; elle vise à donner quelques exemples d'arguments et contre-arguments mobilisables auprès des acteurs sollicités.
2. Dans tous les cas, il convient de préparer l'échange **en fonction du type d'interlocuteur** qui sera rencontré (élu, technicien, délégataire), **de ses contraintes, et des spécificités de son territoire**.
3. Tout chiffre, statistique, résultat d'études ou conclusion de rapport utilisé pour appuyer sa présentation doit être impérativement et rigoureusement **référéncé**.

Idee reçue

n° **1**

*“ Les collectivités territoriales
n'ont pas le droit d'agir
à l'international ”*

Les collectivités territoriales françaises entretiennent depuis leur création des relations avec d'autres territoires

Dès la seconde moitié du XIX^e siècle, dans un contexte d'émergence des collectivités territoriales, se développe le mouvement internationaliste municipal. Celui-ci se matérialise notamment par le développement de partage d'expertises et d'information entre les municipalités, en particulier dans le champ de l'urbanisme, de l'hygiène et de la salubrité publique. Le développement des jumelages, entre communes et villes européennes au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, puis entre collectivités territoriales des pays du Nord et des pays du Sud dans la foulée du mouvement de décolonisation, est sans doute plus connu. L'un comme l'autre témoignent de l'existence et de la vivacité d'une longue tradition historique de relations horizontales entre les collectivités, au service de l'enrichissement mutuel des politiques publiques locales d'une part, et de la reconnaissance des collectivités en tant qu'agents légitimes de développement des territoires, d'autre part. La création de réseaux de collectivités à différents échelons – "*Cités et Gouvernements Locaux Unis*"¹ à l'échelle internationale, le Conseil des communes et régions d'Europe², ou encore Cités Unies France³, pour n'en citer que quelques-uns – incarne la force de cette histoire collaborative.

¹ <https://www.uclg.org/fr>

² <http://www.afccre.org/fr>

³ <https://www.cites-unies-france.org/>

Les collectivités territoriales françaises bénéficient d'un cadre juridique clair pour s'engager à l'international

En France, c'est en 1992 qu'est créé le cadre juridique autorisant les collectivités territoriales à développer des partenariats et des projets de coopération avec des homologues étrangères¹. On parlera dès lors de « *coopération décentralisée* », puis plus largement d'« *action extérieure des collectivités territoriales* », pour nommer cette nouvelle compétence des collectivités à agir à l'international. Depuis, ce cadre n'a cessé de se renforcer et de s'étoffer : loi Oudin Santini en 2005, amendement Pintat en 2006, loi Thiollière en 2007, jusqu'à la loi d'orientation et de programmation de 2014, actuellement en cours de révision, qui institue notamment le 1 % déchets², codifié comme suit :

Article L. 1115-2 du Code général des collectivités territoriales

Les communes, les établissements publics de coopération intercommunale et les syndicats mixtes compétents en matière de collecte et de traitement des déchets des ménages au sens de [l'article L. 2224-13](#) ou percevant la taxe ou la redevance d'enlèvement des ordures ménagères peuvent mener, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services et dans le cadre de [l'article L. 1115-1](#), des actions de coopération, d'aide au développement ou à caractère humanitaire dans les domaines de la collecte et du traitement des déchets des ménages.

¹ Loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République.

² Loi du 7 juillet 2014 relative à la politique de développement et de solidarité internationale.

L'action extérieure des collectivités territoriales françaises **est reconnue, encadrée et accompagnée par des institutions**

L'émergence de ce cadre juridique s'est accompagnée du développement d'un cadre institutionnel idoine, consacré aux initiatives des collectivités territoriales à l'international : la Délégation pour l'action extérieure des collectivités territoriales (DAECT) au sein du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, ainsi que l'Agence Française de Développement (AFD), accompagnent, y compris financièrement, la mise en œuvre de l'action internationale des collectivités territoriales françaises, quelles que soient leur taille et leur nature.



La Commission nationale de la coopération décentralisée (CNCD) rassemble notamment représentants des associations de collectivités territoriales, et des ministères concernés par la coopération décentralisée. Espace de dialogue et de concertation, la CNCD vise l'amélioration des conditions d'exercice de la coopération des collectivités territoriales françaises. Dans le cadre de ses missions, elle tient à jour depuis 2009 un atlas de la coopération décentralisée, disponible en ligne¹, qui recense l'ensemble des actions internationales menées par les collectivités territoriales françaises, coopérations décentralisées (y compris les jumelages) et actions ponctuelles ou non conventionnées.

Idee reçue

n° 2

*“ Les missions
des collectivités ne concernent
que leur territoire ”*

Les enjeux liés à la gestion des déchets sont par nature planétaires

Préservation de l'environnement, lutte contre le réchauffement climatique, promotion de la santé et de la salubrité publique, limitation des pressions sur les ressources naturelles et énergétiques... Ces enjeux directement liés à la gestion des déchets, ne sont pas circonscrits aux frontières nationales, ils traversent l'ensemble des territoires de la planète, à toutes les échelles.

D'importants efforts sont consentis dans nos territoires par les collectivités territoriales et les EPCI en charge de la gestion des déchets. Aussi efficaces soient-ils, il serait pourtant illusoire de croire qu'ils pourront contribuer de manière significative et durable à la préservation des biens communs et à l'amélioration de nos cadres de vie, s'ils ne s'accompagnent pas de démarches similaires à l'échelle planétaire. Le dialogue, la coopération, l'échange d'expérience et d'expertise entre acteurs du secteur des déchets à l'échelle mondiale sont une condition sine qua non pour pouvoir apporter une réponse efficace et coordonnée à l'urgence écologique et aux enjeux du développement durable.



L'exemple des pollutions marines

Chaque année, entre 10 et 20 millions de tonnes de déchets plastiques se déversent dans les océans¹. Charriés dans leur grande majorité depuis les terres par les vents, les pluies et les cours d'eau, faute de traitement local, ces déchets ont un fort impact sur la biodiversité marine. Supports de virus, de bactéries et de polluants sur de très longues distances, les microplastiques qui résultent de la dégradation incomplète de ces déchets intègrent progressivement la chaîne alimentaire et se retrouvent dans les assiettes des consommateurs du monde entier.

Les déchets plastiques présents dans les océans proviennent en grande majorité des pays en développement², où ils ne sont pas ou insuffisamment traités.

« La lutte contre les déchets marins passe principalement par des actions de prévention des déchets à la source, mais aussi par une meilleure gestion des déchets terrestres. Tous les océans étant concernés, des actions au plan national mais également à l'échelle internationale sont nécessaires. »

Ministère de la Transition écologique et solidaire³

¹ Valuing Plastic, *Programme des Nations Unies pour l'Environnement*, 2014, p. 10.

² Christian Schmidt, Tobias Krauth, Stephan Wagner. Export of Plastic Debris by Rivers into the Sea *Environmental Science & Technology*, 11 octobre 2017.

³ <https://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/dechets-marins>

Agir en coopération internationale pour renforcer et enrichir les stratégies de prévention et de sensibilisation développées

Le travail en coopération autour de la question de la gestion des déchets permet de croiser différents regards et d'enrichir la perspective des opérations de sensibilisation à la gestion des déchets sur nos territoires. L'ouverture à d'autres réalités questionne nos pratiques, interroge nos cadres de référence habituels, met en lumière les rapports de causalité et les interdépendances, témoigne d'expériences développées ailleurs, valorise les acteurs et les alternatives locales, crée du lien entre les habitants. Les partenaires des pays du Sud peuvent ainsi partager leur expertise et témoigner de leurs réalités, pour aider nos concitoyens à mieux comprendre les enjeux de la gestion des déchets, mieux appréhender les liens entre déchets et autres sujets connexes, mieux saisir le sens des actions de collecte et de prévention conduites ici. Cette contribution peut recouvrir diverses formes dans le cadre d'actions d'éducation au développement durable et/ou à la citoyenneté, par exemple :

- › **témoignages d'acteurs** du Sud à l'occasion d'actions de sensibilisation auprès des habitants, en partenariat avec les ressourceries locales ;
- › **expositions** dans les bibliothèques et centres sociaux confrontant la situation des déchets et les enjeux croisés du recyclage et de la valorisation ici et là-bas ;
- › **mise en place d'actions communes** entre établissements scolaires des deux territoires (concours de salubrité, création de supports artistiques croisés, etc.)

L'engagement en coopération représente plus largement une formidable opportunité d'inspiration et d'innovation pour la collectivité et ses partenaires par la confrontation d'expériences et la réflexion partagée. Il permet d'imaginer dans le dialogue des solutions adaptées aux contextes locaux respectifs.

L'engagement en coopération internationale offre à la collectivité un levier supplémentaire de mobilisation et de valorisation de son écosystème

L'appui à la gestion des déchets à l'international constitue un levier d'animation et de développement dans nos territoires :

- › **il renforce le rôle fédérateur de la collectivité** par l'association et la mobilisation de ses partenaires locaux autour des projets de coopération développés : établissements scolaires, acteurs de l'éducation à l'environnement et au développement durable, associations de solidarité internationale, ressourceries, différents services de la collectivité, entreprises, bureaux d'études...
- › **il contribue au rayonnement local et international des acteurs locaux** mobilisés et permet la valorisation économique de leurs expertises et savoir-faire.



En Auvergne Rhône-Alpes, le VALTOM, syndicat en charge de la valorisation et du traitement des déchets ménagers du Puy-de-Dôme et du nord de la Haute-Loire, est engagé aux côtés de la Commune de Sandiara (Sénégal). Pour accompagner au mieux Sandiara, il a sollicité un ensemble de partenaires locaux : l'association Vivre en Brousse pour ses liens historiques avec la commune sénégalaise partenaire, le bureau d'études SAGE pour son expertise technique dans la réalisation d'une étude de gisement de déchets. Le syndicat a également fait appel à une étudiante du Magistère d'économie du développement (CERDI) à l'Université Clermont Auvergne.



Collecte à Sandiara au Sénégal
© Valtom

Idee reçue

n° 3

*“ Les déchets,
ce n'est pas la priorité
du Sud ”*

La gestion des déchets figure au tout premier rang des compétences et des priorités des collectivités du Sud... mais leurs moyens sont insuffisants

France ou Maroc, Costa Rica ou Togo, Vietnam ou Sénégal... Aujourd'hui tous les pays du monde disposent ou travaillent à l'élaboration d'un plan ou d'une stratégie nationale de gestion des déchets ménagers. En fonction des processus de décentralisation à l'œuvre, cette compétence se décline à différentes échelles : elle peut être soit exclusive, soit partagée entre Etat et collectivités territoriales, généralement de niveau communal ou intercommunal.

Dans les pays du Sud, dans la grande majorité des cas, c'est aux collectivités que revient la charge de la gestion et du traitement des déchets. Bien qu'elles déploient des moyens humains et financiers importants au regard de leurs ressources¹, ceux-ci demeurent pourtant très insuffisants face à l'ampleur des défis qu'elles rencontrent. Les collectivités du Sud sont en effet exposées à un accroissement exponentiel de la production de déchets dans leurs territoires, lié, entre autres, à l'accélération de l'urbanisation et aux changements de modes de consommation de leurs populations, fortement générateurs de déchets. Dans un tel contexte, la faiblesse des transferts financiers en provenance des Etats, et la difficulté pour les collectivités à développer et recouvrer une fiscalité propre, compliquent encore davantage l'émergence de politiques publiques locales adaptées, efficaces, structurées et pérennes de gestion des ordures ménagères.

Des élus des pays du Sud se mobilisent d'ailleurs régulièrement pour alerter la communauté internationale sur leurs difficultés à mettre en place des mesures adéquates pour faire face aux défis urgents liés au réchauffement climatique, auquel la gestion inadaptée des déchets contribue de manière significative².

¹ 20 % en moyenne des budgets des collectivités des pays en développement, d'après l'étude de la Banque mondiale, *Déchets : quel gâchis 2.0*, publiée en 2018, consultable en ligne : <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/09/20/what-a-waste-an-updated-look-into-the-future-of-solid-waste-management>

² https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/10/17/cris-d-alarme-des-maires-africains-oublies-de-la-lutte-contre-le-rechauffement-climatique_6015919_3212.html

Les habitants sont très mobilisés par la question des déchets

Ici comme ailleurs, la gestion des déchets est une véritable nécessité pour assurer l'hygiène et la salubrité publique au quotidien, et les habitants y sont extrêmement sensibles.

- › Les habitants investissent leurs quartiers et organisent ou participent à des « opérations coup de poing » ponctuelles de ramassage et de nettoyage, souvent en lien avec les municipalités.
- › Il n'existe pas de frein financier pour les habitants, dès lors que les services rendus sont considérés visibles, efficaces, transparents et accessibles : les systèmes expérimentés dans les territoires du Sud, qu'ils soient municipalisés, informels, privés ou mixtes, donnent bien lieu, à ces conditions, au recouvrement de taxes, redevances ou prix.

› La récurrence, dans les territoires du Sud, de troubles sociaux et de mobilisations citoyennes liées aux insuffisances des systèmes de gestion des déchets¹, montre que les citoyens ne considèrent pas cette question comme accessoire, mais au contraire comme prioritaire.

› Dans de nombreux pays, l'existence d'un secteur informel² qui collecte et valorise une part des déchets ménagers contribue à répondre aux besoins et aux demandes des habitants. Cependant ces initiatives sont souvent insatisfaisantes à de nombreux égards (dangerosité des conditions de travail, rémunérations insuffisantes, etc.) et manquent de structuration³.

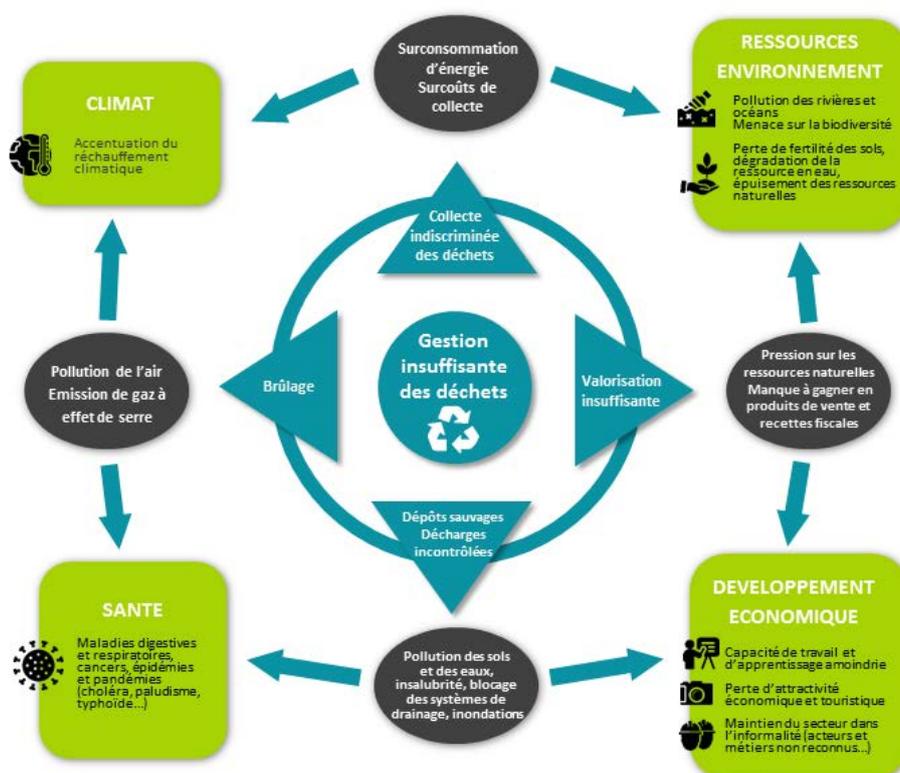
¹ Voir les récentes mobilisations et leurs développements à N'Djamena au Tchad, on encore la « crise des poubelles » au Liban.

² Au Brésil avec les catadores, en Egypte avec les zabalines, en Ethiopie avec les kosheman, etc.

³ Voir fiche "Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets" sur <https://amorco.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Une insuffisante gestion des déchets impacte négativement le développement des territoires dans leur globalité...

L'absence ou l'insuffisance de systèmes efficaces et pérennes de gestion des déchets ménagers produit de multiples conséquences sur le plan local qui obèrent de manière significative le potentiel de développement des territoires du Sud et de leurs habitants. Les impacts se font directement sentir à plusieurs niveaux – santé, climat, environnement, développement économique, durabilité des ressources et des conditions de vie... - et affectent toutes les échelles (voir schéma ci-après).



Impacts négatifs de la mauvaise gestion des déchets dans les territoires du Sud
© RESACOOOP

... alors qu'une gestion efficace et structurée des déchets peut constituer un important levier de développement économique et social pour les territoires

La gestion des déchets peut contribuer de manière significative à l'émergence d'opportunités de développement économique vertueux des territoires :

- › par l'appui à la formalisation des filières de collecteurs de déchets recyclables, qui améliore les conditions de travail et de vie des travailleurs informels souvent mal reconnus socialement et financièrement¹ ;
- › par le développement de filières structurées de recyclage et de valorisation, facteur de création d'emplois locaux ;
- › par le recouvrement d'impôts et taxes prélevés sur les activités structurées et formalisées du secteur.

¹ voir fiches techniques "Le processus de formalisation des opérateurs de pré-collecte des déchets" et "Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle" sur <https://amorice.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>



En 2010 à Thiès au Sénégal, une association de 14 femmes collectrices de sacs plastiques se structure en une véritable entreprise formalisée grâce à l'appui d'une ONG et d'un bureau d'étude européens, et l'implication des pouvoirs publics locaux. Aujourd'hui Proplast Industrie emploie 200 personnes (emplois directs) et fait travailler indirectement 2 000 personnes. Avec l'implantation dans tout le pays de 50 kiosques de récupération, l'entreprise rachète aux particuliers le plastique dur, qui est ensuite transformé (8 000 tonnes de plastique recyclées à ce jour) et revendu à des industriels.



Un kiosque de récupération de sacs plastique au Sénégal
© Proplast

Idee reçue

n° 4

*“ Nos savoir-faire
ne sont pas adaptés
aux pays du Sud ”*

Une expertise française incontestable dans le domaine des déchets...

Le développement des politiques locales d'hygiène et de salubrité publiques constitue l'un des piliers forts sur lesquels se sont construites les collectivités territoriales françaises. Depuis la fin du XIX^e siècle, elles ont développé de multiples compétences dans toutes les dimensions de la gestion des déchets, tant sur le plan technique qu'organisationnel et institutionnel. Elles bénéficient aujourd'hui d'une expertise solide et d'un retour d'expérience, qu'elles sont en mesure de mettre à disposition de collectivités territoriales étrangères émergentes pour les accompagner dans la construction de politiques publiques locales de gestion des déchets :

- › réalisation d'études diagnostiques et recherche de solutions techniques adaptées à des contextes spécifiques : voir fiche technique "[Etablir un diagnostic du service de pré-collecte et de valorisation des déchets ménagers](#)" ;
- › constitution, organisation et formation de services : voir fiche technique "[Le suivi du fonctionnement d'un service déchets](#)" ;
- › développement d'outils de planification ;
- › choix et mise en place des modalités d'exploitation des services fournis (régie, délégation...) : voir fiche technique "[Les modes de gestion d'un service déchet](#)" ;
- › financement des services, fiscalité locale, gestion budgétaire ;
- › travail à l'échelle intercommunale ;
- › politiques de prévention et de sensibilisation, communication ; mobilisation des usagers et création de lien social autour des déchets ;
- › mobilisation et mise en place de partenariats avec les acteurs locaux : bureaux d'études, acteurs de la gestion des déchets, ressourceries, etc.

Depuis près de dix ans, la Ville de Valence et Valence Romans Agglo appuient la commune de Waoundé au Sénégal dans la mise en place d'une politique publique d'assainissement. Grâce à leurs propres compétences, et à celles de leurs partenaires locaux - ADOS, le SYTRAD, Ingénieurs sans frontières, etc. - les deux collectivités ont accompagné progressivement leurs partenaires sénégalais dans la conception et la mise en œuvre de l'ensemble des actions requises à toutes les étapes : du stratégique (élaboration d'un schéma municipal d'assainissement, étude de caractérisation des déchets) à l'opérationnel (couverture de l'ensemble de la population par des latrines et des douches, mise en place de la collecte des ordures ménagères, création d'une aire de stockage et de tri des déchets), jusqu'au renforcement des capacités des élus et des techniciens, en passant par la sensibilisation des habitants (mobilisation d'écoles et de structures artistiques et socio-culturelles).



Tri des déchets à Waoundé
2017 © ADOS

... au service de solutions innovantes et adaptées à co-construire

Cette palette de compétences n'a pas vocation à répliquer ailleurs des solutions techniques développées ici. Il s'agit bien de mobiliser les savoirs et l'expérience - tant positive que négative - de la collectivité française, au service d'une réflexion partagée avec les partenaires étrangers pour faire émerger ensemble de nouvelles solutions, techniquement et socialement adaptées au contexte local, et pérennes. Car si les situations diffèrent entre Nord et Sud, les enjeux sont identiques.

Les collectivités et acteurs compétents français disposent de capacités et d'une expertise intéressantes pour accompagner la mise en œuvre de solutions écologiques sur les plans méthodologique et technique : il s'agit notamment de promouvoir des pratiques de traitement des déchets adaptées visant à limiter le recours au brûlage, au rejet et au stockage des déchets, qui ont des conséquences néfastes sur l'environnement.



A Madagascar dans la ville de Mahajunga, l'unité de compostage mise en place avec le soutien de l'ONG Gevalor dans le cadre du programme Africompost traite près de 3.000 tonnes de déchets par an pour les transformer, en compost notamment. Elle permet ainsi d'éviter la mise en décharge de 75 % des déchets collectés, et le rejet annuel dans l'atmosphère de 4.000 tonnes de CO₂, soit l'équivalent de 1.000 vols aller-retour Antananarivo-Paris.

© Madacompost

Au total, on estime **de 10 à 15 % le potentiel de réduction des émissions de gaz à effets de serre** dans l'hypothèse d'une application optimale et généralisée des principes de l'économie circulaire à la gestion des déchets à l'échelle planétaire¹.



Au Vietnam des sacs de ciment triés © Sylvie Franchette

Au Vietnam, où se combinent accroissement de la production de déchets, manque d'espace et faible valorisation, le projet « PRO-3 » mis en œuvre par le Gret en appui à la Province de Vinh Phuc, et financé par l'AFD, la Ville de Paris et le Sycotom, a permis d'appuyer la mise en place de 5 unités de valorisation des déchets, dont une unité de valorisation des sacs de ciment. Triés puis mis en balle, ils sont ensuite revendus par des opérateurs locaux.

¹ Global Waste Management Outlook, *PNUD-ISWA*, septembre 2015. Cette étude indique que la mise en place généralisée de politiques de prévention des déchets et de réduction de leur production à la source augmenterait encore la contribution à la réduction des émissions mondiales de gaz à effet de serre jusqu'à 15-20 %.

Dans une logique d'économie circulaire, ces pratiques permettent également de contribuer au développement de filières de métiers génératrices de revenus pour les économies locales.



Collecte des déchets à Dschang (Cameroun) © Gevalor

Dans le cadre du partenariat de coopération décentralisée associant Nantes Métropole et la ville de Dschang au Cameroun, l'association nantaise Compostri a accompagné la collectivité camerounaise dans la mise en place de son système de gestion des déchets et de tri. Plusieurs groupements d'intérêt économique ont été créés permettant une rémunération stable aux travailleurs impliqués. Ils se chargent soit de la précollecte chez l'habitant, soit de l'activité de production et vente de compost. En transformant le déchet en activité économique, les métiers liés aux déchets sont aussi revalorisés.

Idee reçue

n° 5

*“ La coopération dans le
domaine des déchets coûte trop
cher au regard de nos moyens ”*

Mettre en place un service de gestion des déchets coûte cher, au Nord comme au Sud : « *La gestion des déchets représente le plus gros poste de dépenses pour nombre de municipalités ; dans les pays à faible revenu, elle représente en moyenne 20 % des budgets municipaux¹ » selon la Banque Mondiale, et peut atteindre jusqu'à 50 %².*

Adapter son intervention aux réalités locales

Cependant, les projets de coopération peuvent se décliner à différentes échelles. En effet, il ne s'agit pas de se substituer aux collectivités territoriales des pays du Sud en dupliquant des modèles ou des équipements inadaptés aux réalités locales (densité du bâti, voirie, disponibilité des pièces de rechange, etc.) et trop onéreux à entretenir au regard des ressources financières disponibles localement.

Privilégier le renforcement des compétences des collectivités du Sud

Malgré des écarts réels de moyens humains et financiers sur la question des déchets, nombre d'actions structurantes peuvent être envisagées dans un programme de coopération entre deux collectivités du Nord et du Sud. Le renforcement des compétences des collectivités du Sud n'est pas nécessairement coûteux et peut cependant être déterminant pour l'amélioration de la qualité des politiques et des actions mises en œuvre.

Quelques pistes d'actions structurantes pour appuyer la mise en place d'un service de gestion, et plus globalement d'une filière, des déchets au Sud :

- › renforcer les compétences d'un partenaire du Sud : financement de missions d'agents de collectivités territoriales françaises pour transférer les compétences recherchées au Sud à travers des échanges, des visites, etc. ;
- › financer l'amont d'un projet ou d'une stratégie communale : étude, enquêtes, mise en place d'un plan de gestion des déchets, formation des agents et des responsables. Les partenaires du Nord ont une plus-value évidente à apporter lors de cette phase stratégique.



Une autre piste : la mutualisation de projets entre collectivités territoriales au Nord et au Sud

Il est également possible de travailler en partenariat avec d'autres collectivités pour mutualiser les moyens et mobiliser collectivement davantage de cofinancement.

¹ Déchets : quel gâchis 2.0, un état des lieux actualisé des enjeux de la gestion des ordures ménagères, Banque mondiale, 20 septembre 2018, <https://www.banquemondiale.org/fr/news/immersive-story/2018/09/20/what-a-waste-an-updated-look-into-the-future-of-solid-waste-management>

² Cf. la plaquette d'information réalisée par l'association Amorce, <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>



Partenaires du projet PLASTIC
© So Cooperation

grâce au 1 % déchets, et de manière concertée entre collectivités de types et de tailles très hétérogènes. Le réseau régional multi-acteur SO Coopération vient en appui à la coordination du projet et met en œuvre les actions en Nouvelle-Aquitaine en lien avec les acteurs du territoire. Le CEAS Burkina est opérateur côté burkinabè¹.

Le projet PLASTIC (PLateforme des Actions et de la Sensibilisation au Traitement Individuel et Collectif des déchets) rassemble plusieurs collectivités néo-aquitaines partenaires d'homologues burkinabés sur la thématique des déchets : la ville de Châtelleraut, Evolis 23, Syded 87, la Région Nouvelle-Aquitaine et le Comité de jumelage de Chauvigny Coopération Banfora. Il vise à renforcer la gestion communale des déchets dans les 4 communes partenaires. Cette dynamique collective permet de mutualiser les moyens humains et financiers, en grande partie

¹ Plus d'information auprès de SO Coopération : <https://www.socooperation.org/projet-plastic>

Engager sa collectivité en fonction de son budget : le 1 % déchets

Sur le plan budgétaire, la collectivité territoriale peut adopter le **1 % déchets**¹. Une fois adopté ce dispositif assure un cadre juridique stable et sécurisé en faveur du soutien des projets de coopération internationale de la collectivité territoriale et/ou de l'établissement public.

1 % constitue la part maximale des recettes des services déchets que la collectivité est autorisée à affecter dans sa délibération au financement d'actions de coopération. Il appartient à la collectivité territoriale de définir son niveau d'engagement financier : 0,1 %, 0,5 %, 0,7 % etc. L'expérience du "1 % eau", premier dispositif 1 % mis en place en 2005, montre que les collectivités s'engagent en moyenne à hauteur de 0,5 % des recettes des services d'eau et d'assainissement, ce qui représente 1 à 2 € par an, par habitant.

Par ailleurs, le 1 % déchets, même s'il génère des ressources modestes, peut constituer **un levier** pour obtenir des **cofinancements importants**. D'autres programmes nationaux, pilotés par l'Agence Française de Développement ou le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères par exemple, proposent des moyens complémentaires aux collectivités territoriales désireuses de s'engager à l'international.

¹ Voir le descriptif du dispositif réalisé par l'association Amorce : <https://amorce.asso.fr/documents/2/download>

Idee reçue

n° 6

*“ La coopération,
ça prend trop de temps ”*

Comme tout projet, l'engagement à l'international représente un réel investissement en temps et en ressources humaines. Pour autant, le temps dédié à ces projets peut varier en fonction des engagements pris par la collectivité.

Une possibilité d'engager sa collectivité à l'international par étapes

L'engagement à l'international peut se faire progressivement. Pour construire un partenariat pérenne et efficace, le temps de connaissance mutuelle est incompressible. Il est d'abord nécessaire d'apprendre à se faire confiance mutuellement avant de mettre en œuvre ensemble des projets d'envergure. Cette interconnaissance sera favorisée par l'organisation de :

- › missions sur le terrain pour les agents et les élus du Nord afin de se connaître et comprendre les enjeux locaux. Ces missions auront pour objectif d'appréhender la situation locale, de rencontrer les différents acteurs afin de bâtir une relation de partenariat avec la collectivité du Sud ;
- › accueils de délégations du Sud en recherche d'échanges de savoir-faire sur les techniques de collecte, de traitement, de tri et de valorisation des ordures ménagères.

Une variété de niveaux d'engagements possibles

Dans le cadre d'une coopération décentralisée la collectivité du Nord pourra également s'appuyer sur des intervenants extérieurs pour la réalisation de certaines activités¹. Des bureaux d'études et des associations compétentes dans l'appui technique aux collectivités territoriales, notamment pour le montage, le suivi et l'évaluation des projets de coopération, peuvent être sollicités au Nord comme au Sud. Dans ce cas la collectivité demeure maître d'ouvrage du projet.

L'engagement à l'international des collectivités du Nord ne passe pas nécessairement par la mise en place d'un partenariat formalisé de coopération décentralisée avec la collectivité du Sud. Elles peuvent alternativement, ou en complément :

- › mettre à disposition un agent de la collectivité pour appuyer techniquement un projet porté par un acteur du territoire (association, comité de jumelage etc.). Dans ce cas le temps des agents consacré à la coopération internationale peut être pris en compte dans le calcul du 1 % déchets ;
- › mettre en place un fonds alimenté par le 1 % déchets pour soutenir les initiatives portées par des acteurs de la solidarité internationale.

¹Voir les contacts en fin de fiche.

Une opportunité de rapprochement des services et des différents corps de métiers au sein de la collectivité

Se lancer dans une dynamique de coopération internationale représente une opportunité **de rapprocher et de fédérer différents services** d'une collectivité, d'autant plus d'actualité depuis la réorganisation des EPCI dans le cadre de la loi NOTRe. Les projets internationaux font appel à une pluralité de compétences : technique, administrative, financière, de communication et d'éducation au développement durable. Ces projets peuvent permettre aux équipes de **travailler ensemble** autour d'une initiative **porteuse de sens** par la contribution qu'elles apportent à la bonne santé de la planète et par la solidarité qu'elles manifestent à ceux qui en ont besoin.

Une revalorisation des métiers et du secteur des déchets

Les métiers du secteur des déchets souffrent d'un « **déficit d'image** »¹ malgré une prise de conscience écologique croissante dans notre société et dans le monde du travail. Les agents et notamment les jeunes générations sont sensibles au sens de leur métier, la solidarité internationale peut constituer **une source de motivation et de fierté** dès lors qu'elle intègre pleinement les missions qui leur sont confiées.



A Nantes, des agents de différents services techniques (déchetteries, recyclage) ont été associés à l'accueil d'élus et de techniciens de Dschang, ville camerounaise partenaire de Nantes Métropole. Au-delà de la richesse des échanges techniques, cette rencontre a permis aux agents nantais de renouveler leur regard sur les réalités africaines en constatant la similarité des préoccupations et des enjeux ici et là-bas, notamment en matière de déchets. Elle les a également amenés à reconsidérer leurs propres métiers, en les envisageant non plus uniquement sous l'angle de la protection de l'environnement en milieu urbain, mais aussi et surtout comme un maillon essentiel de la lutte pour la protection de la santé.

Par ailleurs, la filière est de plus en plus industrialisée et recrute des profils de plus en plus qualifiés. Mais, assimilée à un secteur d'emploi peu attractif², elle peine à attirer ces nouveaux profils.

Les métiers du traitement et de la valorisation des déchets sont plus particulièrement concernés par ces problématiques : « *Ces métiers demandent plus de qualifications (...), notamment en raison d'un durcissement des normes de sécurité et des exigences de traçabilité et de qualité des matières premières recyclées.* »³.

Le développement de projets à l'international peut ainsi contribuer à **valoriser les fiches de postes et attirer davantage de candidats et de nouveaux profils.**

¹ <https://www.strategie.gouv.fr/sites/strategie.gouv.fr/files/atoms/files/fs-rapport-2018-vppecc-dechets.pdf>, page 30.

² Idem

³ Idem, page 35

Idee reçue

n° **7**

*“ Les usagers
ne souhaitent pas payer pour
la coopération internationale ”*

79 % des Français en faveur de la solidarité avec les pays du Sud

D'après le baromètre 2019 de l'Agence Française de Développement¹, 79 % des Français sont favorables à un soutien aux pays en développement via l'aide publique au développement. **Ce chiffre est en augmentation constante depuis plusieurs années, notamment chez les jeunes (84 %, soit + 17 % par rapport à 2014).**

Il croise et confirme la volonté croissante d'engagement sur les questions de durabilité et de solidarité, tant à l'échelle locale qu'internationale, de nombreux acteurs des territoires : diasporas, associations, établissements scolaires, centres sociaux, jeunesse, acteurs économiques... Ces acteurs souhaitent comprendre, s'impliquer et agir sur ces grands enjeux. Ils attendent également des marqueurs forts d'engagement et de solidarité de la part des institutions². Les collectivités territoriales peuvent jouer un rôle important en accompagnant leurs initiatives, ou en développant leurs propres actions à l'international en partenariat avec des territoires d'autres pays.

¹ Extrait du "[BAROMÈTRE AFD/CSA 2019 : LES FRANÇAIS ET LA POLITIQUE D'AIDE AU DÉVELOPPEMENT](#)"

² En témoigne la multiplication des labels attestant de l'engagement des collectivités sur la réalisation des Objectifs de développement durable, l'écologie, l'économie circulaire, l'économie sociale et solidaire, ou encore le commerce équitable.

Une planète partagée : des problématiques et des préoccupations communes

Les citoyens sont de plus en plus sensibles aux enjeux écologiques qui conditionnent le devenir de notre planète. Or agir sur la gestion et la valorisation des déchets, c'est agir concrètement sur le climat.

L'importante fraction organique des déchets produits dans les pays du Sud fermente le plus souvent en atmosphère confinée et émet de grandes quantités non valorisables de méthane, gaz à effet de serre vingt-cinq fois plus puissant que le dioxyde de carbone à l'échelle d'un siècle. Le brûlage des déchets à l'air libre émet quant à lui d'importantes quantités de microparticules très polluantes.

Dans son rapport *Waste and Climate Change* (2010), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) évaluait pour l'année 2005 l'impact climatique des déchets à un niveau comparable à celui de l'aviation civile ou de la marine marchande, ou encore de l'industrie numérique, soit entre 3 et 5 % des émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale. Le poids de cet impact devrait croître fortement avec l'augmentation rapide de la production des déchets dans les pays d'Afrique subsaharienne et d'Asie du Sud notamment, qui selon les estimations de la Banque mondiale devrait respectivement tripler et doubler d'ici à 2050, et ainsi contribuer substantiellement au dérèglement climatique¹.

¹ Déchets : quel gâchis 2.0, un état des lieux actualisé des enjeux de la gestion des ordures ménagères, *Banque mondiale*, 20 septembre 2018 (cité page 12).

Idee reçue

n° 8

*“ On ne sait pas très bien
où va l'argent
des projets de coopération ”*

Une professionnalisation du secteur, garante de la qualité des actions

Le secteur de la coopération s'est structuré au fil des années. La montée en compétences progressive des acteurs de la coopération internationale a permis de créer un cadre propice au développement de partenariats de qualité entre le Nord et le Sud. Les démarches de transparence, de redevabilité¹ et d'évaluation des actions réalisées se sont généralisées.

¹ Reddition de comptes auprès des bailleurs de fonds et des populations et acteurs locaux.

Des outils pour suivre la bonne utilisation des fonds

Au Nord comme au Sud, les porteurs de projet ont pour obligation de rendre des comptes. Pour ce faire, ils s'appuient sur différents outils juridiques, financiers et d'évaluation :

- › conventions de partenariat, qui définissent les rôles et obligations de chaque partie ;
- › suivi des activités réalisées : projet initial justifié et détaillé, rapports narratifs illustrés ;
- › suivi financier : budgets prévisionnel/réalisé, devis, rapports financiers avec des justificatifs ;
- › missions d'évaluation interne ou externe.

Ainsi, les acteurs de la coopération internationale et de l'action extérieure des collectivités territoriales¹ se sont dotés d'outils et de méthodes pour améliorer la qualité de leurs actions et répondre au besoin de suivi et de transparence.

¹ Voir l'idée reçue n°1

Le 1 % déchets, un dispositif juridique transparent encadré par la loi

L'action internationale des collectivités françaises dans le secteur des déchets peut s'inscrire dans le cadre du 1 % déchets¹. Une fois voté par les élus de la collectivité ou les délégataires, ce dispositif permet de communiquer en toute transparence auprès des administrés sur les sommes engagées par la collectivité et d'ouvrir le débat sur les actions à l'international de celle-ci.

¹ Présenté dans l'idée reçue n°5, page 21.



L'association Amorce¹ propose aux collectivités locales des outils juridiques et thématiques afin de les accompagner dans la mise en place du 1 % déchets : exemples de délibération, de convention, grille d'évaluation type et plaquette d'information sur le 1 % déchets².

¹ Réseau français d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau.

² Voir site le d'Amorce – Action internationale et dispositif 1% déchets : <https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

4 733 collectivités territoriales françaises engagées à l'étranger¹

L'Atlas français de la coopération décentralisée recense les projets menés dans tous les domaines par les collectivités territoriales françaises. Plus de 3 700 projets de coopération décentralisée et près de 6 800 projets développés dans le cadre de jumelages dans 138 pays du monde y sont à ce jour recensés et montrent qu'agir à l'international est possible.



Carte accessible sur www.diplomatie.gouv.fr © MEAE

¹ Chiffres au 12 mars 2020. Atlas consultable en ligne sur le site de France Diplomatie : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/cncdext/dyn/public/atlas/accesMonde.html>

3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Appuyer la gestion des déchets, c'est à la fois agir sur de multiples priorités et leviers de développement des territoires du Sud et du Nord, tout en contribuant à la préservation des biens communs mondiaux et à l'atteinte des objectifs de développement durable à l'échelle locale et globale.

Quelques ressources pour monter son projet

Les partenaires du projet PAGEDS ont produit et conçu nombre de documents techniques utiles à la réflexion préalable, au montage, à la réalisation et à l'évaluation des projets de coopération dans le champ de la gestion des déchets. Les documents ont été rassemblés dans une boîte à outils en ligne accessible sur le site d'Amorce :

<https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Vous retrouverez sur ce site les fiches techniques mentionnées dans ce document :

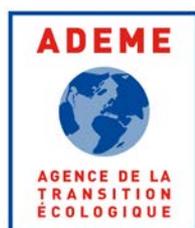
- › "Le processus de formalisation des opérateurs de pré-collecte des déchets"
- › "Accompagner les acteurs informels des déchets vers une reconnaissance sociale et professionnelle"
- › "Etablir un diagnostic du service de pré-collecte et de valorisation des déchets ménagers"
- › "Le suivi du fonctionnement du service déchet par le Maître d'ouvrage"
- › "Les modes de gestion d'un service déchet"

D'autres fiches techniques sont disponibles sur cet espace.



Plateforme Re-Sources www.plateforme-re-sources.org

La plateforme Re-Sources fourmille de documentation utile produite à l'occasion de différents projets d'appui au renforcement de la gestion des déchets conduits en particulier dans les villes de pays du Sud.



L'ADEME - www.ademe.fr

L'ADEME - l'Agence de la transition écologique - est engagée dans la lutte contre le réchauffement climatique et la dégradation des ressources. Mobilisant citoyens, acteurs économiques et territoires dans tous les domaines - énergie, air, économie circulaire, gaspillage alimentaire, déchets, sols... - elle conseille et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions, et met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un établissement public sous la tutelle du ministère de la Transition écologique et solidaire et du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation. <https://www.ademe.fr/lademe-a-linternationale/> / <https://www.optigede.ademe.fr/>

Des structures ressources



Réseaux régionaux multi-acteurs (RRMA)

Lieux ressources et espaces d'échanges, 12 réseaux régionaux multi-acteurs accompagnent vos projets de coopération internationale et vous proposent au plus près de chez vous formations, informations, mise en réseau, partage d'expériences...

AMORCE - <https://amorce.asso.fr/>



Réseau d'information, de partage d'expériences et d'accompagnement des collectivités et acteurs locaux en matière de transition énergétique, de gestion territoriale des déchets et de gestion durable de l'eau, l'association Amorce propose de nombreux outils et ressources sur la mise en place du dispositif 1 % déchets.

Les partenaires techniques du projet PAGEDS

Le CEFREPADE (<https://www.cefrepade.org/>) et le GRET (<https://www.gret.org/>) mettent en œuvre depuis près de 20 ans des projets de coopération internationale dans le domaine de la gestion et de la valorisation des déchets.

Le CIEDEL (<https://www.ciedel.org/>), institut universitaire, organisme de formation et opérateur de coopération, intervient notamment en appui aux démarches de coopération décentralisée des collectivités territoriales et à la capitalisation de leurs expériences



Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères www.diplomatie.gouv.fr
Agence Française de Développement (AFD) www.afd.fr

Accompagnent les collectivités qui s'engagent ou souhaitent s'engager via des ressources techniques, juridiques et méthodologiques, et bien sûr des financements dédiés.



Cette capitalisation d'expériences fait partie d'une série de documents réalisés dans le cadre du projet PAGEDS (Promouvoir les Actions de GEstion des Déchets au Sud), entre 2017 et 2020.

Le projet PAGEDS

vise la promotion du dispositif 1% déchets, le renforcement des compétences et l'accompagnement des initiatives des porteurs de projets autour de la gestion de déchets dans les pays du Sud.

Le dispositif 1% déchets

permet aux collectivités et EPCI français de mobiliser 1% de leur budget dédié à la gestion des déchets à des actions de coopération internationale dans le secteur de la gestion des déchets. Le dispositif est animé par le réseau Amorce.

10 fiches techniques pour aller plus loin

- > Intégrer le secteur informel dans un diagnostic de gestion des déchets
- > Quelques repères sur la typologie des acteurs informels des déchets dans les villes du Sud
 - > Le processus de formalisation des opérateurs informels de pré-collecte des déchets
 - > Les outils de gestion technique et financière des pré-collecteurs
 - > Les risques professionnels des opérateurs informels de pré-collecte des déchets
 - > Les modes de gestion d'un service déchets
 - > Le suivi du fonctionnement d'un service déchets
 - > Déchets municipaux : connaître le gisement pour agir durablement
 - > Prévention et réduction des déchets : et si la solution commençait par là ?
- > 8 idées reçues à déconstruire pour l'engagement des collectivités territoriales et des EPCI

Les documents réalisés dans le cadre du projet PAGEDS sont disponibles en ligne sur les bases de données Amorce et Re-Sources.

Amorce :

<https://amorce.asso.fr/boite-a-outils-dechets-action-internationale-et-dispositif-1-dechets>

Re-Sources :

<https://www.plateforme-re-sources.org/>

